

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2019**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 20 juin 2019 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Michel LOYAT.

Absents : M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer M. Michel LOYAT secrétaire de séance, et décide d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2018

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des travaux 2018 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

4. Formation des Elus - Bilan des actions 2018 et perspectives 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte du bilan de formation des élus 2018,
- d'approuver les perspectives en matière de formation des élus pour l'année 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

5. Comptes de gestion 2018 de M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2018 au titre des différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes,
- de constater la stricte concordance des résultats entre les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Chef du Service Comptable et les comptes administratifs de la collectivité,
- d'approuver les comptes de gestion de liquidation de l'exercice 2018 des budgets annexes Eau et Assainissement dont les compétences ont été transférées au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

6. Compte Administratif 2018 - Rapport de présentation

Après avoir rappelé le contexte de l'année écoulée, M. le Maire a rappelé les 2 grandes orientations du budget 2018 :

- contribuer activement au développement, au rayonnement et à l'attractivité de la Ville, et à son positionnement national, et même international ;
- et améliorer très concrètement le quotidien des habitants, par l'écoute, le dialogue et une action au plus proche des besoins.

M. le Maire a ensuite présenté les grandes réalisations de l'année 2018 relatives à la culture, à l'aménagement urbain, aux politiques sociales, à la tranquillité publique, à l'éducation, à la qualité de vie, à l'environnement, et aux sports.

Il a conclu sur la situation financière saine de la Ville malgré les contraintes.

Il a ensuite cédé la parole à M. LOYAT pour la présentation des chiffres du CA.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. BODIN comme Président de séance.

M. FOUSSERET, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 et prend acte de la reprise au budget 2019 des reports de crédits et des excédents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 13

Ne prennent pas part au vote : 1

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer les affectations reprises au budget primitif 2019 au titre du budget principal et des budgets annexes Zone d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots,
- d'approuver les différentes propositions d'affectation et d'inscrire les crédits mentionnés lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice courant au titre du budget annexe forêts communales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

8. Transferts des résultats arrêtés au 31 décembre 2018 du budget Chauffage Urbain à la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour la clôture de l'activité Chauffage Urbain au 31 décembre 2018,
- d'autoriser le transfert des résultats arrêtés en fonctionnement et en investissement au titre du budget Chauffage Urbain à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur des montants précités,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au transfert de ces résultats.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

9. Fixation de la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de valider la durée d'amortissement d'un an pour l'attribution de compensation versée en investissement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

10. Exercice 2019 - Décision modificative n° 1

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 5 abstentions), le Conseil Municipal décide de voter la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2019 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document, et de reprendre au budget annexe Forêts les résultats de l'exercice précédent affectés conformément à la délibération spécifique adoptée au cours de cette même séance.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 40

Contre : 8

Abstentions : 5

Ne prennent pas part au vote : 0

11. Subvention exceptionnelle au programme d'équipement du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU)

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement au CHRU de Besançon, à hauteur de 1 500 000 € sur trois ans, soit 500 000 € par an sur la période 2019-2021, pour les investissements,
- d'autoriser Mme DARD, Première Adjointe, à signer la convention.

M. FOUSSERET, M. BONTEMPS et M. SCHAUSS (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 12

Ne prennent pas part au vote : 4

12. Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs - Vie associative - Tarifs des locations des salles et des formations pour la période 2019-2022

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs des locations des salles et des formations proposés par le service Vie associative pour la période 2019-2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

COMMUNICATION

13. Proposition de dépôt-vente dans les boutiques de Doubs Direct et mise en place d'une convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe du dépôt-vente dans les boutiques de Doubs Direct,
- d'adopter les tarifs proposés pour l'année 2019 pour les objets promotionnels vendus par la Ville en dépôt-vente dans les boutiques de Doubs Direct,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de dépôt-vente et les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

14. Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux radios locales associatives pour un montant total de 22 100 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

15. Personnel Communal - Renouvellement au poste de Directeur de la Communication

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement du contrat de Directeur de la Communication au sein de la Direction Communication à temps complet,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

16. Subvention aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2019

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux organisations syndicales au titre de l'année 2019 pour un montant total de 59 319 €.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52 Contre : 1 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

17. Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives - Année 2018

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution des subventions au titre de la participation aux charges locatives de la Maison des Syndicats pour l'année 2018, pour un total de 3 000 €.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52 Contre : 1 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

CULTURE - TOURISME

18. Exposition d'intérêt national *Une des Provinces du rococo. La Chine rêvée de François Boucher* - Demandes de subventions

A la majorité des suffrages exprimés (6 contre - 6 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter et à encaisser les subventions de l'Etat (Ministère de la Culture et DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre organisme public, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les éventuelles conventions afférentes,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les mécènes, pour lesquels les conventions seront soumises à délibération ultérieure.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41 Contre : 6 Abstentions : 6 Ne prennent pas part au vote : 0

19. Demande de renouvellement de l'exploitation des jeux par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur la demande de renouvellement d'exploitation des jeux présentés par la STTM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

20. Création d'un pass Tourisme

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver, dans le cadre de la création du pass, les tarifs spécifiques proposés à cet effet, et de donner son accord pour que M. le Maire, ou son représentant, puisse signer la convention au nom de la Ville de Besançon.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

21. Direction Citadelle - Convention de mécénat culturel entre la Ville de Besançon et la société Engie Réseaux

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat avec Engie Réseaux.

M. LIME (2), élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 2

22. Dénomination de voie - Passerelle Jean Abisse, Syndicaliste, porte-parole du droit social (1935-1990)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver la dénomination de la passerelle «Jean Abisse, syndicaliste, porte-parole du droit social (1935-1990)».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

23. Subvention à l'association MJC Palente-Orchamps

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 12 500 € à l'association MJC Palente-Orchamps,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention «culture» en lien avec la convention cadre quinquennale.

M. VAN HELLE, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

24. Emergences - Première attribution 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Une bonne masse solaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

25. Attribution de subvention à l'association «Le Chemin des Sens»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'association «Le Chemin des Sens» d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de sa manifestation dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

26. Congrès - Attribution de subventions - 4^{ème} répartition au titre de l'année 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer neuf subventions pour un montant total de 9 000 € pour des colloques universitaires organisés par différents laboratoires universitaires et colloques privés organisés par trois associations privées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

COMMERCE

27. Convention Action Cœur de Ville (ACV) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) - Avenant n° 1

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à poursuivre l'engagement du plan d'actions contenu dans l'Opération de Revitalisation de Territoire et à signer tous les actes y afférents dans le prolongement du programme Action cœur de ville,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à l'ORT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

28. Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modalités d'occupation du domaine public,

- d'approuver la redevance forfaitaire de 25 € par exposant et par jour de présence pour le «village de food truck».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

29. Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

VIE DES QUARTIERS

30. Habitat Jeunes «Les Oiseaux» et FJT «La Cassotte» - Versement des subventions 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder des subventions de fonctionnement pour l'année 2019 aux associations réparties de la manière suivante :
 - subvention d'un montant de 21 560 € à l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» (dont un 1^{er} acompte de 5 500 € déjà versé en janvier 2019),
 - subvention d'un montant de 9 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «La Cassotte»,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer avec l'association Habitat Jeunes «Les Oiseaux» l'avenant correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RELATIONS USAGERS

31. Mise en place d'un Comité d'Ethique Funéraire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de mise en place d'un Comité d'Ethique Funéraire et de valider la création du Comité Bisontin d'Ethique Funéraire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

32. Gratuité des salles et équipements municipaux dans le cadre des campagnes électorales - Elections municipales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver les dispositions de gratuité des salles et équipements municipaux dans le cadre des campagnes électorales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

PETITE ENFANCE

33. Evolution de l'offre de service «Petite Enfance» - Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement de fonctionnement des EAJE,
- de sa mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

34. Convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place de changes lavables entre la Ville de Besançon et le SYBERT

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de partenariat et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les actes pris en application.

M. BIZE, Mme THIEBAUT, Mme CAULET et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

VIE ETUDIANTE

35. Vie étudiante - Subventions - Rentrée Etudiante 2019/2020 «Bienvenue aux étudiants»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de verser pour ces animations de Rentrée étudiante :

- une subvention de 3 200 € à l'Université de Franche-Comté (Bureau de la Vie Etudiante) pour l'organisation des événements sur le campus de la Bouloie,
- une subvention de 5 200 € à la BAF (Besançon et ses Associations Fédérées) au titre de l'organisation au centre-ville de la soirée concerts dans le cadre des actions de prévention et de réduction des risques lors des soirées festives, notamment celles du jeudi soir en centre-ville.

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS (2), Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN, M. POUJET, Mme WANLIN, M. BODIN et Mme ROCHDI (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

SPORTS

36. Règlement intérieur de la piscine de Besançon Chalezeule

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le nouveau règlement intérieur de la piscine de Besançon Chalezeule.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

37. Direction des Sports - Pôle Culture - Direction Vie des Quartiers - Direction Hygiène-Santé - Mission Développement Durable - Vital'Été 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide, après avoir pris connaissance du dispositif Vital'Été pour 2019 :

- d'approuver le principe de sa mise en œuvre,
- d'approuver le règlement de Vital'Été,
- d'attribuer les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre de l'action pour un montant total de 20 000 €,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant à la convention avec l'ASEP,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les financeurs de cette opération et à signer les conventions financières correspondantes.

M. DAHOUI et M. BIZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

38. Subvention à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions à des associations au titre des programmes «Manifestations» et «Animations Sportives» pour un montant total de 14 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

39. Subventions au Sport de Haut Niveau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les subventions au titre du programme «Sport de Haut Niveau» réparties comme suit :

Saison 2018/2019

- 25 K€ à titre d'aide exceptionnelle au Besançon Football

Saison 2019/2020

- 390 K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF),
 - 5 K€ (part fixe) et 2,5 K€ (par match aller-retour disputé) au titre de la participation de l'ESBF à la Coupe d'Europe EHF,
 - 380 K€ à l'Entente Sportive Bisontine Masculine (ESBM),
 - 577 K€ pour les clubs de sport collectif participant à une compétition nationale,
 - 218 700 € pour les clubs de sport individuels
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer :
- les avenants aux contrats de développement sportifs existants,
 - les nouveaux Contrats de Développement Sportif.

M. GROSERRIN, M. OMOURI et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

M. ALLEMANN et M. MOUGIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

RELATIONS INTERNATIONALES

40. Appel à projets de solidarité internationale - Année 2019

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre - 1 abstention), le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 200 € à l'association Palestine Amitié,
- 3 000 € à l'association AMADEA,
- 2 400 € à l'association AGIR SFE,
- 3 000 € à l'association Afriq'Energies,
- 400 € à l'association RéCiDev.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 51

Contre : 1

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

41. Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,
- d'attribuer les subventions suivantes :

Etablissement scolaire	Montant de la subvention	Elus intéressés ne prenant part ni au débat, ni au vote	Vote
Lycée Pergaud	800 € 380 €	M. MORTON, Mme REBRAB	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2
Collège Proudhon	540 €	M. BODIN, M. GONON	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

HYGIENE-SANTE

42. Adoption de la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé et du Consensus de Copenhague entre les Maires de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'adopter la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé et le Consensus de Copenhague du bureau Europe de l'OMS.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

VOIRIE

43. Convention tripartite relative à la logistique de proximité dans le Grand Besançon et la Ville de Besançon avec Le Groupe La Poste

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite relative à la logistique de proximité dans l'Agglomération et la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

PARC AUTOMOBILE LOGISTIQUE

44. Cession d'un véhicule

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à vendre à la Société CITROËN le véhicule Citroën JUMPY immatriculé CY-136-JL, 1^{ère} mise en circulation le 11/09/2013, pour la somme de 6 700 €,
- d'autoriser l'encaissement du montant de la vente,
- d'autoriser M. le Maire à procéder aux opérations d'ordre relatives à cette vente et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

45. Groupement de commandes pour l'achat de carburants et l'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, le Département du Doubs, le SDIS du Doubs et le SYBERT - Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à procéder au règlement des coûts incombant à la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

MAITRISE DE L'ENERGIE

46. Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) - Convention Ville-Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de partenariat à intervenir entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Mme PRESSE et M. FOUSSERET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

47. Jardin des Sciences - Convention de maîtrise d'ouvrage

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage afférente à l'opération «Jardin des Sciences».

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS (2), Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

48. Bail emphytéotique au profit du CROUS, 32 avenue de l'Observatoire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le bail emphytéotique avec le CROUS Bourgogne-Franche-Comté ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ce bail emphytéotique.

M. SCHAUSS (2) et M. POULIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

CONTRAT DE VILLE

49. Contrat de Ville - Appel à projets 2019 - 2^{ème} programmation

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

- d'approuver, pour chacun des volets, la deuxième programmation du Contrat de Ville 2019 telle que présentée et son plan de financement prévisionnel, pour un montant total de 7 285 €,

	Elus intéressés ne prenant part ni au débat, ni au vote	Vote
Volet Culture et Expression Artistique	Pas d'élu intéressé	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0
Volet Education, Parentalité, Jeunesse	Pas d'élu intéressé	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0
Volet Logement, Habitat, Cadre de Vie et Mobilité	Pas d'élu intéressé	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0
Volet Lutte Contre les Discriminations et Egalités Femmes/Hommes	Pas d'élu intéressé	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0
Volet Participation des Habitants et Lien social	Mme CAULET, M. VAN HELLE	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 2
Volet Tranquillité Publique et Prévention de la délinquance	M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 5
Volet Santé et Accès aux soins	Pas d'élu intéressé	Rapport adopté à l'unanimité Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à :

- signer les conventions,
- prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

50. Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de prendre connaissance du rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville et rendre un avis favorable,

- d'approuver le rendu compte des actions menées en matière de développement social urbain, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

51. Vente par Néolia de 30 logements et 30 garages, quartier des Montarmots à Besançon

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre), le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur la vente de ces logements conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 42 Contre : 11 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

52. Urbanisation du secteur des Planches-Relançons - Lotissement communal des Montarmots - Cession du lot n° 7 au profit de la société De Sy Immobilier

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'abroger la délibération du 20 septembre 2018, relative à la cession du lot n° 7 du lotissement des Montarmots à la société Kalybois,
- d'autoriser la cession du lot n° 7 du lotissement communal des Montarmots,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer le compromis et l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette opération communale (lotissement).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 0

53. Zone 1 AU-D Mouras - Cession foncière au profit de la société NEXITY

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette cession au profit de la société Nexity, ou de toute personne morale s'y substituant,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41 Contre : 0 Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 0

54. Modification n° 2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Centre Ancien - Poursuite de la procédure par le Grand Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de confirmer, conformément aux dispositions de l'article L. 153-9 du Code de l'urbanisme, l'accord de la commune de Besançon pour que le Grand Besançon poursuive la procédure en cours de modification n° 2 du PSMV du Centre Ancien.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

55. Projet d'aménagement urbain du secteur Centre-Ville - Reconversion du site Saint-Jacques et de l'Arsenal - Bilan de la concertation préalable

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte que la concertation préalable à l'opération d'aménagement du site Saint-Jacques - Arsenal s'est déroulée conformément aux modalités fixées par l'arrêté municipal du 21 juin 2013,
- de prendre acte du bilan tel qu'il a été présenté.

56. Concession d'aménagement 6, rue de la Madeleine - Parking Griffon - Bilan de clôture au 31 mars 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de prendre en considération la clôture de l'opération et son bilan financier,
- d'approuver le projet de bilan de clôture de la concession d'aménagement du 6 rue de la Madeleine et du réservoir Griffon,
- de donner quitus à la SEM sedia pour l'ensemble de ses missions au titre du traité et de ses avenants pour cette opération d'aménagement.

M. SCHAUSS (2) et M. BODIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 3

57. ZAC Val des Grands Bas «Vallon du Jour» - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan de clôture au 31 décembre 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des opérations d'études, de réalisation et de la commercialisation de la concession d'aménagement du Val des Grands Bas au titre du contrat signé le 27 avril 2000 et de ses avenants successifs,
- de prendre acte du rétablissement de la Taxe d'Aménagement,
- d'approuver la clôture financière de cette opération d'aménagement qui fait ressortir un bilan à hauteur de 14 286 927,91 €,
- d'approuver la restitution par le concessionnaire au concédant de la somme de 96 878,09 € qui s'ajoute aux fonds de concours déjà versés de 630 000 €,
- de donner quitus à sedia de sa mission au titre de la convention de concession.

M. SCHAUSS (2) et M. BODIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 3

58. Convention Publique d'Aménagement du PRU du quartier des Clairs-Soleils - Bilan de clôture au 31 décembre 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des opérations d'études, de réalisation et de la commercialisation de la concession d'aménagement du PRU du quartier des Clairs-Soleils au titre du contrat signé le 8 mars 2005 et de ses avenants successifs ;

- d'approuver la clôture financière de cette opération d'aménagement qui fait ressortir un bilan à hauteur de 8 221 936,66 € ;
- d'approuver un engagement global de la Ville de Besançon à l'opération pour 4 895 449,94 € qui se répartit comme suit :
 - la charge foncière du local de la crèche municipale pour 51 000 €,
 - les cessions d'ouvrages du dossier d'aménagement des espaces publics pour 2 579 383,46 €,
 - la participation globale de la Ville pour 2 265 066,48 € après restitution par le concessionnaire au concédant de la somme de 108 360,35 €,
- d'acquiescer auprès du concessionnaire sedia et pour l'euro symbolique la parcelle CH 279 d'une contenance de 31 ca ;
- de donner quitus à sedia de sa mission au titre de la convention de concession.

M. SCHAUSS (2) et M. BODIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 3

59. ZAC Louise Michel - La City - Bilan de clôture au 30 avril 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de l'achèvement des opérations d'études, de réalisation et de commercialisation de la ZAC «Louise Michel» confiées à sedia au titre de la convention de concession signée le 25 juin 1990,
- d'approuver le bilan de clôture au 30 avril 2019, portant les dépenses et les recettes de l'Opération d'Aménagement à 7 998 K€ HT,
- d'approuver le bilan de clôture au 30 avril 2019, portant les dépenses et les recettes de l'Opération de Construction et d'Extension du Parking City à 5 493 K€ HT,
- d'approuver le bilan de clôture au 30 avril 2019, portant les dépenses et les recettes de l'Opération de Construction et vente du 2^{ème} immeuble de bureaux à 7 647 K€ HT,
- d'approuver le bilan de clôture consolidé au 30 avril 2019, portant les dépenses de la concession consolidée à 29 978 K€ HT et les recettes de la concession consolidée à 29 998 K€ HT donnant lieu à un reversement à la Collectivité de 20 K€ HT,
- de donner quitus à sedia de sa mission au titre de la convention de concession.

M. SCHAUSS (2) et M. BODIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 9

Ne prennent pas part au vote : 3

60. ZAC Pasteur - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2019 - Etat d'avancement de l'opération et pré-bilan de clôture au 31 décembre 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel de l'opération ZAC Pasteur dont les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 39 991 K€ HT ;

- d'approuver l'engagement du concédant à l'opération qui s'établit à 21 948 K€ HT (+ 81 380 €) et son échéancier, comme détaillé ci-dessous :

	Total réalisé au 31/12/2018	2018 - 2019	TOTAL
Participation (en KE HT)	19 004	81	19 085
Participation en nature		43	43
Remises d'ouvrages (en KE HT)	2 820		2 820
TOTAL GLOBAL RECETTES CONCEDANT	21 824	124	21 948

- d'approuver l'effort financier global :

	participation en K€ HT	remise d'ouvrage en K€ HT	TOTAL
ZAC	19 128	2 820	21 948
Parking en K€ HT (valeur Juin 2016)		8 656	8 656
TOTAL			30 604

- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer l'avenant n° 14 à la Convention Publique d'Aménagement modifiant la participation du concédant au coût global de l'opération.

M. SCHAUSS (2) et M. BODIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 3

61. ZAC des Hauts du Chazal - Modification du Cahier des Charges de Cession de Terrains

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'approuver ce nouveau Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) de la ZAC des Hauts du Chazal, prévu par l'article L.311-6 du Code de l'urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

62. Eco-quartier des Vaïtes - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 30 avril 2019 - Bilan de ZAC révisé au 31 décembre 2018

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 10 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2018 présentant des dépenses et des recettes pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Vaïtes de 25 157 605 € HT,
- de valider l'avenant n° 3 prenant en compte une adaptation de programme (capacité du parking silo à 200 places) et le transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon à Territoire 25 de travaux d'eau pluviale pour l'avenue des Maraîchers et la bande verte.

M. SCHAUSS (2) et M. BODIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 32

Contre : 8

Abstentions : 10

Ne prennent pas part au vote : 3

63. Concession d'aménagement Viotte - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'approuver le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2018 pour l'aménagement de l'éco-quartier Viotte.

M. SCHAUSS (2) et M. BODIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 3

64. Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'approuver le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2018 pour la reconversion du site de la Caserne Vauban.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

65. Motion contre le projet de loi de transformation de la fonction publique déposée par le groupe Parti Communiste Français - Front de Gauche, le groupe Europe Ecologie Les Verts et Société civile et le groupe Socialiste et Société civile républicaine

«Les élus du Conseil Municipal affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.

Malgré l'opposition des organisations syndicales et des propositions alternatives, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de transformation de la fonction publique dont nombre de dispositions auront des impacts tant pour nos agent-e-s et nos citoyen-ne-s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Avec le recours au recrutement accru à tous les niveaux de contractuel-le-s, la précarité sera encore aggravée particulièrement avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompus à tout moment.

De plus, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées. Le gouvernement ne s'en cache pas, cette transition territoriale s'inscrit dans un contexte d'encadrement financier des collectivités.

La souplesse souhaitée dans la gestion de la masse salariale des collectivités vise, en réalité, à donner de l'aisance à la politique financière contraignante que l'État cherche à imposer aux entités territoriales.

Cette réforme incite fortement à l'externalisation des services publics au détriment de la qualité du service, et à rendre la plus lisse possible une privatisation des services publics locaux que l'État pourra fortement contraindre, même contre l'avis éventuel des élus.

Ces externalisations auront un impact financier conséquent pour les contribuables, et risquent fort de devenir inaccessibles aux usagers, de par leur tarification et leur accès de plus en plus numérisé. Le gouvernement affirme avoir le soutien des élus locaux pour son projet de loi.

Ce n'est pas le cas des élus de la Ville de Besançon.

Aux côtés des représentations syndicales, les élus de Besançon alertent sur les conséquences que cette transformation profonde de notre modèle social va entraîner.

Les élus de la Ville de Besançon rappellent leur attachement au service public et à la fonction publique territoriale.

Ils s'opposent au projet de transformation de la fonction publique en discussion parlementaire».

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 élus n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15

La séance est levée à 21 h 05.

Hôtel de Ville, le **27 JUIN 2019**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le **27 JUIN 2019**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2019

«**M. LE MAIRE** : La séance est ouverte. Nous avons le quorum. Le secrétaire de séance sera Michel LOYAT. Il n'y a pas de remarques par rapport au dernier compte rendu ?

M. Baudouin RUYSEN : Il y a une remarque sur le dernier compte rendu, une demande de parole.

M. LE MAIRE : Il y a une demande de prise de parole.

Monsieur MOUGIN, allez-y.

M. Philippe MOUGIN : Merci M. le Maire. Bonjour à tous et à toutes. Monsieur le Maire, je voulais faire une remarque sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 16 mai 2019, que j'ai pu suivre sur le site de la Ville, étant exceptionnellement absent. En effet, c'est assez rare, mais je voulais vous féliciter, ainsi que le groupe Les Verts, pour une décision de bon sens que vous avez prise. Oui, une décision d'évolution positive en ce qui concerne le vœu d'interdire l'accueil des cirques possédant des animaux sauvages, proposition que j'avais faite avec mon ex-groupe par motion le 4 avril 2016, il y a trois ans. Celle-ci avait été refusée -et que n'avions-nous pas entendu- sans compter les moqueries au passage ! Comme quoi le bon sens finit souvent par l'emporter.

Je finirai, pour conclure, à dire que le bon sens n'a pas besoin d'étiquette politique, ni de lieu, ni de dirigeant pour exister et être mis en pratique. En espérant que la presse objective et impartiale aujourd'hui fera son travail autant qu'elle l'a fait il y a trois ans sur le sujet. Je vous remercie.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je voulais simplement dire que j'ai lu aussi le compte rendu. Exceptionnellement, je me suis rendu compte qu'il y a eu des propos liminaires au dernier Conseil Municipal. Je n'ose croire que c'était parce que je n'étais pas là. Je pense que le sujet a porté...

M. LE MAIRE : Oh...

M. Jacques GROSPERRIN : Laissez-moi finir Monsieur FOUSSERET.

M. LE MAIRE : Non, Monsieur GROSPERRIN, ne me faites pas ça.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, donc simplement, je voulais vous dire qu'à une période où on demande beaucoup plus de proximité, à une période où le Président de la République justement essaie de revenir en direction des Maires, des élus, je pense que ça serait intéressant, important qu'on puisse, à un moment donné, avoir une vraie discussion avant d'engager les dossiers du Conseil Municipal, surtout au moment où vous allez, vous, dans les quartiers, vous exprimer.

M. LE MAIRE : Vous y êtes invité aussi, vous pouvez venir.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, tout à fait. Je pense qu'ici, les élus auraient souhaité, en tout cas aimeraient être entendus sur différents programmes, projets, ou simplement attentions qu'on pourrait mener sur certaines problématiques. Je prends l'exemple du décès de François JACOB, je pense qu'il y a des hommages à rendre.

M. LE MAIRE : Mais le décès de François JACOB...

M. Jacques GROSPERRIN : Ce n'est pas toujours polémique, c'est aussi, à un moment donné, un moment important pour mettre à l'honneur des personnes qui nous ont quittés. Et aujourd'hui, je crois qu'on aurait pu le faire en propos liminaires...

M. LE MAIRE : Oui, mais de toute façon...

M. Jacques GROSPERRIN : Mais comme vous ne voulez pas le faire...

M. LE MAIRE : Non, non, attendez...

M. Jacques GROSPERRIN : J'entends bien.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire une chose, vous voyez, ici, j'ai l'hommage que je dois faire à François JACOB, il est ici...

M. Jacques GROSPERRIN : À la fin !

M. LE MAIRE : Non, mais je vais le faire maintenant, si vous voulez ! Parce que François JACOB, je l'ai bien connu pour travailler avec lui au Foyer des Jeunes Travailleurs. J'étais d'ailleurs à ses obsèques.

M. Jacques GROSPERRIN : Tout à fait, je sais. Donc vous voyez, Monsieur le Maire, ce n'est pas du tout polémique.

M. LE MAIRE : Il a été Directeur du Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux». Il a été surtout le Président, fondateur même, je crois, de la banque alimentaire, et il a été aussi le défenseur des enfants. Je me suis rendu effectivement à ses obsèques. C'était quelqu'un que j'appréciais particulièrement. Il a eu une vie d'engagement, un sens aigu de la justice et des droits, toute entière, sa vie consacrée à l'attention des autres. Et au nom du Conseil Municipal, j'ai transmis d'ailleurs, avec votre accord, j'imagine, nos condoléances, et je pense qu'à cet instant précis, nous avons une pensée pour lui, voilà, pour François JACOB. Je partage votre avis là-dessus.

M. Thibaut BIZE : Oui, dans le dernier compte rendu, j'ai pu constater, et je le constate encore aujourd'hui, l'absence pour la septième fois consécutive de l'un des deux élus d'extrême droite, c'est-à-dire M. Julien ACARD, élu sur la liste du Front national en 2014. J'ai un petit peu creusé davantage, donc ça veut dire que M. ACARD n'est pas venu en Conseil Municipal depuis le 20 septembre, qu'il n'est pas venu en Commission, en tout cas depuis que j'y siége, c'est-à-dire depuis 2016 ; je ne l'ai jamais vu en commission. Qu'il n'est pas venu au Conseil d'Agglomération depuis plus d'un an, qu'il n'a jamais voulu tenir des bureaux de vote, que ça soit comme assesseur ou Président de bureau de vote. Et que, sachant qu'il n'était jamais disponible, je me suis un peu renseigné, vu que M. ACARD est un cumulard, s'il était aussi absent à la Région. J'ai pu constater que cette année, depuis un an, sur les huit Conseils régionaux, il était absent cinq fois. Donc moi, je voulais juste faire remarquer un petit peu, on se souvient tous des grands discours de morale sur l'exemplarité des élus que nous faisait le Front national il y a encore quelques années de ça. Tout ce que je constate aujourd'hui, c'est qu'il y a une contradiction entre les faits et le discours. C'est-à-dire que d'un côté, soit on a des élus Front national qui sont corrompus, parce que je le rappelle, les élus Front national ont été ceux qui ont été le plus condamnés ces dernières années. Soit ils ne sont pas là. Et en plus, lorsqu'ils ne sont pas là, ils ne remplissent même pas leurs obligations, parce que je rappelle que la présidence ou la tenue de bureaux de vote est une obligation d'un Conseiller Municipal. Et c'est pour ça que je fais une demande aujourd'hui, je demande que le tribunal administratif soit saisi, pour acter la démission d'office du Conseiller Municipal élu Front national, Julien ACARD.

M. LE MAIRE : J'ai demandé, on va vérifier ce que prévoit le règlement, Monsieur BIZE. Effectivement, c'est choquant que M. ACARD ne soit pas là.

M. Thibaut BIZE : Il y a plusieurs choses...

M. LE MAIRE : Il y a déjà une réduction des indemnités, donc ça, c'est fait systématiquement quand on n'est pas présent et que l'on n'a pas d'excuses. On va vérifier tout cela, et on regardera effectivement s'il y a une possibilité d'aller au tribunal administratif. Honnêtement, je ne sais pas. Je ne sais pas, donc je vous tiendrai informés lors du prochain Conseil, et s'il faut le faire, nous le ferons. Mais la démission d'office, je ne pense pas que ça puisse se faire. Je ne pense pas, mais je n'en suis pas sûr. Pour être franc avec vous, je n'ai jamais eu le cas, donc c'est quelque chose de nouveau.

M. Philippe MOUGIN : Je voulais juste répondre à Monsieur BIZE. Alors déjà, pour commencer, les deux élus d'extrême droite, je vous ferai remarquer l'extrême droite, c'est au Chili, la nuit, les militaires qui sont bottés, casqués, armés, et qui combattent le peuple. Je ne pense pas que le Front national, dont je ne fais plus partie, je dois vous le rappeler, il faut vous mettre à la page, ça fait un petit moment quand même... -non, non, ça fait un petit moment-. M. ACARD ne fait plus partie de rien du tout, ni du Front national, ni des Patriotes que je représente ici, seul. M. ACARD, pas plus que vous, je n'ai de relations avec lui. Je n'ai plus de relations, c'est son affaire, donc ce n'est pas la peine de me regarder quand vous faites votre discours. Je ne pense pas être un antidémocrate, et loin de l'extrême droite. Vous n'avez pas de leçon à me donner là-dessus, j'ai déjà pu m'expliquer. Certainement comme votre père, comme les membres de votre famille, mon père a fait la guerre, a été prisonnier de guerre. Mes oncles étaient dans la résistance, ils n'ont pas de leçon, ils sont cités, ils sont photographiés dans certains bouquins. J'ai donné 32 ans de ma vie comme militaire pour notre patrie, pour notre pays, et les leçons, vous pouvez les garder pour vous, ou pour d'autres peut-être, mais pas pour moi. Alors vous évitez de me regarder quand vous parlez comme ça.

Deuxième chose, en matière de présence, Monsieur BIZE, je crois qu'il va falloir que vous preniez contact avec l'administratif. Vous saurez que les deux seules fois où j'ai raté à titre personnel le Conseil Municipal, c'est la dernière fois, évidemment, ça n'intéresse personne peut-être, parce que j'étais en voyage familial, et l'avant-dernière fois, parce que j'étais couché dans un lit, et ça faisait trois mois que j'allais aux Commissions et à la CAGB avec un mal de dos, et tous les élus peuvent le confirmer. Je prenais une demi-heure d'avance pour pouvoir me mouvoir et aller m'asseoir. Alors vos leçons... Si on fait le calcul de vos absences et des miennes, je pense que là, vous devriez vous taire. Ainsi que les commissions ! Il me semble que sur le dernier rapport, j'étais présent à 100 % -100 %, ce n'est pas 98-. Je vous rappelle que j'ai quatre commissions à la Ville, deux commissions à la CAGB, et j'en ai bien d'autres, que ce soit la CCSPL, et tout le reste. Je dois avoir neuf ou dix entités, et je rate rarement les choses, sauf force majeure. Donc voilà, donc vos remarques, vous les gardez pour d'autres, si vous voulez, pour M. ACARD. D'ailleurs, vous êtes libre de vous adresser à lui.

M. Thibaut BIZE : Il faut que je le voie !

M. Philippe MOUGIN : Oui, vous pouvez lui écrire. Vous avez un réseau Internet, vous pouvez lui écrire. Cela ne me regarde plus, je n'ai plus rien à voir avec M. ACARD. Voilà, maintenant, que les choses soient dites et soient comprises, j'espère que vous l'entendrez et puis que vous le comprendrez. Merci.

M. LE MAIRE : Bien, bon, on regardera effectivement ce que prévoit le règlement intérieur par rapport à ça ou le règlement tout court.

Le rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 3

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2018

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 4

Formation des Elus - Bilan des actions 2018 et perspectives 2019

«*M. LE MAIRE* : Pas de remarques ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 5

Comptes de gestion 2018 de M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon

«**M. LE MAIRE** : Le compte de gestion 2018 de M. le Chef du service comptable de la Trésorerie du Grand Besançon appelle-t-il des remarques de votre part ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 6

Compte Administratif 2018 - Rapport de présentation

«**M. LE MAIRE** : Maintenant, concernant le vote du compte administratif, conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à débattre du compte administratif afférent à l'exercice précédent. Et comme le veut l'article L2121-14 du même Code, l'assemblée doit, pour circonstances, élire son Président. Je vous propose de désigner M. Nicolas BODIN qui est deuxième Adjoint, la Première Adjointe n'étant pas là aujourd'hui, étant excusée car elle me représente à un congrès.

M. Nicolas BODIN : Merci M. le Maire. Je vous redonne la parole, ainsi qu'à Michel LOYAT pour la présentation de ce compte administratif 2018.

M. LE MAIRE : Bien. Nous nous sommes dotés, vous le savez, en 2018, d'un budget qui était un budget moteur avec une ambition et une détermination toujours intactes pour la mise en œuvre du projet de l'équipe municipale, et pour tenir les engagements du contrat que nous avons passé avec les Bisontines et Bisontins, donc en 2014. Cette ambition, sa structure, je le rappelle, autour de deux grandes orientations : tout d'abord, contribuer activement au développement du rayonnement de l'attractivité de notre Ville, son positionnement national, et même son positionnement international, et améliorer très concrètement le quotidien des habitants par l'écoute, le dialogue, une action au plus proche de leurs besoins. Tout ça, ce ne sont pas des mots vides de sens, car ces valeurs guident l'ensemble de nos décisions, et depuis déjà de nombreuses années, nos arbitrages collectifs, et cela au quotidien. Et très clairement, les résultats, vous allez le voir, sont donc désormais au rendez-vous.

Tout d'abord, au travers de nombreuses réalisations, pour les unes, qui sont des réalisations stratégiques pour l'avenir de Besançon, et pour les autres, ciblées sur les enjeux du quotidien, mais toutes grandes par leur importance, j'y reviendrai dans le cours du débat. Tout d'abord, au travers de nombreuses réalisations, vous verrez la consolidation du positionnement territorial de Besançon, et l'amplification de l'intégration communautaire, notamment avec la préparation du passage en communauté urbaine qui est désormais imminente. Il s'agit de construire, ensemble, bien sûr, un pôle métropolitain d'équilibre, d'attractivité et de développement. Mais je crois pouvoir dire que 2018 a marqué un grand pas dans cette construction. Je rappelle que cela sera officiel le 1^{er} juillet de cette même année.

Ces engagements politiques, ce sont aussi des engagements financiers que nous avons su tenir, et permettez-moi d'ailleurs de reprendre un extrait de ce qui était inscrit dans notre programme en 2014. Ne pas augmenter le taux des impôts communaux, c'est fait, avec des taux communaux d'impôts locaux stables pour la septième année consécutive, et même pour la neuvième année, s'agissant de la taxe d'habitation. Je parle donc de taux communaux.

Deuxièmement, maintenir l'endettement de la collectivité à un niveau inférieur à la moyenne nationale des collectivités de même taille. Deuxième point, c'est fait aussi, avec un endettement parfaitement maîtrisé, et inférieur, nous l'avons vu lors du vote du BP, à la moyenne des villes de même taille, en baisse régulière, et particulièrement en 2018, et 100 % sécurisé.

Troisièmement, réduire les frais de fonctionnement du budget municipal tout en maintenant un niveau élevé d'investissement, et des services publics de qualité. Les efforts de gestion que nous avons entrepris, d'ailleurs je veux remercier l'ensemble du personnel, les ensembles de gestion et de maîtrise de fonctionnement ont été conséquents ces dernières années, et cela n'a pas été facile. Ils ont pu être réalisés grâce à une vraie culture de gestion et de responsabilité de l'argent public. Ces efforts ont été maintenus en 2018. Ce contrat avec l'État, la Ville l'a accepté, et tient les objectifs fixés, sans perdre le cap, celui du projet municipal que je précisais il y a quelques instants. Le projet municipal, la qualité du service public, et sans renoncer à nos priorités politiques qui sont, je vous le rappelle, l'éducation, la jeunesse, la sécurité, la tranquillité publique, la solidarité, la politique sociale et la nouvelle politique de la Ville. Cette maîtrise de dépenses de fonctionnement est essentielle, car elle permet à la Ville de maintenir un investissement très dynamique, et encore cette année, 2018, renforcé de 4 M€, à la fois sur des grands équipements, mais aussi sur des petits travaux de proximité qui augmentent de près de 3 M€ en 2018, soit plus de 15 M€ au total. Je voudrais m'arrêter un instant sur ce chiffre pour que nous ne perdions pas de vue ce que cela représente, à savoir ces 15 M€. C'est uniquement des petits travaux d'amélioration concrets du quotidien, de la voirie, des écoles, des crèches... dans les écoles, dans les

crèches, dans les gymnases, sur les espaces verts, dans les maisons de quartier, les bâtiments, etc., c'est considérable, mais c'est aussi, me semble-t-il, essentiel. Un chiffre intéressant à retenir parallèlement, entre 2001 et 2018, reprenez bien ce chiffre, la Ville aura investi 928 M€ sur l'ensemble de ses budgets, c'est-à-dire presque 1 Md€. Et si l'on ajoute les budgets d'investissement du Grand Besançon, c'est 600 000 € en plus, c'est-à-dire 1,6 Md€ qui ont été investis ici sur le grand Besançon depuis 2001. La Ville conserve donc, au regard de ces grandes tendances, une situation qui est saine, maîtrisée, sécurisée, conforme au cadre fixé, tout en restant dynamique, proche et vivante. C'est une garantie pour l'avenir de la Ville, bien sûr, de ses habitants, et de tous les acteurs économiques et associatifs qui participent grandement au dynamisme de Besançon. Mais si je veux passer aux réalisations de 2018, je ne vais pas tout citer, car elles sont nombreuses. En matière de construction métropolitaine tout d'abord, vous le savez, je le disais, je le répète, 2018 est une année charnière en matière de construction communautaire, avec le transfert de l'eau et de l'assainissement à la CAGB. La préparation du transfert de la voirie, et bien sûr le travail pour le passage en communauté urbaine, qui se concrétisera le 1^{er} juillet, et qui offre une nouvelle opportunité au territoire pour sa visibilité et son positionnement. Cette construction est d'ailleurs accompagnée et soutenue par nos partenaires, avec notamment le contrat de développement métropolitain signé avec la Région Bourgogne Franche-Comté en novembre dernier, ou encore le contrat PAC 25 avec le Département.

Placée sous le signe de la culture, l'année 2018 a été rythmée par deux événements majeurs : la réouverture du Musée des Beaux-Arts et de l'Archéologie le 16 novembre dernier, et les 10 ans de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco en juillet. Ce 10^e anniversaire a d'ailleurs mis à l'honneur les efforts accomplis en continu, et sur la durée de la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel qu'est le patrimoine Vauban. La Citadelle a ainsi poursuivi son développement avec l'engagement de la rénovation de l'aquarium qui est en train de se terminer, la mise en place de tablettes numériques, tout comme le lancement d'un nouveau programme de restauration de la Citadelle, élargi cette fois-ci aux remparts Vauban du centre-ville ou la restauration d'ailleurs du quai Vauban qui a dû démarrer ou qui va démarrer. Je me dois également de citer entre autres l'extension de la jauge de la Rodia, la rénovation du Bastion de l'avenue Gaulard, ainsi que le développement du festival Détonation qui s'est tenu cette année à guichets fermés, c'est très important. Je voudrais aussi insister sur le succès des parcours culturels qui ne se dément pas au fil des ans, et qui joue un rôle majeur dans l'éveil de la jeunesse, de la culture et de l'art. En termes d'aménagement urbain, beaucoup de chantiers majeurs ont avancé de manière très visible, le pôle Viotte, l'écoquartier Vauban, le site des Prés-de-Vaux auxquels nous avons consacré près de 3 M€. Et de manière peut-être moins visible encore, mais tout aussi essentielle, le site Saint-Jacques, et la Cité internationale des savoirs et de l'innovation sur lesquels les études avancent pour permettre le choix en 2019, donc cette année, prochainement, d'un opérateur.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la signature du contrat d'un développement métropolitain ouvre la perspective d'un vaste programme partenarial ciblé sur la rénovation du campus de la Bouloie, sur la réalisation en centre-ville de la future grande bibliothèque, où 50 M€ seront investis pour l'ensemble des partenaires dans le cadre du protocole «Synergie Campus». 50 M€, c'est donc sur l'Université, ce n'est pas la bibliothèque.

La Ville a particulièrement réalisé, en 2018, l'aménagement du siège régional du CROUS, après celui de la ComUE et soutenu l'organisation des premières assises régionales de la vie étudiante.

En 2018, la Ville a ainsi concentré une partie de ses efforts sur les enjeux d'avenir, les enjeux de l'habitat, de l'université, de la transition écologique énergétique, de l'aménagement urbain durable et de l'attractivité. Elle s'est, dans le même temps, attachée à apporter des réponses concrètes aux enjeux du quotidien, de la proximité et du bien vivre ensemble. La Ville a ainsi maintenu fortement ses priorités en matière de politique sociale, par son partenariat historique et quotidien avec le Centre Communal d'Action Sociale, par la politique de la Ville, avec le lancement du nouveau programme de rénovation urbaine, la finalisation de la traversée Allende, la Maison des Services Au Public, la MSAP, mais aussi pour la tranquillité publique avec le renforcement progressif de la Police municipale, de ses moyens d'action, et aussi pour terminer, pour l'éducation.

Dans ce cadre, la rentrée 2018 a vu de nombreux changements liés par exemple au retour de la semaine à quatre jours, à l'augmentation de la capacité d'accueil avec les cantines scolaires, et le renforcement de l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts. 0,9 M€ ont été consacrés à des travaux d'amélioration des groupes scolaires, 250 000 € ont d'ailleurs été investis dans un programme de renouvellement et de modernisation des équipements informatiques, de fonds de classe des écoles, ce qui était demandé depuis déjà quelque temps par les enseignants.

Au total, la Ville aura consacré 37,5 M€ en 2018 à la politique en faveur de la famille, de la jeunesse et de l'éducation, en investissement et en fonctionnement. Le bilan 2018 en matière d'équipement de proximité est également particulièrement riche, avec par exemple la salle de pratique des arts martiaux

à Planoise, l'espace de gymnastique urbaine à Clairs-Soleils, le nouveau lieu dédié aux cultures et loisirs urbains, donc à Saint-Claude, aux Torcols. La restructuration de la MJC de Palente au pôle des Tilleuls, la Maison du peuple, lieu symbolique rue Battant inaugurée en mai 2018, ainsi bien sûr que la réfection intégrale de la piscine de Chalezeule qui sera réouverte prochainement. 0,7 M€ ont par ailleurs été consacrés à des travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments et de nos voiries, la mise en accessibilité des abribus étant, elle, le fait de l'Agglomération.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, la Ville, par l'obtention en 2018 du titre de «capitale française de la biodiversité» est reconnue aujourd'hui pour son audace et ses politiques innovantes en matière de gestion écologique des espaces de nature, avec la préservation des collines, et les sites labellisés EcoJardin. 2018 a été marquée aussi par l'organisation des premières assises nationales des insectes pollinisateurs, la création d'hôtels à insectes ou encore, la création du Conseil de la Forêt afin de mener une réflexion participative sur le devenir de la forêt bisontine. La Ville est aussi fortement impliquée dans la lutte contre le réchauffement climatique, de la transition énergétique, avec un axe fort sur la lutte contre la précarité énergétique et les énergies renouvelables. La chaufferie de Planoise a fêté ses 50 ans d'existence en novembre 2018. La Ville a enfin poursuivi activement son programme d'aménagement de voirie, de pistes cyclables, de sécurisation des espaces, et de rénovation de l'espace public à travers les quartiers, pour plus de 4 M€. Vous avez pu remarquer, parce que rien ne vous échappe, qu'il y a eu un article dans l'Équipe, qui classait les villes de France où il y a le plus de pistes cyclables par habitant. Sur la centaine de villes de France, il y en a neuf qui sont citées, et Besançon est dedans. D'accord, il est à la neuvième, mais il y en a 91 derrière, donc c'est une reconnaissance qui, effectivement, va faire plaisir à beaucoup, dont à moi-même d'ailleurs. Le développement du commerce est également une préoccupation très forte de l'équipe municipale, confortée par l'annonce de l'inscription de la Ville dans le dispositif national opération «Action Cœur de Ville». Nous allons poursuivre nos actions. Des actions de communication sont en cours de discussions entre autres avec la Chambre de Commerce, la CCIT 25, nos services commerces, pour voir comment on peut effectivement aider encore le commerce au centre-ville, après les mesures d'urgences qui ont déjà été prises.

Voilà, moi, je ne serai pas plus long, parce que je souhaite qu'il y ait un débat. Je vous ai dressé à grands traits -tout n'y est pas-, à très grands traits, quelques exemples pris parmi beaucoup d'autres, le bilan de cette année 2018. C'est une année qui a été une année riche, vivante, dynamique, au service de la solidarité, au service de la qualité de la vie, et au service bien sûr avant tout des Bisontines et des Bisontins pour leur quotidien, mais aussi pour leur avenir. Ainsi, la Ville, à travers la mise en œuvre de son budget 2018, s'est attachée à jouer pleinement son rôle moteur. C'est notre rôle d'être un moteur de l'économie, d'être un moteur du développement, dans le cadre de la ligne directrice fixée par notre projet de mandat pour valoriser et consolider encore les atouts de Besançon. Voilà, c'est l'ensemble de ces atouts qui constituent le socle solide et durable du développement de notre Ville pour les années à venir.

Je vous remercie, et je passe donc la parole à Michel LOYAT qui est rapporteur.

M. Michel LOYAT : Je me concentrerai, comme d'habitude, sur les principaux chiffres du compte administratif, le rapport permettant à chacun de disposer des chiffres dans le détail. Avant de passer au compte administratif proprement dit, je voudrais revenir sur la situation financière de la Ville. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, conserver une situation financière saine n'est pas qu'un simple résultat, mais un engagement qui est tenu. C'est un engagement important, car plus de la moitié de notre budget vient des impôts locaux que nous gérons en responsabilité, pour fournir du service public, des équipements. Et une situation sécurisée financièrement, c'est un gage pour l'avenir de notre Ville et de ses habitants. La stratégie financière de la Ville est développée dans les différents rapports budgétaires, de manière synthétique, très synthétique même. La Ville s'engage sur des efforts de maîtrise de fonctionnement pour permettre la stabilité de la fiscalité, et pour dégager un autofinancement suffisant pour maintenir un niveau d'investissement dynamique, tout en maîtrisant l'endettement.

Premier instrument de mesure de la maîtrise de fonctionnement, les niveaux d'épargne, vous les avez à l'écran, ainsi que l'évolution de la dotation globale de fonctionnement. On constate que les niveaux d'épargne, après une diminution en 2013 et 2014, sous l'impact des baisses de dotations de l'État, se redressent rapidement et se consolident nettement en 2017, et plus encore en 2018. La Ville a su éviter l'effet de ciseau majeur qui aurait été la conséquence logique de la baisse de la DGF, à partir de 2014, le tout sans recours à une hausse des taux de fiscalité, grâce aux efforts importants de maîtrise des dépenses de fonctionnement accomplis tout au long de ces années. L'année 2018 témoigne d'une consolidation des indicateurs financiers. Il est vrai que 2018 a bénéficié de facteurs favorables. Une hausse des dotations de 900 000 € après plusieurs années de baisse, mais aussi la recette exceptionnelle de reprise de la provision constituée dans le cadre du contentieux sur la cuisine centrale,

ce qui a permis un désendettement supplémentaire de 5,7 M€ par rapport à la trajectoire initiale. Soulignons que cette bonne situation est structurelle et inscrite dans la durée.

Autre indicateur, l'investissement et l'endettement. La mobilisation de l'épargne permet d'assurer l'autofinancement nécessaire pour conserver un niveau d'investissement dynamique. Ainsi, après un effort exceptionnel d'investissement sur le mandat précédent, effort qui, en tout état de cause, avait vocation à rester ponctuel, la Ville a repris un rythme d'investissement qui reste dynamique, et s'accélère encore en 2018. Le niveau des dépenses d'investissement réalisé atteint 39,1 M€. A noter l'augmentation de près de 3 M€ des tranches annuelles pour maintenir la vigilance et la priorité aux actions de proximité. Parallèlement, la Ville a gardé un endettement modéré et parfaitement maîtrisé. L'encours de dette de la Ville de Besançon au 31 décembre 2018, pour le budget principal, s'élève à 112,9 M€, soit 7,3 M€ de moins qu'en 2017 ; alors il est vrai, 5,7 M€ relevant de la recette d'indemnité pour la cuisine centrale.

La capacité de désendettement s'établit à 3,5 ans, et là, on est très loin du seuil d'alerte qui est fixé à partir de huit ans. Au vu de ces données, le compte administratif 2018 confirme ainsi le dynamisme de la Ville, la sécurité de sa trajectoire financière année après année, avec la tenue des engagements sur le terrain -le Maire a détaillé ces engagements-, et la réalisation des projets conformément au plan du mandat. Ces bons résultats constituent un socle solide pour l'action de la Ville dans les années à venir, et avec notamment la hausse exceptionnelle de l'investissement en 2019.

Passons cette fois aux principaux chiffres du compte administratif en tant que tel. Avec le transfert des activités eau et assainissement à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2018, le budget général se compose du budget principal et de six budgets annexes en 2018. Le budget principal représente près de 98 % des dépenses du budget général. Les dépenses réelles du budget général s'établissent à 190,3 M€, en augmentation de 4,1 M€ par rapport au compte administratif 2017, à périmètre de budget constant. Cela se répartit pour 51,8 M€ en investissement, dont 50,1 pour le budget principal, et 138,5 M€ en fonctionnement dont 137,1 pour le budget principal. Concernant cette fois uniquement le budget principal, les recettes de fonctionnement représentent 180,7 M€, soit une augmentation à périmètre constant de 0,5 %. La Ville a confirmé, en 2018, la stabilité des taux communaux de fiscalité, et les efforts de fonctionnement réalisés en conséquence. Près de la moitié des recettes sont constituées du produit de la fiscalité directe qui représente 82,4 M€, soit une augmentation de 1,9 % du seul fait de l'évolution forfaitaire et physique des bases.

Le deuxième poste le plus important est constitué des dotations de l'État qui se montent à 35,2 M€, soit 19 % de nos recettes et une hausse de 2,4 %. La fiscalité indirecte, elle, représente 11,9 M€ en 2018. La Ville a bénéficié d'un versement de sortie progressive du FPIC de 1,2 M€, tout y en étant contributeur pour 22 000 €. La Ville a perçu, par ailleurs, plus de 8 M€ de subventions extérieures. Les produits d'exploitation correspondant aux services facturés représentent 10 % de nos recettes, soit 19,5 M€ en 2018. La Ville a perçu, par ailleurs, 1,3 M€ de produits de cession de patrimoine, et j'en ai déjà parlé, 6,2 M€ de reprise de la provision constituée dans le cadre du contentieux cuisine centrale. Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à près de 137,1 M€, sont réalisées à plus de 95 %. Elles sont stables, à périmètre constant, ce qui permet à la Ville de tenir l'objectif fixé par la contractualisation avec l'État. Les dépenses de personnel représentent au total près de 72,6 M€. Elles sont réalisées à plus de 96 %, et baissent de 0,4 % pour le personnel permanent.

Les charges financières sont en diminution de 200 000 €, et s'élèvent à 2,5 M€. Les subventions versées représentent 17,5 M€, soit 9,5 M€ pour le CCAS, et plus de 8 M€ pour l'ensemble des autres partenaires associatifs. Les dépenses à évolution contrainte se montent à 28,4 M€. Elles évoluent de 1,6 %, soit un peu en dessous de l'inflation qui était de 1,85 %. Les crédits de services s'élèvent à 12 M€ et sont stables à périmètre constant.

En investissement, enfin, le graphique à l'écran montre l'évolution sur 10 ans des dépenses et la structure du financement de l'investissement. Les seules dépenses d'équipement se montent à 36,8 M€, en hausse de plus de 4 M€ par rapport à 2017. À ce montant, il convient d'ajouter les travaux en régie, ainsi que les autres dépenses d'investissement pour un total d'investissement hors dette de 39,1 M€. Le remboursement de dettes en capital, représente 12,6 M€ contre 13,3 M€ en 2017, tandis que la mobilisation d'emprunts nouveaux s'élève à 5,3 M€ contre 11,5 M€ en 2017, la prévision ayant été réduite en cours d'année, compte tenu de la reprise de la provision de la cuisine centrale dont on a déjà parlé. Les recettes d'investissement représentent 31,6 M€ au total, en hausse de 3,6, fruit notamment d'une mobilisation constante pour la recherche de financements extérieurs et des contractualisations avec nos partenaires.

En conclusion, et comme vous pouvez le constater, l'engagement en faveur tant du rayonnement que de la proximité est donc confirmé et tenu, le tout dans un cadre financier sécurisé à long terme. Monsieur le Maire, j'en ai terminé de cette présentation.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Jacques GROSPERRIN : Donc nous nous abstiendrons sur ce rapport, vous vous en doutez, non pas que nous approuvions les orientations et décisions budgétaires de 2018, où on pourrait approuver en creux, mais c'est parce que ce compte signifie, et c'est le rôle du compte administratif, la sincérité technique, comptable et juridique. Et puis ça me permet, au détour de cette phrase, et de ce compte administratif, de remercier tous ceux qui ont concouru à ce sérieux administratif. On sait qu'il est important aussi au sein de la mairie. Mais la responsabilité administrative n'est pas la responsabilité politique. Alors je ne reviendrai pas longuement sur les points déjà évoqués ou débattus lors de l'exercice budgétaire 2010, et sur lesquels nous avons eu des désaccords, mais je crois que ça fait partie du débat démocratique, qu'il soit de forme ou de fond.

Le premier désaccord, rappelez-vous, c'était celui sur la contractualisation, le deuxième, c'était l'ensemble des effets de la politique du gouvernement pendant les deux premières années d'exercice, et surtout sur la mise en œuvre d'un programme devenu illisible à chacun, avec un refus de choix et d'orientations claires dans un cadre territorial. J'ai entendu le mot tout à l'heure prononcé « concurrentiel », qui pour certains pourtant l'exigent. Et pour moi, j'avais souligné à ce moment-là un manque d'ambition. Votre majorité a tenté d'esquiver les questions gênantes pour elle, mais 2018 a démontré aux yeux de chacun, et je m'interroge sur la volonté collective et politique pour agir efficacement et préserver le rang de Besançon à l'instar des autres Villes qui sont relativement proches.

2018 a été, le compte administratif le confirme, peut-être une perte de temps pour notre Ville pendant que d'autres nous semblent avancer un peu plus vite. Le Premier ministre vient de prendre un certain nombre d'engagements forts, qui tend à dire, ou en tout cas à défendre une motion devenue fondamentale pour le pouvoir actuel, en tout cas, la proximité. J'ai entendu M. LOYAT parler de proximité, on peut s'interroger lorsque, sur le département du Doubs, il y a 14 trésoreries qui disparaissent, et il en reste cinq. Donc il y a des mots d'amour, mais il y a aussi, à un moment donné, des preuves d'amour. Alors cela concerne bien sûr le rôle et la place des communes, en premier lieu, celle de Besançon. Le Premier ministre a dénoncé, la semaine passée, devant le Sénat, la création d'intercommunalités de taille XXL, qui n'ont pas contribué à rapprocher les concitoyens des lieux de décision, et nous l'avons approuvé. Donc il faudra réfléchir sur, à un moment donné, tous ces transferts de compétences. Même si nous passons en Communauté urbaine, il y a des choses sur lesquelles, à mon avis, le gouvernement va réagir ou va changer les choses.

Nous estimons que ce constat qui remet en cause la loi NOTRe, et tous ceux qui l'ont votée, et certains ici en portent la responsabilité, nécessite maintenant des décisions fortes au plan financier en particulier. Alors certains propos ministériels ne nous rassurent pas. J'en parle lors du Conseil administratif, parce que c'est important. Sur la réforme des dotations, quand l'exécutif montre qu'il n'est pas pressé, sur la réforme de la fiscalité locale, quand M. DARMANIN annonce que 2020 pourrait être une année de transition pour les finances locales. Beaucoup d'incertitudes à ce stade qui perdurent et qui concernent a priori le rapport, la relation entre notre Ville et l'intercommunalité. Le débat sur la taxe d'aménagement que nous avons eu, pardon, lors du dernier Conseil communautaire, a démontré que l'intérêt et la liberté de chaque Commune ne devaient jamais être négligés. Donc nous en sommes tous d'accord. J'aurai plusieurs questions à vous poser, plus directement pour conclure. La première question, Monsieur le Maire, c'est votre position, en tout cas, où en êtes-vous sur les différentes études taxe d'aménagement qui sont en cours. Vous nous avez dit que c'était en cours, qu'il y avait une réflexion, vous avez même parlé que vous faisiez appel à trois avocats pour travailler dessus. Le contribuable Bisontin et le contribuable Grand Bisontin est directement impacté. Pour la transparence de ce débat, merci de nous en transmettre les conclusions.

La deuxième question, c'est le gouvernement qui affirme être à l'écoute, et dans l'attente des propositions sur la proximité et le rôle des communes. Donc il s'est rendu compte de l'intérêt d'avoir les élus en discussion et en accord. Comment organisez-vous ce travail, et quel message notre territoire entend-il porter ? Quelles propositions porte votre majorité municipale ? Et enfin, dernière question sur la suppression totale de la taxe d'habitation. Il y a des modalités concrètes pour les Bisontins concernés. On a entendu qu'elles seraient reportées à 2023. Ça nous interroge, ça nous interpelle, même si le compte administratif est là pour traiter de 2018, et je rends hommage vraiment au sérieux et à la sincérité de ce compte. À la situation financière saine de la Ville de Besançon, j'en conviens, mais il y a des interrogations, et j'aimerais que vous répondiez à ces interrogations, parce que les Bisontins sont concernés par les modalités de compensation, et est-ce qu'il y aura un nouveau report vis-à-vis de cela ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : ...vous savez très bien que cette année, il n'y a pas eu de baisse de dotations. Nous avons eu, je crois, 700 ou 800 000 € en plus, et l'Agglomération autant. Donc arrêtez de dire, une nouvelle fois... Et à chaque fois, je vous le dis, mais je crois que vous recommencez, donc je vais vous le redire encore sept ou huit fois. Il n'y a pas eu de baisse de dotations, ce qui n'a pas forcément été le

cas d'ailleurs pour d'autres communes, mais nous, nous n'avons pas eu de baisse de dotations. Nous avons eu, au contraire, une augmentation de combien, 900 000 €. C'est même plus que je ne pensais. Donc arrêtez de dire que Besançon a perdu des dotations. Bon, premièrement. Deuxièmement, quand vous dites -J'ai le sentiment- au fond, je vais vous dire ça, mais très simplement, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne tactique de dire toujours qu'on est en retard. Je crois que vous devriez dire : «*On avance, mais... et si on allait plus vite !*», plutôt que de dire : «*On est en retard*». Est-ce que vous seriez sourd quand j'ai cité toutes les réalisations de cette année ? Quand je vous dis que nous avons investi presque 1 Md€ ici dans... dans cette Ville depuis 19 ans, quand même, il y a des choses qui se sont faites, et nous ne sommes pas en retard, nous sommes au contraire bien placés, et je crois que chaque jour qui passe, on voit des reconnaissances encore nouvelles pour Besançon.

Une dernière qui est arrivée aujourd'hui, je ne sais plus laquelle c'était, tu m'as dit, la dernière qui est arrivée, de reconnaissance... Oui, par exemple, nous sommes la Ville -et bravo donc aux services des déchets, qui produisons-, la grande ville qui produisons le moins de déchets de France. Donc je crois que toutes ces politiques... Ah oui, ça n'est peut-être pas, ce n'est pas plaqué à l'or fin, mais quand même, c'est quelque chose d'important d'avoir ça. Et ça montre que l'on avance, mais vous ne voulez pas l'entendre. Bon, et puis alors les trésoreries, bon ça d'ailleurs, rien n'est déterminé. Moi, je pense qu'il y a un certain nombre de choses à revoir là-dessus, et je ferai là aussi entendre la voix de la Ville. J'avais une question à vous poser, alors est-ce que ce n'est pas la suite de la RGPP quand même tout ça ? Qui est-ce qui avait lancé tout ça ? Vous vous souvenez de ce que c'était que la RGPP ? La révision générale des politiques publiques. Vous étiez, me semble-t-il, parlementaire déjà à cet instant.

Alors la fiscalité, je l'ai dit. La taxe d'aménagement, alors c'est à l'Agglomération que je dois donner cette réponse, mais je vais vous la donner quand même. La taxe d'aménagement, je suis fidèle à mes promesses et à ce que je dis. Les communes toucheront intégralement leurs taxes d'aménagement. En communauté urbaine, elles ne peuvent plus le percevoir, c'est la Communauté urbaine qui la percevra et qui la reversera donc aux communes. Donc les communes ne perdront pas. Désolé, ça vous fait un sujet de moins, mais elles ne perdront pas leur taxe d'aménagement, nous nous y étions engagés. Il y a eu effectivement des avocats qui ont travaillé, on me remet leur rapport lundi prochain, donc je vous en parlerai donc au prochain Conseil d'Agglomération.

Alors concernant la taxe d'habitation, vous savez, c'est un sujet un peu... pas vieux comme le monde, mais au moins vieux comme la V^e République, au minimum. Vous vous rappelez certainement qu'en 1993, il y avait eu une réforme audacieuse de la taxe d'habitation qui avait été mise en place par le gouvernement de Michel ROCARD, je crois. Si vous voulez, je vous retrouverai les arguments de vos amis politiques de l'époque contre cette révision de la taxe d'habitation. Parce qu'effectivement, tout le monde veut la réviser, hein, mais personne ne veut en subir les conséquences politiques. Et puis maintenant, vous dites que c'est reporté peut-être à 2022-2023, moi, je n'en sais rien, ce n'est pas encore déterminé. Enfin en tout cas moi, je n'ai pas d'informations précises à ce sujet. Vous étiez un des premiers à dire que ce n'était pas bien cette suppression de la taxe d'habitation -non, vous disiez que c'était pas bien de la supprimer-, maintenant, vous regrettez qu'elle soit reportée plus tard. Voilà donc ce que je veux vous dire par rapport à ça, mais bon, ce sont des sujets qui sont en cours de discussion au Parlement, et donc certains ici, mieux que moi, peuvent vous en parler, entre autres vous, parce que je crois que vous êtes informé de ces choses en ligne directe.

M. Pascal BONNET : Oui, donc Monsieur le Maire, chers collègues, on est là pour parler du compte administratif 2018, mais vous avez aussi élargi le débat à certains bilans de ce mandat en cours, voire de vos 18 années, bientôt 19, à la tête de cette Ville ; ces années que j'ai partagées dans votre opposition, et nous avons pu soutenir des projets, comme nous nous sommes opposés à d'autres projets. Ce bilan est aussi, pour certains aspects, le nôtre, dans la mesure où nous ne sommes pas, contrairement à ce qui est dit dans l'opposition systématique, et vous évoquiez tout à l'heure la question de la baisse des déchets, la politique de tri a toujours eu notre soutien, d'autant que...

M. LE MAIRE : C'est vrai, c'est vrai !

M. Pascal BONNET : Oui, d'autant qu'avant 2001, la droite était assez vigilante sur la question de l'usine d'incinération, plus que beaucoup d'élus de la majorité de l'époque. Après, les Verts nous ont rejoints, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, et ont su jouer un rôle d'aiguillon, mais j'ai des souvenirs très précis sur les débats qu'il y avait sur l'usine d'incinération, et sur ce qu'on nous disait sur l'absence de toxicité, où c'était un peu comparable au nuage de Tchernobyl. Donc on ne va pas revenir sur le passé, mais on y revient quand même un peu. Alors vous faites un bilan, et on lit un rapport qui est assez autosatisfait. Votre intervention était plus humble, plus réaliste que ce rapport qu'on a lu et qui laissait entendre que tout allait bien dans le meilleur des mondes. Mais alors j'ai lu avec intérêt le fait que vous portez collectivement ce bilan. Alors le collectif qui vous entoure, il n'a pas l'air de porter le bilan avec vous dans les réunions.

M. LE MAIRE : Oui, oh, ça, vous savez...

M. Pascal BONNET : Vous allez dire que je fais un peu de polémique politicienne, mais c'est de bonne guerre. Ce bilan, on ne sait plus très bien qui le porte et avec qui, mais bon, le mandat se termine.

M. LE MAIRE : Mais je vais vous repréciser les choses.

M. Pascal BONNET : Oui. Alors il est toujours compliqué, aussi bien pour un débat budgétaire que pour un débat de compte administratif, de parler de la Ville sans parler de l'Agglomération. De plus en plus, et avec l'arrivée de la Communauté urbaine, des compétences essentielles se traitent ailleurs qu'ici. Quand on voit certains tableaux d'ailleurs, en particulier à la page 15, qui font état des pourcentages des différentes actions de la Ville, on peut avoir l'impression que certaines actions sont faibles. Quand on voit l'attractivité, les taux sont assez faibles, mais on sait que l'essentiel de la politique d'attractivité est en Agglomération et sera en Communauté urbaine, donc on ne peut donc pas avoir un débat tout à fait complet sans aborder ces questions-là. Alors je vais être assez rapide, je voudrais évoquer l'investissement, parce que vous en avez parlé tout à l'heure, il y a eu incontestablement une baisse transitoire de l'investissement au cours de ce mandat, qui augmente là en fin de mandat, et on ne peut que le lier à l'impact des choix d'investissements liés au tram dans le mandat précédent. Parce que vous avez redit récemment, le tram n'a rien coûté aux impôts des Bisontins, plus précisément, il n'a coûté que 15 % aux impôts des Bisontins, puisque, il y a... enfin je me répète, je l'ai dit à plusieurs reprises, mais comme vous répétez régulièrement que ça n'a rien coûté en termes d'impôts, je rappelle qu'il y avait 20 M€ de subventions à l'Agglo, et 20 M€ de travaux liés au tram. Des travaux liés au tram qui ont contribué à embellir la Ville, même si le choix du tram, la stratégie qui était faite en termes de transport, nous ne l'avons pas partagée, et on en voit certaines limites. Il y a un embellissement qu'on ne peut pas nier, mais ça a été des choix en conséquence desquels vous avez dû moins investir pendant un certain temps, 40 M€, c'est plus d'une année d'investissement.

En termes de fiscalité, il y a un effort fiscal en termes de taux depuis tout ce mandat. Il y en avait déjà eu auparavant. Ça revient quand même encore à une augmentation de la pression fiscale du fait des bases, et dans certaines villes, on a pu diminuer les taux -ça n'a pas été le cas de Besançon- pour pouvoir modérer encore plus la pression fiscale. Alors vous me direz -ce n'est pas simple, ce sont des choix politiques-, mais enfin ils n'ont pas été faits jusqu'à ce point-là.

Et pour terminer, je voudrais aborder plutôt la culture pour saluer avec vous la belle réussite qu'est notre musée des Beaux-Arts, d'autant plus que l'opposition que nous étions, et certains dans la ville au début avaient des doutes. On a pu dire, à certains moments, ne faudrait-il pas mieux terminer le musée du temps, parce que ça reste encore une question en suspens. Certains doutaient de l'intérêt de mettre l'accent sur le musée des Beaux-Arts. On s'est interrogés, on a dû s'abstenir au début, puis on a voté pour. Donc je constate la réussite, et j'ai pu récemment y amener des amis d'autres régions, et vraiment il est très apprécié. Et je voudrais aussi associer... Alors il y a d'autres musées, je ne vais pas entrer dans les détails, mais j'ai trouvé très intéressante la toute petite exposition temporaire de la maison Victor HUGO, sur les échanges de courrier entre Victor HUGO et COURBET. C'est tout petit, mais c'est aussi la richesse de la culture à Besançon et puis les traces qu'ont laissées des grands hommes dans la ville et dans la région. Et du dynamisme de cette maison Victor HUGO que vous avez voulue -et je vous en donne acte- parce que longtemps, à Besançon, on n'a pas pensé à Victor HUGO, et c'est vous, Monsieur le Maire, qui avez fait ce choix-là, et je crois qu'il faut le dire. Voilà. Après, il y a d'autres thématiques politiques et d'autres sujets qui peuvent être abordés. On a des débats, on y reviendra, mais voilà ce que je voulais dire ce soir.

M. LE MAIRE : Vous pourriez aussi parler de la maison Colette, puisque la maison Colette, ça a été, vous le savez, mon premier achat alors même que je n'étais pas encore Maire. C'est Robert SCHWINT qui m'avait demandé de le faire, qui m'avait autorisé à le faire. Je voulais rappeler que la maison Colette, c'est un lieu merveilleux. Alors pour l'instant, on n'a pas encore peut-être de projet, parce qu'on a fait entre autres la maison Victor HUGO auparavant, mais le lieu existe, il est protégé, et je vous invite à aller le découvrir. Il va être exceptionnellement ouvert ce week-end. Je veux remercier aussi tous les services de la Ville qui ont beaucoup travaillé, les services des espaces verts, la menuiserie, l'électricité, la voirie etc. pour que ça soit beau. Et c'est vraiment 3,5 hectares en cœur de Ville, pratiquement en cœur de ville, qui sont là-bas, et pour lesquels, je pense, vous pourrez les uns, les autres, celles et ceux qui seront là dans les années à venir pourront faire des choses assez extraordinaires. C'est un lieu magique, vraiment magique.

Monsieur GROSPERRIN, pour une deuxième intervention.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, je voudrais vous dire qu'en 93, je ne faisais pas de politique, mais donc ceux qui sont intervenus dans mes rangs...

M. LE MAIRE : Ah mais je ne vous fais pas de reproches.

M. Jacques GROSPERRIN : S'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Je ne vous fais pas de reproches du tout.

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai commencé en 2001. Simplement, sur la taxe d'habitation, tous les Maires nous disent que c'était un lien qui pouvait lier les concitoyens avec le Maire, et puis avec ceux qui travaillaient dans ce sens. Donc c'est vrai que de toute manière, il faudra bien payer, je sais que les choses vont être figées, elles vont être compensées, mais il faudra bien payer. Et je donne rendez-vous à tous nos concitoyens sur la taxe foncière dans quelques années.

Deuxième point, sur la taxe d'aménagement, lorsque vous dites que ça concerne l'Agglo, non, ça concerne aussi la Ville de Besançon. La Ville de Besançon...

M. LE MAIRE : Mais je vous rappelle que la Ville de Besançon fait partie de l'Agglomération.

M. Jacques GROSPERRIN : Mais j'ai bien compris, mais ça veut dire qu'à un moment donné, ça nous concerne aussi, ça concerne tout le monde, donc cette discussion-là, on peut l'avoir ici aussi. Et puis enfin, lorsque vous parlez du SYBERT et du résultat, moi, je me réjouis aussi qu'il y ait de moins en moins de déchets qui soient produits, mais est-ce que je peux vous poser une question ?

M. LE MAIRE : Ah vous pouvez toujours, oui.

M. Jacques GROSPERRIN : Où est-ce qu'ils vont les déchets. Est-ce que nous avons le premier prix parce que l'usine d'incinération ne fonctionne pas ? Est-ce que nous avons le premier prix parce que des dizaines de tonnes chaque semaine ou chaque mois sont véhiculées dans toute la France. Alors on m'a dit que ça allait parfois à Belfort. Lorsque j'ai vu une émission à la télévision il n'y a pas très longtemps, je me suis rendu compte qu'il y avait des déchets qui partaient même à l'étranger. Est-ce qu'on est sûr de l'orientation par rapport à ça ? Est-ce que je peux me réjouir du fait qu'à un moment donné, on n'a pas été très anticipatif sur la rénovation ou sur la réflexion, ou sur la mise en état de ce four. Est-ce qu'on peut se réjouir que simplement, que ça a coûté très cher. Est-ce qu'on peut se réjouir que la Cour des Comptes est actuellement dessus, et j'ai plutôt le sentiment... je ne sais pas ce qu'elle va nous dire, mais j'ai plutôt le sentiment qu'elle va nous révéler des choses relativement importantes, voire graves en septembre. Moi je pense qu'à un moment donné, il y a eu, par rapport au SYBERT, il y a des responsabilités qui sont collectives, ça va nous coûter très cher. Actuellement, ça ne fonctionne pas, c'est sur les routes. Alors vous qui parlez... Moi, je ne voulais pas en parler, mais vous me donnez l'occasion d'en parler, donc c'est vrai que c'est une véritable inquiétude, et j'ai peur que le réveil soit très, très douloureux pour les habitants, pour les concitoyens, parce qu'il va falloir mettre la main, comme on dit, au gousset, parce que ça va nous coûter très cher.

M. LE MAIRE : Oui, vous auriez peut-être mieux fait de ne pas en parler, vous n'avez pas dit que des choses justes. Je vais passer la parole à Catherine THIEBAUT, la Présidente du SYBERT, puis je vous répondrai.

Mme Catherine THIEBAUT : Avant votre intervention, Monsieur GROSPERRIN, je voulais... mais je vous répondrai, je voulais remercier M. BONNET qui me donne l'occasion de dire quelques mots justement sur l'historique du traitement des déchets à Besançon, puis rappeler simplement qu'il n'y a pas que Besançon, bien évidemment, ça va bien au-delà, ça va sur le territoire du SYBERT, au-delà de Besançon, son Agglomération, les communautés de communes Loue-Lison et Val Marnaysien. Mais l'historique du traitement des déchets à Besançon, c'est... Il y a plus de 20 ans des écologistes, siégeant ici avec Robert SCHWINT, ont eu le courage de mettre en place la première redevance incitative sur une grande ville comme Besançon, en mettant des bacs jaunes dans quasiment la totalité des habitations de Besançon. Et c'est ce qui a permis déjà à cette grande ville de trier tout ce qui était recyclable, que ce soit papiers, cartons, emballages. Tout était trié déjà par les Bisontins depuis plus de 20 ans. À l'heure actuelle, ça fait 20 ans que les Bisontins trient, et c'est justement pour ça qu'aujourd'hui, nous réussissons à avoir ce niveau de performance. Alors pas que, parce qu'en 2008, quand le SYBERT est justement en charge de l'usine d'incinération depuis 2004, puisque cet outil a été transféré au SYBERT le 1^{er} janvier 2004, en 2008 lors du nouveau mandat des élus en place, Éric ALAUZET était Président à ce moment-là du SYBERT. Il a eu une décision majeure de ne pas renouveler le four de 1976, ce four vieillissant, bien évidemment, de ne pas le reconstruire, et pour arriver justement à se passer d'un four, à engager des politiques de réduction des déchets, dont le compostage renforcé. Et ensuite, en 2012, il y a eu la mise en place de la redevance incitative au poids, sur volume du bac, toujours, mais au poids sur la Ville de Besançon. Ce qui nous a permis de réduire la part des déchets d'environ 30 %. Sur l'habitat horizontal, ça composte beaucoup. Sur l'habitat vertical, on a encore des progrès à faire. On a toujours du travail à venir pour les années à venir. La tâche n'est pas terminée. Mais voilà ce que je voulais vous dire par rapport aux performances des Bisontins. C'est

bien les écologistes aussi, avec dans les exécutifs où ils siégeaient qui ont permis de mener ces politiques de réduction des déchets.

Alors aujourd'hui, la décision a été prise en décembre 2016 de fermer ce four de 76, en 2021. Alors pour ce faire, nous avons rénové complètement ce four, enfin pas complètement, on a fait des travaux importants pour qu'il puisse tenir le coup jusqu'à sa fermeture, de façon à ce qu'il fonctionne, parce qu'il fonctionne à l'heure actuelle, le temps des travaux importants, il est vrai, sur le four de 2002. Nous avons besoin de refaire la cheminée, la grille, enfin de la mettre aux normes, parce que vous ignorez peut-être, Monsieur GROSPERRIN, qu'il va arriver des nouvelles normes, ça s'appelle le BREF, et nous avons pris de l'avance justement pour mettre aux normes notre usine d'incinération, notamment sur les productions de NOx. Alors ces travaux, oui, ils sont importants, nous les avons prévus, nous allons arriver bien entendu à budgéter tout cela. Et donc nos déchets à l'heure actuelle, effectivement, quand nous ne pouvons pas tout incinérer, mais c'est le lot quotidien de tous les syndicats de traitement, quand ils sont en arrêt technique, ben oui, nous avons une convention avec nos partenaires comme le Sertrid à Bourogne, où nous expédions nos déchets, mais c'est la vie normale d'un syndicat de traitement. Quand il est en difficulté, on s'entraide, on a une convention pour s'entraider.

M. LE MAIRE : Et nous, on en reçoit quelquefois de Bourogne quand on a des pics de four...

Mme Catherine THIEBAUT : On en reçoit, pas de Bourogne, mais on en reçoit des fois du Sytevom, de Préal, on se dépanne les uns et les autres, parce qu'une usine d'incinération, c'est compliqué à faire fonctionner, il faut qu'elle s'arrête de temps en temps, pour des séances, des arrêts techniques pour effectuer de la maintenance.

Alors sur la Cour des Comptes, vous êtes mieux informé que moi, ce qui est quand même un petit peu curieux, parce qu'en septembre, je ne pense pas que le rapport soit déjà établi. Effectivement, la Cour des Comptes n'est pas venue depuis plus de 10 ans au SYBERT, donc il était tout à fait normal qu'elle vienne nous voir. Ça se passe bien, on répond à toutes leurs questions, on fournit absolument tous les documents. Il n'y a pas de souci par rapport à la Cour des Comptes. Quand vous dites qu'on va voir des choses graves, je ne vois pas du tout ce dont vous parlez.

M. LE MAIRE : Bien.

Mme Catherine THIEBAUT : Je ne sais pas qui vous raconte ce genre de choses, mais franchement... D'abord... Et je voudrais rappeler aussi, Monsieur GROSPERRIN, que vous avez décidé, en 2014, de ne pas siéger au SYBERT, donc vous ne faites pas partie de la gouvernance du SYBERT, vous n'avez pas d'élus qui siègent au SYBERT. Je me trompe ? Vous seriez un petit peu plus au fait de ce qui se passe au SYBERT si vous assistiez aux séances, si vous lisiez les rapports d'activité. Vous verriez ce qu'on y fait Monsieur GROSPERRIN. Vous savez ce qu'on y fait, mais vous avez décidé de ne pas y siéger.

M. LE MAIRE : Merci. Alors moi, je voudrais faire un petit peu d'histoire quand même. D'abord, ce que vous dites, ce ne sont pas, en 2001, les Verts, avec tout le respect que j'ai pour eux, c'est Martine BULTOT qui a mis ça en place, c'était l'Alternative rouge et verte.

Mme Catherine THIEBAUT : Je n'ai pas dit que c'était Les Verts.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas toi qui l'as dit. Je ne sais pas, quelqu'un l'a dit en tout cas. Il faut rappeler l'histoire. L'histoire, c'est Martine BULTOT, et on en parlait avec Christophe LIME à l'instant, dans cette réunion, elle se faisait quasiment lyncher, quasiment lyncher. Et puis comme on va arriver dans une période électorale, chacun va dire : « C'est moi, c'est moi, c'est moi ». Le succès, il est collectif, et c'est vrai que Pascal BONNET l'a dit, même pour certains sujets, l'opposition est avec nous. Moi, quand je veux porter le bilan de ces actions, d'abord, tout le monde est invité. J'ai simplement prévenu tout le monde... alors vous voyez, après, vous dites on n'a pas été prévenus dans les temps, on va pas faire une polémique ici, mais ce n'est pas le lieu. Simplement, tous les résultats de ces politiques, c'est le résultat d'une équipe, et même sur certains sujets, de l'opposition. Et donc j'ai prévenu tout le monde qu'on n'est pas venu là pour exposer un programme municipal, mais pour regarder comment la Ville avait changé. Et la Ville, elle a changé. Après, vous l'auriez peut-être fait changer d'une autre façon, peut-être, mais tout le monde est donc invité à ces réunions. Il y en a eu une hier soir, ça s'est bien passé, les autres ont lieu dans quelque temps. Simplement, on n'a attendu après personne, tout n'a pas démarré en 2001 en matière d'environnement. Je vous rappelle quand même qu'en 1973, alors là, vous étiez encore plus jeunes, c'est Jean MINJOZ, Maire socialiste de Besançon, qui a inventé, avec André REGANI, effectivement, les premiers espaces piétons, qui a inventé les transports en commun tels qu'on les connaît donc aujourd'hui. C'est cette municipalité-là, dans les années 60, qui a installé ce qui est le nec plus ultra en matière de chauffage urbain : les réseaux enterrés, c'est les années 60-70. Donc je crois que tout le monde a sa part, tout le monde a sa part. Toutes celles et ceux ici ont leur part,

et moi, je ne laisserai pas dire Untel : «*Ça, c'est moi*». Après, c'est vrai, il y a eu la redevance incitative, il y a eu la pesée au poids, il y a eu tout ça. Mais je vous en prie, ne commençons pas à dire : «*Tout ça, c'est moi, les autres n'ont rien fait*». C'est le résultat... Vous ne l'avez pas dit, Monsieur GROSPERRIN, et Monsieur BONNET l'a dit effectivement que sur un certain nombre de sujets... il a reconnu honnêtement que pour le musée, vous n'étiez pas d'accord, qu'ensuite, vous êtes devenu d'accord. Et effectivement, c'est un succès, et on ne peut que s'en féliciter. Voilà ce que je veux dire par rapport à ça, mais rappeler quand même un petit peu l'Histoire. Rappeler l'Histoire. Parce que vous vous rappelez, à l'époque, c'était...

M. Jacques GROSPERRIN : Si vous voulez faire de l'histoire, moi je n'étais pas d'accord pour le Musée...

M. LE MAIRE : Non, je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'au contraire, Monsieur BONNET a dit lui-même qu'au début, il était hésitant, qu'il s'était abstenu, qu'après, il avait été d'accord. C'est aussi l'époque où on a parlé, vous savez, dans les années... avant 2001, on a transformé la TOM en ROM. C'était aussi quelques années avant, c'était dans les années 1999. C'était avant 2001. Bien voilà, donc c'est pour remettre un peu l'église au milieu du village.

M. Pascal BONNET : Je voulais juste dire que notre absence au SYBERT, comme nous sommes absents aussi au SCoT, et pour ma part, ayant eu l'occasion d'être un peu au SYBERT, mais surtout au SCoT auparavant, et... en effet, c'est regrettable pour nous, mais si on est absent, c'est parce que le choix a été fait de ne pas nous associer au fonctionnement de l'Agglomération par une présence de quelqu'un d'entre nous au Bureau, et qu'à partir du moment où ce choix a été fait, nous avons en conséquence limité nos interventions à l'Agglomération, à ce à quoi on était utile, et accepté.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Thibaut BIZE : Juste quelques petites précisions, parce que vous semblez inquiets, vous êtes certainement inquiets sur le devenir des déchets au centre de tri. Moi, je m'occupais un petit peu du centre de tri au sein du SYBERT, effectivement, c'est un problème qu'on a sur la traçabilité, ou en tout cas, sur le choix qu'on a. On n'a pas les outils législatifs qui nous permettent de toujours décider où ils vont. Pour notre part, on essaye de suivre au maximum, mais dans la plupart des cas... sur les poubelles jaunes, il faut savoir qu'en gros, la moitié du poids, c'est du papier. Ce papier-là, principalement, il va à Novillars, il va dans les Vosges, à Golbey, et une petite partie en Allemagne, donc on va dire que déjà une bonne partie est dans un territoire très proche. Les métaux, je crois, vont sur ArcelorMittal, donc soit dans le nord, soit sur l'ouest de la France. Le plastique, le principal repreneur, c'est Valorplast qui est en Saône-et-Loire, pas très loin d'ici. Ils ont une très belle usine d'ailleurs que vous pouvez aller visiter. Ils ont inventé un procédé qui permet de refaire des bouteilles en plastique avec des bouteilles en plastique, ce qui est quand même bien parce que ce n'était pas le cas avant. Donc voilà, on essaye de suivre au maximum, en attendant, le Code des marchés publics ne nous permet pas toujours de choisir une destination. On est très content que la plupart de nos déchets recyclables, c'est-à-dire le papier, partent sur Novillars, mais en attendant, si à un moment où d'autres éléments devaient venir en compte, on n'est pas sûr que ça puisse aller là-bas. Donc vous qui êtes sénateur, je vous encourage à travailler un petit peu cette question-là avec vos collègues pour que justement, des clauses, on va dire de proximité, puissent être mises dans ces marchés. Voilà.

Mais au total, il y a 15 000 tonnes de déchets ménagers recyclables qui rentrent au centre de tri, donc à peu près la même quantité qui en ressort, parce qu'il y a toujours une petite partie de ce qu'on appelle la freinte, la poussière, les erreurs de tri, etc. Donc ces 15 000 tonnes, soit ils vont à Novillars, soit ils vont dans les Vosges. La moitié du poids, c'est Novillars et les Vosges, donc 7 500 tonnes à peu près. Et le reste, parfois, c'est un peu plus loin, mais en attendant, on n'a pas de fonderie ici, donc on ne va pas envoyer l'acier à Novillars. Et donc à un moment, on essaye de travailler au plus proche dans les conditions qu'on peut avoir. Mais effectivement, le déchet qui pollue le moins, c'est celui qui n'est pas produit. On est bien d'accord là-dessus.

M. LE MAIRE : On est déjà sûr que ça va pas dans les pays sous-développés qui ont... non, mais chez nous, je parle, qui ont longtemps servi de poubelle quand même, au monde industriel.

Mme Catherine THIEBAUT : Je peux compléter ce que dit Thibaut, effectivement, le SYBERT a fait le choix d'aller... il y a plusieurs façons de gérer les recyclables. Soit on va sur le marché en essayant de trouver le plus offrant, et là, effectivement, on ne sait pas ce que deviennent les déchets. Soit on fait le choix des filières, et là, comme a dit Thibaut, on sait où ça va, il vous l'a décrit. Et on a fait le choix de ne pas jouer à la bourse en quelque sorte, et puis de gagner de l'argent sur justement la vente de nos matières recyclables. Donc on fait des choix qui sont citoyens aussi, et en faisant attention à l'environnement et en s'inquiétant aussi de la destination de nos déchets.

M. Philippe MOUGIN : Pour compléter les choses, je dirais qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César. C'est vrai qu'il me semble que le SYBERT n'est pas trop mal géré, même si parfois, je ne suis pas toujours en accord avec certains sujets, certains rapports. On le verra même plus tard, ici aussi au Conseil Municipal, mais je pense qu'il n'est pas si mal géré. Ça, c'était en aparté. Pour votre politique budgétaire, c'est vrai que vous avez respecté vos engagements à ne pas rehausser la taxe d'habitation. C'est vrai, il faut le reconnaître. Qu'il y a eu des beaux projets, d'autres qui étaient plus contestés. Ça, c'est une question de choix de chacun. On est d'accord là-dessus. Par contre, là où je suis étonné, c'est quand on dit : «*Il faut aller vite*». Certains disent : «*Il faut aller plus doucement*». On vous accuse d'aller trop vite. Moi, je dirais que vous allez trop vite parfois. On l'a vu au niveau national avec Alstom, vous allez peut-être dire que je suis un démagogue, que je cherche l'électorat, ce n'est pas le cas du tout. On l'a vu avec Alstom, il y a eu trop de précipitation, et je pense qu'aujourd'hui, les gens qui étaient présents, pour les bailleurs sociaux, je rappellerai aussi que le rapport du CCAS, 34 % des jeunes de moins de 30 ans sont sous la barre de pauvreté. Quand vous dites : «*Ce n'est pas fait encore, la disparition annoncée des trésoreries*», 75 % des trésoreries, ça veut dire quand même quelque chose. C'est l'Est Républicain qui le dit. Il prévoit 77 emplois en moins, donc il n'y a quand même pas de fumée sans feu, et je pense qu'aller trop vite n'est pas toujours bon. Donc il faudrait le rappeler, et je suis étonné que vous cautionniez certaines politiques nationales. Alors je m'égare un petit peu, mais que vous cautionniez certaines politiques nationales qui engendrent des catastrophes, et qui engendrent justement une précarité par la suite, à cause de décisions trop rapides. Et je vous rappellerai également que vous n'êtes pas le seul, puisque... enfin le Président de la République n'est pas le seul, puisque toute la région, tous les dirigeants politiques de la région de Belfort se réjouissaient du rachat de General Electric, tous sans exception.

UN INTERVENANT : Non, ce n'est pas vrai.

M. Philippe MOUGIN : Ah oui, peut-être pas vous, c'est vrai, mais pas nous non plus. On est d'accord là-dessus. Donc, je vous demanderai de bien vouloir faire remonter l'information, et de faire attention à ces politiques qui engendrent des malheurs, et qui engendrent ensuite les mouvements qu'on a pu voir avec les gilets jaunes aujourd'hui au sein de notre Conseil. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, donc je ne vois plus de demandes d'intervention, donc je vais m'absenter deux minutes. Je ne vais pas aller bien loin.

M. Nicolas BODIN : Exact. Voilà, donc on va procéder au vote du compte administratif. Alors est-ce qu'il y a des oppositions ? Zéro. Des abstentions ? 13, donc le compte administratif est validé. Oui, on va rappeler le Maire quand même.

M. LE MAIRE : Bien Monsieur l'Adjoint, vous donnez le résultat.

M. Nicolas BODIN : Oui, absolument, donc le compte administratif a été validé. Zéro opposition et 13 abstentions. Voilà.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Donc je reprends le cours de la séance».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 7

Affectation des résultats de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques. C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 8

Transferts des résultats arrêtés au 31 décembre 2018 du budget Chauffage Urbain à la CAGB

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Abstentions ? Une abstention. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 9

Fixation de la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement

«**M. LE MAIRE** : Questions à poser ? Michel LOYAT, des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 10

Exercice 2019 - Décision modificative n° 1

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Des explications ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des contre ? 8. Des abstentions ? 5. Très bien. Donc nous passons au point suivant».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 11

Subvention exceptionnelle au programme d'équipement du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU)

«**M. Christophe LIME** : La question nous est posée aussi à la Communauté d'Agglomération sur cette subvention exceptionnelle au programme d'équipement du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon. Donc la question ce soir n'est pas de se poser de l'utilité des équipements qui sont proposés. Ils sont bien entendu utiles et même indispensables, et voir peut-être en retard sur l'affectation à l'intérieur de notre hôpital. La question est de savoir si c'est à nous de financer ce type d'équipement. C'est une grande question, puisqu'on voit bien qu'au fur et à mesure du temps, l'État se désengage de plus en plus de ses missions régaliennes sur la sécurité, sur l'université. On voit que notre Agglomération, pour garder son attractivité dans un cadre de concurrence des territoires, est de plus en plus obligée de mettre plusieurs millions d'euros pour pouvoir au minimum soutenir voire un peu moderniser notre université. Et nous avons l'impression aujourd'hui qu'avec cette délibération, nous mettons le doigt dans l'engrenage, puisque demain, on voit bien que d'autres équipements seront nécessaires pour pouvoir garder l'attractivité de notre CHU. Et je le redis bien, il n'est absolument pas question de s'interroger sur l'utilité de ce type d'appareil, mais de se demander si c'est notre collectivité. Et nos deux seules collectivités pour l'instant, en plus, puisqu'il n'y a que la CAGB et la Ville de Besançon qui ont répondu positivement aujourd'hui à l'appel qui est donné, de nous interroger par rapport à ça. Donc nous nous abstiendrons sur ce rapport, et je le rappelle bien, l'idée n'est pas de remettre en cause l'utilité de ces acquisitions, mais le mode de financement. Et je pense qu'aujourd'hui, on est en train de mettre le doigt dans l'engrenage, sur l'investissement, mais peut-être qu'un jour, on nous demandera aussi de participer sur le fonctionnement pour pouvoir garder un certain nombre de professeurs sur un certain nombre de rémunérations, y compris pour pouvoir attirer un certain nombre d'universitaires sur notre secteur. Voilà.

M. LE MAIRE : Alors moi, je vais répondre à Christophe LIME quand même, juste quelques remarques. D'abord, ce n'est pas la première fois. Je rappelle que lorsque nous avons lancé l'Institut Régional Fédératif de Cancérologie, j'avais, comme Président du Conseil d'Administration, sollicité la Ville de Besançon, le Département du Doubs, l'Agglomération du Grand Besançon, la Région de Franche-Comté et les pays de Montbéliard, Belfort, Lons-le-Saunier et Dole. Et effectivement, je vais vous le dire très -je ne sais plus qui était le ministre de l'époque, mais peu importe-, si nous n'avions pas amené ces quelque 10 M€ sur la table, l'Institut régional fédératif de cancérologie qui est le seul en France qui permet à des patients de gagner de l'espérance de vie, de la qualité de vie, qui est un modèle unique en France, il ne serait tout simplement pas là. Et nous avons soutenu, avec la RH de l'époque, avec les équipes médicales de l'époque, un établissement public alors qu'à l'origine, c'est un établissement privé, comme c'est le cas à Dijon. C'est un établissement privé à Dijon, public ici. Donc ce n'est pas la première fois.

Deuxièmement, encore même vous auriez raison, mais je pense que vous n'avez pas raison, mais encore même auriez-vous raison, est-ce que l'on devrait effectivement prendre du retard pour perdre toute attractivité ? Vous savez très bien que pour faire venir des médecins dans un hôpital, des médecins, des jeunes médecins, il faut qu'il y ait des matériels qui soient des matériels performants. Et moi, je dis que l'État ne se désengage pas, parce que j'ai demandé quand même quelques chiffres, le CHU consacre, sur son budget général d'investissement, pour la modernisation, entre 2019 et 2021, 193 M€ qui vont être consacrés par le budget, par le CHU, par les subventions d'État, 196 M€. Et les aides exceptionnelles de l'État des dix dernières années se sont élevées à plus de 140 M€. Et dernièrement, c'est encore 15 M€ que l'ARS va répartir sur trois ans entre 2019 et 2021. Donc il est faux de dire qu'effectivement, l'État se désengage par rapport à ça.

On se rend bien compte que le montant de la subvention ne relève pas de la substitution de l'État, mais c'est une volonté forte de dire : «*On va aller plus vite, on va vous aider, on vous suit*». Et quand je vois aujourd'hui, ce n'est pas fait exprès, le grand article dans la presse régionale, l'Est Républicain, pour pas le citer, sur MiMédi, on est en train d'inventer ici, à Besançon quand même, la médecine du XXI^e siècle, comment on peut réduire des médicaments grâce à la liaison entre les microtechniques et les nanotechnologies et le génie biomédical, et l'Établissement Français du Sang qui est tout simplement remarquable. Je veux dire qu'on a bien de la chance, et que c'est effectivement là notre mission. Vous savez, quand l'Agglomération va mettre des millions d'euros dans Bio Innovation pour faciliter les regroupements entre la recherche clinique, la recherche fondamentale avec les industriels,

c'est effectivement bien pour aller dans cette direction-là. Donc je pense qu'il y a aussi des choses à dire et à comprendre. Sur le fond, tu peux peut-être avoir raison, mais je crois que sur le fait, on ne peut pas laisser notre CHU prendre du retard. Et puis vous savez, on parle aujourd'hui de CHU, mais quand on a fait une démarche concernant par exemple la faculté, l'université, c'est bien les mêmes choses. Quand on subventionne la ComUE, c'est bien la même chose, mais aussi, qu'est-ce qu'il faut faire ? Est-ce qu'il faut ne rien faire, s'abstenir en disant : «*On ne fait rien, et on attend de se faire doubler par les autres*» ? Et là, il sera trop tard. On dit : «*On le fait*». On le fait avec d'autres, et j'ai déjà parlé à la Présidente de Région bien entendu de ce sujet. J'en parlerai à Christine BOUQUIN, et je ne doute pas que l'une et l'autre sauront être à nos côtés, la Région et le Département du Doubs, et je solliciterai aussi les autres départements, à savoir la Haute-Saône, le Jura et le Territoire de Belfort, ainsi que d'autres villes du pôle métropolitain. Je vais en parler demain à la réunion du pôle métropolitain. Donc je pense que c'est vraiment important que l'on maintienne la qualité de notre CHU, et qu'on les aide. Et puis c'est aussi peut-être une marque de reconnaissance, c'est 1,5 M€ sur trois ans, ça fait 500 000 € par an. Je crois qu'on peut le faire, et comme m'a dit un collègue de l'Agglomération, je ne vote pas d'une main, je vote des deux mains.

M. Philippe GONON : Quand le dossier nous est arrivé en Commission des Finances, j'avoue qu'il a semé quand même un grand trouble dans notre esprit, parce que nous sortions quand même d'un certain nombre de décisions qui concernaient déjà l'Université de Franche-Comté dans laquelle nous sommes allés plein pot vers le plan synergie, mais c'était déjà un dossier hors des compétences de la Ville de Besançon. Et quelques semaines après ce vote positif que nous avons appuyé de toutes nos forces, on nous représente un deuxième dossier hors de nos compétences cette fois-ci, qui a trait à la santé. Alors, il y a eu un vrai débat interne pour dire : «*Qu'est-ce que nous faisons ? Est-ce que nous y allons ?*» Il y a deux questions que nous voudrions résoudre au cours d'un débat qui pourrait avoir lieu par exemple autour de cette table du Conseil Municipal. La première question, c'est le principe et les modalités d'intervention, dès lors que nous sommes dans un dossier qui est hors de nos compétences, mais qui est considéré comme d'intérêt général. Parce que pour l'université, nous avons dit intérêt général, c'était bien. Est-ce que pour l'hôpital, nous allons dire l'intérêt général ? Est-ce que pour un troisième dossier, nous allons dire encore l'intérêt général ? Là, ça commence à devenir difficile de supporter tous nos dossiers et ces investissements sur la simple notion d'intérêt général. Moi, j'ai fait comme vous, je suis allé chercher quelques chiffres, et j'étais tombé sur les 190 M€ que vous avez cités. Dans ces 190 M€, il y a par exemple un dossier fondamental qui est celui du désamiantage de l'hôpital qui représente à lui seul 28 M€. Et moi, j'ai l'impression, devant ces chiffres, et je suis pas le seul à l'avoir pensé et l'avoir dit, j'ai l'impression que nous sommes devant un trou important, un trou sans fond dans lequel nous allons... et j'ai entendu Christophe LIME qui parlait aussi des frais de fonctionnement, parce que là, c'est 190 M€ d'investissements, mais en termes de fonctionnement, je n'ose même pas citer les chiffres, je n'ose même pas les appeler.

Alors deuxième question qui s'est posée dans ce débat, c'est un dossier peut-être un peu plus général, et vous l'avez abordé, Monsieur le Maire, c'est quelle est la santé que nous voulons pour nos concitoyens sur le territoire du Grand Besançon et pour le Département, et pour la Région, puisque nous parlons d'un CHRU ? Et là, j'avoue que nous nous posons quand même des questions sur l'ARS, sur la volonté de l'ARS et de l'État d'accompagner ces nécessaires évolutions du CHRU, des techniques, des spécialités du service sanitaire que nous rendons aux citoyens. J'ai assisté lundi soir au Comité territorial des élus du GHT que vous présidez. Le Professeur LIMAT nous a fait un tableau très synthétique, mais très précis, de la situation «sanitaire» de notre GHT, Groupement Hospitalier Territorial. Et il nous a cité que d'autres établissements que le CHRU était en tension. Nous avons parlé des hôpitaux de proximité, mais il n'y a pas d'hôpital de proximité sur notre territoire du Grand Besançon. Par contre, il y a des établissements médico-sociaux, et il suffit d'ouvrir le journal pour voir qu'en ce moment, ils sont dans une situation on ne peut plus tendue. Alors allons-nous aussi aller vers ce domaine-là ? Parce que l'hôpital, c'est une chose, mais quand le patient sort de l'hôpital, où va-t-il ? Souvent dans un établissement de rééducation ou dans un établissement médico-social de type EHPAD. Allons-nous aller aussi dans ces... ?

M. LE MAIRE : Là, on rentre dans les compétences du Département.

M. Philippe GONON : Pardon ?

M. LE MAIRE : On rentre dans les compétences du Département.

M. Philippe GONON : Tout à fait. Mais nous, Ville, nous Agglomération, allons-nous aussi abonder les fonds que d'autres versent dès lors que les situations sont extrêmement tendues. Donc moi, je pense indispensable que nous ayons un vrai débat autour de cette table, pas uniquement sur le montant du financement que nous allons accorder à l'hôpital, mais sur l'organisation de la santé que nous voulons sur le territoire du Grand Besançon pour nos concitoyens. Et en tout état de cause, je l'ai dit en Commission, et je vais le redire ce soir, je voterai pour ce dossier, mais j'irai à reculons quand même,

parce qu'il me semble quand même que les conditions de nos interventions ne sont pas suffisamment définies à ce jour.

M. LE MAIRE : Vous savez, par rapport au budget de l'hôpital, je connais plus le budget de l'hôpital, mais c'est 700 ou 800 M€, c'est énorme. Je crois que c'est aussi peut-être quelque chose qui permet effectivement d'accélérer un peu les choses. On ne peut pas dire qu'il y a un désengagement de l'État. L'État, l'ARS donc dont vous venez de parler, vient de nous informer qu'il va y avoir 15 M€ sur trois ans, entre autres pour aider au désamiantage. Voilà, bon vous savez, oui, moi je préfère que l'on dise : «*On a peut-être mis de l'argent là, alors ce n'est pas de notre compétence*» que dire : «*Là, il y a des personnes qui n'ont pas pu être bien soignées, parce qu'on n'avait pas les équipements, et qu'on a traîné*». Et que dans quelques années, si nous n'avions plus ici, parce que pendant une période, nous n'avions pas soutenu... effectivement, c'est la première fois qu'on le fait en 19 ans, ce n'est quand même pas souvent. L'IRFC, ça fait deux fois avec l'IRFC, je pense qu'on se dirait : «*Peut-être que nous n'avons pas bien fait*». Si notre hôpital n'était plus attractif... regardez ce qu'il s'est passé à Belfort, si le CHRU n'avait pas été là, à Belfort, ils n'avaient plus de radiothérapie, et c'est les collègues de Patrick BONTEMPS qui sont allés remonter ça donc là-bas à Belfort, en oncologie médicale aussi avec les équipes du Professeur PIVOT à l'époque. Donc je pense qu'on peut dire, oui effectivement, on peut discuter. C'est pour ça que je disais à Christophe LIME, sur le fond, tu n'as pas tort, mais il y a des moments où il faut savoir prendre des décisions. La santé, qui est-ce qu'ici peut se dire qu'il est à l'abri de cette maladie-là ? Personne. J'ai bien compris que ce n'était pas ce que tu avais dit. Personne n'a dit ça, mais quand même, si on peut donner un coup de pouce. Je vois que le rapport pour MiMédi, c'est un budget de 13,6 M€, c'est 80 % financés par l'Union européenne. Ça veut dire qu'il se passe des choses importantes quand même ici.

M. Dominique SCHAUSS : Non, mais c'est un débat tout à fait intéressant, et je pense qu'il faut avoir une vision assez large et stratégique.

Mme Anne VIGNOT : Dominique SCHAUSS est intéressé, il est au Conseil d'administration.

M. LE MAIRE : Pardon ?

M. Dominique SCHAUSS : Le Maire aussi.

M. LE MAIRE : Pourquoi il n'a pas droit à la parole ?

M. Dominique SCHAUSS : Parce que je suis au Conseil de Surveillance, comme toi d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Oui, eh bien écoutez, c'est parti comme ça. Écoutez... Non, non, non, mais attendez... Si vous voulez me faire mettre au tribunal administratif, parce que j'ai soutenu un dossier à l'hôpital... Continue Dominique. Pardon ? Eh bien vous pourrez parler Monsieur... Bon ne dis rien, mais je pense que tu penses comme moi.

M. Dominique SCHAUSS : C'est une mauvaise surprise.

M. LE MAIRE : Pour moi aussi c'est une mauvaise surprise.

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci Monsieur le Maire. Débats, fussent-ils à mon sens très légitimes, je voudrais mettre peut-être un peu de factuel dans certains discours. En 2019, l'hôpital en France a vu son budget passer de 80 milliards à 82 milliards, donc on ne peut pas parler de désengagement de l'État. Les tarifs et dotations des établissements de santé sont en hausse de 0,5 % pour 2019, ce qui représente la plus forte hausse du financement de l'activité des établissements de santé depuis plus de 10 ans. Et vous l'avez mentionné, il y a un contexte assez particulier au CHU de Besançon qui s'est engagé dans de lourds investissements de modernisation, et avec une surprise de taille, le désamiantage de la tour Minjoz qui, effectivement, comme le précisait Monsieur GONON, a rajouté 28 M€ imprévus à un budget. Alors moi, j'avais 130 M€, Monsieur GONON, parlait de 160 M€. Mais bon, c'est 30 M€, ça ne reste pas un détail, mais en tout cas, ça ne change pas le raisonnement.

Rappelons aussi que le bâtiment cancer a également coûté 66 M€, et que précédemment, le taux de vétusté du matériel est en forte hausse dans notre hôpital, avec plus de 73 % quand la moyenne des CHU est de 50 %. Donc quelque part, il y a une urgence à effectuer ces modernisations, tant sur l'immobilier que sur le matériel. C'est la raison pour laquelle nous voterons cette proposition de subvention qui est une opportunité tant pour le soin des patients que pour la recherche. Et nous trouvons très important que chaque patient puisse avoir l'assurance que s'il contracte une pathologie grave, il sera accueilli à Besançon, et non pas dans un autre centre hospitalier. À Besançon, je reprécise, dans un centre hospitalier qui possède le meilleur plateau technique, les meilleurs outils, et les meilleurs médecins pour être diagnostiqué, traité et guéri. Voilà, pour nous, il n'y a que ça qui compte, donc nous voterons effectivement pour reprendre votre expression, «des deux mains».

M. Jacques GROSPELLIN : Je ne suis pas le respect du règlement, mais simplement, pour éviter toute collusion, ça ne me gênait pas que M. SCHAUSS intervienne, mais je pense qu'à un moment donné, on ne peut pas nous demander de pas intervenir à un moment, parce que c'est écrit, et puis le faire à d'autres, simplement ça.

Moi, je suis d'accord avec Christophe LIME, mais ça pose un vrai problème. Quelque part en tout cas, ce débat était intéressant et puis il est utile, parce que si on commence à intervenir dans des champs de compétences qui ne sont pas les nôtres, on ouvre la porte à beaucoup de choses, et je pense qu'il y aura d'autres dossiers qui pourront arriver sur la table. J'ai bien entendu, Monsieur le Maire, lorsque vous nous avez dit que vous aviez fait un tour de table, mais je crois que le tour de table, il faut le faire encore, parce que c'est important que tout le monde participe, le Département, la Région. Vous disiez tout à l'heure PMA ou d'autres, mais je pense qu'ils ont aussi leur hôpital peut-être aussi à gérer. Je tiens à rappeler à ceux qui reprochent qu'on participe financièrement, qu'il y a comme une taxe transport, que l'hôpital de Besançon paye une taxe transport très importante. Il y a près de 6 000 personnes qui travaillent à l'hôpital, en sachant que plus de 90 % viennent par leurs propres moyens et n'utilisent pas toujours, justement, les transports en commun. Même si on peut le regretter, mais parce qu'ils habitent parfois et souvent à l'extérieur. Donc quelque part, on renvoie ça, je trouve que c'est quelque chose d'important. Et puis enfin, je pense que ça fait partie du rayonnement régional, et puis l'attractivité de notre territoire. Si on veut avoir une action forte en secteur, en vision ou en direction du secteur économique, si on veut faire venir des étudiants, si on veut garder des entreprises, je pense qu'il faut qu'on ait un territoire qui soit attractif, et la santé en fait partie. Donc moi, je trouve que 1,5 M€ c'est symbolique, et au contraire, ça peut montrer l'engagement. Et à un moment où il y a beaucoup de services dans les hôpitaux qui sont en grève, je pense que c'est un moment important de soutien qu'on peut avoir en direction de personnes qui se donnent corps et âme pour soigner ou essayer de soigner en tout cas nos concitoyens. Donc moi, je pense que c'est quelque chose qui est intéressant, vous avez bien fait de le proposer, Monsieur le Maire. Je voterai bien sûr pour ce rapport.

M. Pascal BONNET : Oui, en complément, je voudrais dire que quand la Ville s'engage sur des compétences qui ne sont pas les siennes, par exemple pour des enjeux majeurs, c'est parce que c'est indispensable. Et je voudrais rappeler quand même que la Région, gauche et droite confondues, a eu ce choix d'être hors compétence sur le TGV Rhin/Rhône, parce que c'était un enjeu majeur. Alors il n'est pas parfait, il n'est pas terminé, mais ce choix a été fait à ce moment-là, parce que c'était un enjeu majeur. Et là, on est sur une question essentielle pour une ville qui veut rester une ville d'envergure, c'est un CHU. Un CHU dans son rôle d'outil de rayonnement, mais aussi dans son rôle évidemment de lieu de soins. Et s'agissant des équipements dont il est question, au-delà des soins, il participe aussi au rayonnement universitaire, puisque ça permettra un enseignement plus approfondi avec des outils plus performants, aussi, en plus de l'effet purement diagnostic.

Alors je partage la question quand même sur l'État. Alors s'il ne se désengage pas, il peut s'engager plus. S'il est amené à payer le désamiantage, c'est aussi sa responsabilité d'État qui a construit un tel bâtiment dans les années 80, alors que les hôpitaux n'étaient plus de ce type-là, et qu'on savait déjà ce qu'était l'amiante. Donc on ne va pas nous parler de l'amiante pour limiter d'autres engagements. Alors que la Ville et l'Agglomération donnent 3 M€, et que l'État donne 15 M€, soit 5 M€ cette année, 5 M€ par rapport à 3 M€, ce n'est quand même pas énorme, c'est avant tout son outil à l'État, et donc on peut attendre -vous demandez aux autres collectivités, et vous avez raison-, mais on peut attendre plus de l'État.

Mme Françoise PRESSE : Merci. Alors bien évidemment, on ne doute pas du bien-fondé de ces investissements qui seraient très utiles pour la santé de toute la population. On ne doute pas de la qualité des services, de la qualité des professionnels du CHRU, mais à un moment, il faut choisir là où on met des investissements et du fonctionnement par rapport à nos politiques. Et il me semble qu'on a décidé majoritairement ensemble d'aller sur quatre priorités pour notre budget 2019. Ces quatre priorités, vous les avez déclinées, Monsieur le Maire, dans votre propos autour du compte administratif, et ces quatre priorités en période de rareté des finances nous montrent que nous n'avons pas les moyens de faire du haut service sur notre Ville. Alors là où nous mettons de l'argent sur d'autres compétences qui ne sont pas les nôtres, attention, nous annonçons un budget. Dans l'exécution du budget, est-ce que nous allons être sincères, ou est-ce que nous allons mettre... Nous allons en réalité développer d'autres compétences comme la santé, et on le verra peut-être plus tard, comme la culture, qui ne sont pas inscrites dans les priorités. C'est une question générale que je vous pose.

M. LE MAIRE : Dans la vie, il faut aussi choisir. C'est très confortable, je te le dis amicalement, très confortable de dire : «*Je m'abstiens*». C'est bien, mais je m'abstiens, je ne pense pas que de toute façon, ça va être voté. Imaginons que tout le monde s'abstienne, que ce budget ne soit pas voté... oui, pourquoi pas. Il ne serait pas voté. Donc c'est très confortable de dire : «*Oui, on est pour, c'est bien, c'est bien, mais on s'abstient*». Et puis ça sert à quoi effectivement d'avoir une bonne qualité de vie si

ici on n'est plus soigné, si les gens sont mal soignés. Moi je vous assure, quand vous êtes confrontés à cette «vacherie» qu'est le cancer, hein, eh ben vous n'hésitez pas. Oui, il faut choisir, tu as raison, il faut choisir. Oui, on n'est pas dans nos compétences. Eh bien moi, je propose qu'ils choisissent que même hors compétences, on donne les moyens à notre CHU pour continuer en tête, qu'on continue à attirer des médecins ici qui sont des médecins de qualité, des enseignants de qualité, pour qu'ici, on puisse être bien soigné, tout simplement ici, de la même façon que dans d'autres villes de France. Oui, moi, je choisis. Le non-choix, là, ce n'est pas un choix responsable d'élu. C'est oui ou c'est non. C'est oui ou c'est non, mais de dire : «*Je m'abstiens*», ce n'est pas un choix ça.

M. Philippe MOUGIN : Écoutez, Monsieur LIME m'a damé le pion...

M. LE MAIRE : Décidément...

M. Philippe MOUGIN : Oui, décidément ! Alors évidemment, on ne peut être que d'accord sur le fond. Je reviens aussi à ce que vient de dire M. le Sénateur, on en a déjà parlé de cette loi scélérate qui interdit aux spécialistes, entre guillemets, à ceux qui connaissent l'affaire, de la démontrer et de l'expliquer aux autres qui sont moins au courant disons. Je trouve que votre intervention était nécessaire pour expliquer, parce que quand on vous écoute, il est vrai qu'on ne peut être que favorable, c'est vrai. Même si vous n'avez pas le droit de débattre et de voter sur le sujet, je suis assez pour que vous expliquiez la chose. Pour revenir au sujet, oui sur le fond, c'est vrai, mais comme tout à l'heure je l'ai dit, je suis étonné que l'État ne soit pas capable de couvrir les frais relatifs à la santé, vu les prélèvements de plus en plus énormes qui sont effectués sur les Français, en matière de santé, entre la CSG, RDS et compagnie. On ponctionne un budget communal pour pallier des défaillances nationales...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une défaillance.

M. PHILIPPE MOUGIN : ...Encore une fois. Même si l'intention est louable, même si je serais d'accord et je voterais pour, mais je dis «*Attention, il y a un point d'interrogation*». On peut s'étonner et être interrogatif pour l'avenir. Évidemment, il ne faudrait pas à chaque fois qu'il y ait d'autres dossiers de la sorte, et qu'on grève le budget de la Ville un peu plus.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN, il y en a eu deux en 19 ans.

M. Philippe MOUGIN : Oui, mais bon si on prend les montants, c'est quand même assez important. Évidemment, ça serait des montants un peu plus... évidemment sur le fond, on peut toujours discuter, c'est quand même, ça sort pas sous le sabot d'un cheval, on ne trouve pas ça sous le sabot d'un cheval, et je pense qu'il faut faire très attention aux deniers publics. Bon après, sur le fond...

M. LE MAIRE : Mais bien sûr...

M. Philippe MOUGIN : Je vais voter pour. Je ne m'abstiendrai pas. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, s'abstenir, c'est un petit peu souvent se mettre en dehors, Bon après, je ne vais pas donner de leçon de la sorte.

M. LE MAIRE : Vous savez, c'est des sommes énormes, mais c'est aussi le prix de la politique de santé qu'on a ici dans notre pays. On a quand même une politique de santé au niveau international qui est une des meilleures. Je vais vous dire, vous savez qu'il y a des traitements à l'hôpital concernant entre autres... je crois que c'est le diabète, il y a des traitements qui coûtent... c'est combien ? 500 000 € par an pour une personne. Et encore, Patrick dit : «*C'est rien, c'est plus*». C'est pour ça d'ailleurs que quand on fait avec MiMédi, qu'on va pouvoir diviser les prix de ces médicaments... non, mais vous vous rendez compte, plus de 500 000 € par an pour une personne pour la sauver. Mais c'est ça aussi l'honneur de la France, c'est ça aussi l'honneur de notre politique de santé publique, qu'on puisse mettre de l'argent pour sauver des gens, pour sauver des vies, hein. Et je peux vous dire que MiMédi, la plateforme là qui est en train d'être mise en place, c'est justement pour diviser par 10... vous entendez bien, au moins par 10 dans un premier temps le coût de ces médicaments. Ce qui coûtera 500 000 €, ça ne coûtera plus que 50 000 €. On pourra donc en faire 10 fois plus. Merci de votre...

M. Philippe MOUGIN : Par contre, je voulais vous poser deux questions. Alors évidemment, on ne peut être que d'accord avec ce que vous venez de dire, de nouveau, mais est-ce que vous avez des éléments sur les autres entités, Départements, Régions ? J'ai cru lire que le Département et la Région effectivement mettraient la main à la poche. Alors est-ce que vous avez des éléments supplémentaires à nous apporter.

M. LE MAIRE : Alors pour être très clair, j'en ai parlé à la Présidente de la Région la semaine dernière, et donc il y a une lettre qui est en cours de signature, donc par la Directrice générale du CAG. J'ai cru comprendre qu'elle serait favorable. Et puis le Département, il faut que j'en parle à Christine BOUQUIN,

mais les Conseillers départementaux peuvent aussi lui en parler. Mais je lui en parlerai -je ne doute pas qu'elle-... comme pour l'IRFC, le Département nous avait soutenu ; je ne doute pas qu'elle nous soutiendra.

Mme Anne VIGNOT : Moi, je tiens à dire qu'Europe Écologie Les Verts va s'abstenir sur ce dossier, que nous sommes à côté du corps médical qui aujourd'hui est en très grande souffrance, et que si aujourd'hui on se pose la question de là où doivent se poser les investissements, c'est parce qu'on demande à ce que chacun prenne ses responsabilités. Et donc nous faisons un appel aujourd'hui à la responsabilité de l'État par rapport à l'hôpital, parce qu'il ne faut pas oublier que si aussi il y a d'énormes investissements qui sont faits sur l'hôpital de Besançon, c'est parce qu'il y a eu une restructuration de l'ensemble des équipements sur l'ensemble des territoires, qu'il y a moins de moyens qui sont mis sur les hôpitaux périphériques, qu'ils sont tous concentrés sur un hôpital central, et qui en fait sont des équipements... Monsieur CROIZIER, quand je parle, j'aimerais bien que vous me respectiez ! Donc je redis, aujourd'hui, les équipements sont de plus en plus onéreux. C'est aussi pour ça qu'on voit des courbes d'inflation importantes sur la question de la santé, donc oui, nous sommes à côté du corps médical, nous entendons qu'aujourd'hui, le corps médical ne fait pas le même constat que vous. Vous êtes tous très contents de la politique qui est menée, ce n'est pas le cas. Donc ce que nous sommes en train de rappeler, c'est que nous sommes dans l'obligation, quand on est responsable, d'aller sur des choix et du fait de faire ce choix-là, celui d'être sur par exemple l'éducation, ça, c'est là où on nous attend. Donc nous demandons à l'État de faire les investissements qui doivent se faire.

M. LE MAIRE : De toute façon, vous êtes à côté du corps médical, j'entends bien. Vous comprenez ses difficultés, mais nous ne sommes pas non plus forcément tous d'accord avec ce qui se fait, ça n'a rien à voir. Nous aussi on est à côté du corps médical. Il n'y en a pas certains qui sont et d'autres qui n'y sont pas. Mais là, il faut aussi des actes. Il ne s'agit pas de dire «*je t'aime*», il faut des actes, et là, c'est un acte. Oui, c'est comme ça.

M. Nicolas BODIN : Oui, en fait, au-delà de la question qui nous est posée ce soir, c'est celle du rôle de l'État dans un État qui est quand même extrêmement centralisé. On a toujours tendance à dire qu'il doit se concentrer sur ses compétences régaliennes, la Défense, le maintien de l'ordre public, la justice, mais également et très souvent la santé. Il faut imaginer qu'après 1789, il a quand même fallu attendre près de deux siècles pour voir les premières lois de décentralisation de MITTERRAND DEFFERRE. 1986, l'autonomie des régions. 97, les lois CHEVÈNEMENT et JOSPIN sur la prise en compte de l'intercommunalité. Ce qui veut dire qu'il ne faudrait pas, dans ces transferts différents de compétences, et les socialistes ont produit ces différentes réformes, y compris la fusion des Régions ; il ne faut pas oublier que nous, dans notre situation, on est quand même une Agglomération qui demeure finalement assez petite, pas forcément riche, une Région qui demeure la deuxième plus petite région de France après fusion. Et donc dans ce jeu-là où globalement l'État se défausserait en laissant assumer à la fois par les Départements, par les Régions et par les Agglomérations ce qui relève initialement de ses compétences, seules les collectivités les plus riches pourront s'en sortir. Donc au niveau du groupe socialiste, bien évidemment, nous voterons ce rapport. En même temps, cela doit devenir exceptionnel le fait que l'on vote ce type de rapport, parce qu'il y a un autre projet qui est un peu analogue, qui est celui du projet Européen et de la réforme du campus de la Bouloie, où là aussi, les collectivités et l'Agglomération en tête vont faire un gros projet d'aménagement du territoire et d'aménagement de ce futur campus, de manière à ce qu'au niveau universitaire, ce campus qui est le plus grand campus de Besançon, demeure attractif, et là aussi, on se substitue en partie à l'État.

M. LE MAIRE : On l'a fait aussi quand on a financé par exemple le CROUS. On a...

M. Nicolas BODIN : Absolument.

M. LE MAIRE : Non, mais attendez...

M. Nicolas BODIN : Mais donc... mais ça veut dire qu'il y a une dérive... il y a une dérive ces dernières années.

M. LE MAIRE : Non, mais...

M. Nicolas BODIN : Et dans ce jeu-là, il faut imaginer qu'une Région comme l'Île-de-France a un PIB supérieur à celui de la Grèce. Et à ce jeu-là, seules les grandes Régions et les grandes Agglomérations s'en sortiraient.

M. LE MAIRE : Mais justement, mais de tout temps, quand la Ville de Besançon s'est investie pour créer la fac de médecine ici à Besançon, c'est bien la Ville qui s'est investie, et heureusement que Jean MINJOZ a vu ça. Quand c'est Jean MINJOZ et Jean BOICHARD qui ont sauvé le CLA à l'époque, parce que s'ils avaient dit : «*Ce n'est pas la responsabilité de la Ville, le CLA, c'est la responsabilité de l'État*». Eh bien aujourd'hui, tout simplement, il n'y aurait pas de CLA à Besançon. Aujourd'hui, tout le monde

se félicite du CLA. C'est quelque chose d'extraordinaire, c'est l'ambassadeur de la Ville. Renseignez-vous. Enfin non, malheureusement, pauvre Jean BOICHARD, il est -paix à son âme-, il n'est plus là, mais il vous dirait comment il l'avait sauvé à l'époque. Des exemples, je peux vous en donner des dizaines d'exemples. On a parlé aussi tout à l'heure du TGV. Bon là-dessus, il peut y avoir des débats. Mais le TGV, ce n'était pas non plus notre responsabilité, etc. Donc de tout temps, je crois qu'il faut être vigilant, il ne faut pas faire n'importe quoi. Mais moi, il me semble que... vous savez, quand vous allez un peu dans les hôpitaux, parce que moi, j'y vais comme Président du Conseil de surveillance, quand j'y vais là-bas, les personnes qui sont en difficulté, ils ne se posent pas toutes ces questions-là. Ils veulent être soignés, ils veulent être bien soignés. Et si demain on faisait un sondage pour savoir si la population est d'accord avec nous ou pas, je pense que 90 % des gens seraient d'accord. Alors après, j'entends bien qu'on veuille toujours revenir sur la responsabilité de l'État, bien sûr. J'ai envie de dire, c'est de bonne guerre. Ça sera d'ailleurs de toute façon de bonne guerre quel que soit l'État.

M. Philippe GONON : Juste trois petites précisions. Dans le cadre de la préparation de la loi Santé, d'après les dernières informations que nous avons eues au sein de la Fédération Hospitalière de France, il semblerait que les collectivités locales soient autorisées à financer ou soient appelées à financer une partie de l'organisation de la santé sur la France. Donc le problème du principe, je ne sais pas s'il va être traité par cette loi, mais en tout état de cause, la question se pose de vive voix actuellement.

Deuxième chose, tout ne ressort pas de l'État dans l'organisation de la santé. Moi, je voudrais rappeler qu'au sein du Groupement Hospitalier Territorial, il y a des Comités qui réunissent des médecins, des administratifs et des élus, et que nous avons la charge notamment d'écrire un projet médical partagé qui est chargé de mutualiser et répartir les moyens sur tout le territoire du GHT. Ça, c'est de notre responsabilité. Et puis enfin, quand on parle de souffrance et qu'on dit c'est la souffrance du corps médical, permettez-moi de rajouter quand même, et là, c'est le Président du Conseil de Surveillance d'un EHPAD qui va vous en parler, que les personnels non médicaux sont certainement plus en souffrance aujourd'hui que les médecins dont parlait Madame VIGNOT.

M. LE MAIRE : On ne va pas polémiquer là-dessus. Non, mais de tout temps, quand on a construit, quand on va redébattre de l'ISIFC, l'Institut Supérieur des Ingénieurs de Franche-Comté, vous croyez que... ? Quand on a construit l'ENSMM, moi, je me rappelle, l'ENS2M que certains connaissent bien ici, qu'est-ce que la Ville elle a fait ? Elle n'a pas mis d'argent là-dedans ? C'était en dehors de ses compétences.

M. Nicolas BODIN : Tu n'as pas écouté ce que je t'ai dit.

M. LE MAIRE : C'était en dehors de ses compétences. Bien tu vas me répéter.

M. Michel LOYAT : Je ne reviens pas sur le soutien et la vigilance exprimés par Nicolas BODIN. Simplement, il y avait un rapport sur le compte administratif qui lui-même forcément renvoyait au budget et aux orientations budgétaires. Je voudrais revenir sur la question des priorités. Les quatre priorités qui ont été énoncées, c'était dans un contexte aussi, y compris dans un contexte d'ailleurs de baisse des dotations, et par rapport à ce contexte des baisses des dotations, c'était le choix, pour ces priorités-là, de ne pas baisser, contrairement à d'autres délégations, voire d'augmenter, par exemple, concernant le périscolaire. Mais une telle décision de soutien à l'hôpital, -et je comprends les interrogations au niveau des principes, etc.-, mais à mon sens, ne peut pas être présentée comme contradictoire aux Orientations Budgétaires que nous avons définies, pas plus qu'au budget. Il n'y a pas manque de sincérité. Voilà, c'était la remarque que je voulais faire. Et d'ailleurs, il suffit de regarder le plan d'investissement pour voir que les priorités sont encore différentes, y compris avec l'augmentation de l'investissement que nous avons pu faire en 2018, et surtout en 2019, qui est prévue en 2019. Donc là, on ne suit pas les quatre priorités. Les quatre priorités surtout par rapport au fonctionnement et le choix concernant le CCAS, concernant le périscolaire, concernant la tranquillité publique, etc., de ne pas baisser le fonctionnement, je le rappelle. Je rappelle également qu'en 2019, pour le budget de 2019, contrairement aux années précédentes d'ailleurs, on avait indiqué que finalement, il y avait beaucoup moins ces quatre priorités, puisque du fait de l'augmentation des dotations, de 900 000 €, eh bien on pouvait, pour d'autres délégations, également avoir des augmentations, ce qui n'était pas le cas pour les années précédentes.

M. LE MAIRE : Bien, merci. Donc je vais mettre au vote. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12. Quels sont ceux qui sont contre ?

M. Philippe MOUGIN : Je voulais juste rajouter...

M. LE MAIRE : Attendez, attendez, je termine le vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Bon, je n'en vois pas, donc le reste, elles sont favorables. Oui, dites voir Monsieur MOUGIN.

M. Philippe MOUGIN : Oui, il m'a été fait remarquer aussi, il y avait un manque criant d'ophtalmologues, enfin d'ophtalmologistes actuellement, et c'est vrai qu'on a un temps d'attente énorme. Donc je pense aussi qu'il faudrait penser non seulement à eux, mais aux personnels qui étaient évoqués, au personnel médical qui est en souffrance, notamment aux urgences, au Samu. Et je sais de quoi je parle. Merci.

M. LE MAIRE : Bien, OK. Les ophtalmologistes, oui, c'est un sujet qui est d'actualité, et donc qui est évoqué régulièrement au CHU, mais ce n'est pas un sujet d'ailleurs bisontin. C'est un sujet national, ça. Et vous pouvez dire pareil des dermatologues aussi. Et puis vous pouvez dire pareil de presque toutes les spécialités médicales».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 12

Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs - Vie associative - Tarifs des locations des salles et des formations pour la période 2019-2022

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 13

Proposition de dépôt-vente dans les boutiques de Doubs Direct et mise en place d'une convention

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 14

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

«*M. LE MAIRE* : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 15

Personnel Communal - Renouvellement au poste de Directeur de la Communication

«**M. Ludovic FAGAUT** : Sur ce rapport-là, on s'est déjà exprimé, mais on ne comprend pas pourquoi, avec le passage en Communauté urbaine, vous ne profitez pas de l'occasion pour mutualiser ces deux postes entre Agglomération et Ville, notamment avec ce passage en Communauté urbaine, ce qui permettrait de faire aussi des économies structurelles, notamment pour l'Agglomération.

M. LE MAIRE : Pas forcément, parce que je n'ai pas l'impression que l'un et l'autre ne travaillent pas. Non, je ne vous l'ai pas dit, je sais bien. Je pense qu'il y aura... dans moins d'un an, il y aura des nouvelles équipes, et c'est elles qui décideront du périmètre, de ce qu'elles doivent mettre en place. C'est tout.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 16

Subvention aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2019

«**M. Philippe MOUGIN** : Bon, alors je suppose qu'on ne peut pas dissocier les dossiers.

M. LE MAIRE : Non, non.

M. Philippe MOUGIN : Je pense que c'est global. Donc dans ce cas-là, je voterai contre pour le 16 et le 17. Je vais expliquer pourquoi. Je pense que quand toutes les organisations syndicales seront neutres et apolitiques, complètement, sans donner d'avis dans les journaux ou les publications ; à ce moment-là, je serai favorable. Mais jusqu'à présent, ça n'a pas été le cas, donc...

M. LE MAIRE : D'accord.

M. Philippe MOUGIN : Notamment pour une, tant pis pour les autres, mais bon, voilà, je voterai contre.

M. LE MAIRE : Bien, donc une opposition, des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 17

Maison des Syndicats - Participation aux charges locatives - Année 2018

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? 1 opposition ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 18

Exposition d'intérêt national Une des Provinces du rococo. La Chine rêvée de François Boucher - Demandes de subventions

«**M. Patrick BONTEMPS** : Oui, Monsieur le Maire, merci chers collègues.

D'abord, pour dire que c'est très difficile de ne pas participer à un débat concernant la santé au CHU, sachant que j'ai quand même entendu quelques contrevérités, mais tant pis, c'est ainsi. Je voulais simplement, moi, faire le focus sur cette exposition. Vous le savez, notre musée est rénové, un des premiers musées de France parmi les 10 premiers, riche par la qualité et la diversité de ses collections, notre choix politique, mais aussi des équipes, et en particulier du Directeur du musée Nicolas SURLAPIERRE. Et toujours de s'appuyer sur notre patrimoine pour proposer des expositions à coût minimal. Mais ce musée doit tenir son rang. Il se doit de conforter sa réputation et offrir aux Bisontins et aux Bisontines, et bien sûr bien au-delà, des choix audacieux. Et cette exposition originale, sur François BOUCHER, peintre de l'art rocaille, peintre de Louis XV, est un parti pris particulièrement remarquable sur le choix de l'univers de ce peintre, et en particulier sur la Chine. Cette exposition sera accessible et populaire. C'est une volonté politique majeure, et vous le savez, les professionnels du monde de l'art et les grands musées ont accepté de prêter certaines de leurs œuvres et objets. Le Louvre, le Met de New York, Metropolitan Museum de New York, le musée Thyssen de Madrid, le Palais royal de Turin, la Frick Collection également à New York, et vous le savez aussi, le catalogue sera préfacé par Pierre ROSENBERG, ancien Directeur du musée du Louvre. C'est dire le regard que portent les grandes institutions mondiales, enfin nationales, muséales, sur notre musée et sur notre ville, et que cela bien sûr conforte sa place au niveau national et international.

Les soutiens sont significatifs, et je voudrais en premier lieu rappeler le label «Expo d'intérêt national» que le ministère de la Culture a délivré à cette exposition. Seules 15 expositions ont reçu ce label durant l'année 2019. Alors certainement, cette exposition a un coût, et un coût significatif, 500 000 €, mais vous le savez aussi, ce type de prêt nécessite bien sûr des transports, nécessite bien sûr des assurances, et la grande majorité du coût de cette exposition tient à cela. Mais notre objectif est de minimiser ce coût pour les Bisontins et les Bisontines, et nous avons reçu un certain nombre de soutiens, et nous recevrons un certain nombre de soutiens ; donc en premier lieu, le ministère de la Culture, probablement aussi la DRAC, d'autres partenaires institutionnels, mais aussi du mécénat. De manière à ce que finalement, le coût résiduel de cette exposition revienne environ à 35 000 € sur deux exercices pour les Bisontins et les Bisontines. Pour terminer, nous avons la chance d'avoir un outil culturel exceptionnel, piloté par des équipes remarquables, et je voudrais aussi, à cet instant, souligner le rôle de Yohan RIMAUD qui est le commissaire de cette exposition, qui lui aussi a fait toute la présentation au Musée des Beaux-Arts, et nous avons là des équipes exceptionnelles, que nous devons soutenir. Et puis juste pour terminer, rappeler que la culture, c'est aussi le rempart contre le totalitarisme, la barbarie, et que de temps en temps, il faut savoir aussi mettre les moyens pour aider la culture.

M. Thibaut BIZE : Oui, je ne vais pas du tout remettre en question, loin de là, la qualité ni l'envergure de l'exposition, comme ça a été dit en plus avec le label «exposition nationale», mais tout de même, même si on prend en compte que certaines dépenses sont incompressibles, surtout le transport et l'assurance, aux alentours je crois de 275 000 € ; on est quand même un petit peu gêné par le budget exorbitant de cette exposition. Alors même si comparaison n'est pas raison, si on rapporte ce budget aux autres expositions organisées par le musée, le budget a été multiplié non pas par deux ou cinq, mais par 16 par rapport à d'autres expositions. Donc ce que l'on craint, c'est que cette exposition, elle... C'est un peu gênant en fait de...

M. LE MAIRE : Continuez Monsieur BIZE.

M. Thibaut BIZE : Pardon. Donc ce qu'on craint un peu, c'est que cette exposition, elle asphyxie quelque part le reste de la programmation culturelle à venir. Et on avait en plus, je rappelle, tenu à rappeler lors des débats qu'il a pu y avoir au moment des investissements sur la réfection du Musée des Beaux-Arts, à ce qu'il y ait eu une lisibilité sur le fonctionnement dans les années à venir, et une vraie maîtrise de ce fonctionnement. Et là, à la première programmation, on est déjà 50 000 € hors clous, et ça, c'est dans l'hypothèse optimiste où on atteint les 50 000 € de recettes supplémentaires de billetterie prévus. Donc bref, la culture, on est tous d'accord là-dessus, tient une part fondamentale pour notre société, et nous avons l'impression qu'avec ces événements, on met donc tous nos œufs dans le même panier, et qu'il serait plus que dommageable pour l'image du musée que cette exposition soit

suivie de projets qui soient, j'exagère un peu peut-être, mais bricolés faute de moyens nécessaires, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci. Alors les abstentions, qu'ils lèvent la main. Pour ceux qui s'abstiennent : 6. Six. Six abstentions. Y a-t-il des contre ? 6 contre, d'accord. Les autres sont favorables. Très bien».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 19

Demande de renouvellement de l'exploitation des jeux par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) - Avis du Conseil Municipal

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions. Des abstentions ? Je n'en vois, c'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 20

Création d'un pass Tourisme

«**M. LE MAIRE** : Pas de question à poser à Thierry MORTON ?

M. Philippe MOUGIN : Non, juste un petit mot pour dire que c'est plutôt une bonne décision et une bonne chose.

M. LE MAIRE : Très bien, merci.

Donc tout le monde est favorable au pass Tourisme ? Pas d'abstentions, pas d'oppositions. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 21

Direction Citadelle - Convention de mécénat culturel entre la Ville de Besançon et la société Engie Réseaux

«**Mme Elsa MAILLOT** : Concernant l'acquisition de la sculpture Le Criquet de Mauro CORDA, nous estimons que ce choix n'est pas judicieux. Nous aurions apprécié qu'il y ait une concertation avant d'opter pour cette sculpture, pour peut-être choisir une œuvre liée à l'histoire de la ville ou de la Région, favoriser un jeune artiste ou un artiste local etc. Plusieurs pistes étaient envisageables.

Vous allez sûrement me répondre que le lien se trouve dans la biodiversité, dans la continuité de l'exposition zoospective mais cet argument ne nous convainc pas.

Malgré des recherches, nous avons du mal à lire la démarche artistique de Mauro CORDA. Il nous semble davantage être un artiste caméléon aux thèmes variés comme le montrent ses derniers travaux sur les Jeux Olympiques. Des œuvres qu'il veut d'ailleurs mettre dans plusieurs villes dont Besançon, comme nous avons pu l'apprendre sur Internet. On peut dire que sa singularité est surtout d'être présent dans beaucoup de collectivités.

Attribuer cet argent à l'acquisition d'une œuvre d'art est une bonne idée, mais nous aurions souhaité que cette somme soit utilisée autrement ou qu'elle bénéficie à plusieurs artistes.

L'autre point qui nous dérange est le prix d'acquisition de cette œuvre : 120 000 € semble beaucoup si l'on compare cette somme au budget d'acquisition moyen d'un FRAC qui est de 153 000 € par an.

Par exemple, le FRAC PACA indique que leur budget moyen d'acquisition d'une œuvre est de 4 000 €. Et pour information la commission consultative du CNAP, du Centre National des Arts Plastiques, chargée de l'acquisition des œuvres a disposé en 2018 d'un budget de 550 000 € pour faire l'acquisition de 100 œuvres de 43 artistes ou groupes d'artistes.

Vous aurez compris que ce projet démesuré -Le Criquet- ne nous convient pas et c'est pourquoi nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Merci. Je crois que c'est aussi dans ces opérations-là, c'est aussi le mécène quelque part qui dit ce qu'il veut faire quand même.

Quels sont ceux qui s'abstiennent, qu'ils lèvent la main ? 11. Est-ce qu'il y a des oppositions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 22

Dénomination de voie - Passerelle Jean Abisse, Syndicaliste, porte-parole du droit social (1935-1990)

«**M. LE MAIRE** : C'était une demande ancienne de syndicat à laquelle nous donnons suite.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 23

Subvention à l'association MJC Palente-Orchamps

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 24

Emergences - Première attribution 2019

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser à Patrick BONTEMPS ? Pas de questions, pas d'oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 25

Attribution de subvention à l'association «Le Chemin des Sens»

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 26

Congrès - Attribution de subventions - 4^{ème} répartition au titre de l'année 2019

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 27

Convention Action Cœur de Ville (ACV) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) - Avenant n° 1

«**M. LE MAIRE** : C'est pour faire signer d'autres personnes.

Mme Christine WERTHE : Monsieur le Maire, je souhaiterais intervenir sur le plan d'urgence que vous avez présenté le 3 avril dernier afin de venir en aide aux commerces du centre-ville. Votre plan d'aide s'élevant à 301 000 € dont une aide de l'État à hauteur de 212 000 €, la Ville de Besançon n'aura -entre guillemets- qu'à signer un chèque de 88 000 €. Finalement les finances de la Ville ne seront pas amputées de 212 000 €...

M. LE MAIRE : Reprochez-moi d'avoir eu une subvention alors !

Mme Christine WERTHE : ... Les chiffres, toujours les chiffres ! Peut-être redondants mais au bout du compte très éducatifs et très intéressants.

Si je vais au bout de ma réflexion, pourquoi ne pourrait-on pas utiliser ou mobiliser cette somme comme initialement prévue ? Après tout, Besançon, n'est-elle pas en pleine politique dite «Action Cœur de Ville» ?

Je crois qu'il est important de ne pas reproduire le même scénario comme ce fut le cas concernant le FISAC (Fonds mobilisés à l'occasion des travaux du tram) et qui a vu 60 000 € d'aide passer sous le nez des commerçants.

Il me semble fondamental et urgent d'agir pour le commerce de centre-ville, pour nos commerçants et pour la vitalité de notre ville.

La remarque d'un Bisontin revenu dans la cité comtoise il y a 4 ans après 30 années d'exil, dans l'édition de l'Est Républicain d'hier, symbolise tristement l'image que renvoie notre ville depuis longtemps. «Besançon -je cite- n'a pas vraiment changé, elle reste la belle endormie»...

M. LE MAIRE : Il faudrait qu'il vienne plus souvent...

Mme Christine WERTHE : ...«il manque un souffle, une vision, politiquement on ne bouscule pas les choses».

Monsieur le Maire, à l'heure de votre bilan, ne seriez-vous pas tenté par un coup d'éclat ? Pensez en priorité aux Bisontins et au cadre de vie de ces derniers.

Besançon ne doit pas se résumer au slogan «prendre son temps» mais plutôt à «il est temps». Temps d'agir mais surtout de réagir. Merci.

M. LE MAIRE : Ça, vous savez, c'est toujours facile. Quant à celui qui a écrit ça, que je connais bien, je pense que la Ville a souvent été à ses côtés d'ailleurs pour l'aider. Donc je pense que celui qui vient à Besançon... Écoutez, je vois beaucoup de personnes, entre autres quand on reçoit de nouveaux habitants et beaucoup me disent «Mon Dieu que cette ville a changé, mon Dieu comme elle s'est éclaircie, qu'elle est belle». C'est pour ça d'ailleurs que beaucoup de fonctionnaires qui ont été en poste ici reviennent ici.

Alors, écoutez cette personne, très fort respectable qui a d'ailleurs beaucoup de talent, qu'elle n'ait pas vu que la ville avait changé, peut-être que... je ne sais pas, il faudra que je fasse un tour de ville avec elle ou avec lui, plus exactement.

Alors je vais laisser Thierry MORTON répondre par rapport à ça.

Ce que je veux quand même dire, c'est que les financements, vous dites «Ça n'a pas coûté cher», ne me reprochez pas de m'être battu pour avoir de l'argent, quand même. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, ces financements, ils viennent par rapport à des actions que nous avons nommées. Ce n'est pas comme ça, ce n'est pas 212 000 € qu'on peut utiliser comme on veut, c'est par rapport à des actions qui ont été nommées.

Mais Thierry MORTON va vous répondre. Il répondra peut-être globalement.

Nicolas BODIN pourra répondre aussi globalement parce que c'est «Cœur de ville» c'est un peu son sujet. Thierry MORTON aussi.

M. Philippe MOUGIN : Je ne fais pas partie de la commission commerce mais j'ai pu m'exprimer dans une autre commission à ce sujet-là.

Alors évidemment, on ne peut être que favorable. J'ai vu récemment que le gouvernement, enfin l'État voulait justement rebooster les cœurs de ville et éviter de construire à l'extérieur. C'est justement ce que je vous ai déjà dit ici, il y a déjà plusieurs années à plusieurs reprises. Il faut éviter de mettre les commerces, les super commerces à l'extérieur qui servent à démanteler le commerce, le petit commerce au centre-ville.

J'en veux pour preuve le Foir'Fouille qu'il y a rue de Vesoul qui a déménagé, maintenant qui est à Chalezeule. Alors les gens voient un magasin fermé, de plus. Évidemment, ce n'est pas le cœur, ça n'est pas le centre de la ville mais c'est quand même un gros quartier qui existe depuis longtemps. Donc il faudrait faire très attention à ça et éviter de construire de plus en plus en extérieur.

Vous allez me répondre que les parkings sont gratuits, que si, que là mais en faisant comme ça, c'est au détriment des autres, quoi.

M. Thierry MORTON : En fait, le thème principal de ces délibérations était en fait un avenant «Action Cœur de Ville» en passage ORT.

Mais sur la question des commerces, je pense qu'on ne peut pas trop nous reprocher d'aller chercher là où il y a des moyens et de nous attribuer quand même un plan d'action qui permet de revitaliser notre centre-ville, d'ailleurs ce qui n'est pas propre et unique à Besançon.

Je pense que nous avons reçu quelques critiques à l'époque en nous disant : *«Enfin, allez chercher des sous sur un plan de sauvegarde comme ça, on serait presque une ville sinistrée»*. On ne l'est pas. On a eu bon jeu de le faire.

Je rappelle effectivement, comme l'a dit Monsieur le Maire, en fait, il s'agit de pistes d'amélioration ou de revitalisation qui sont très ciblées. On ne touche pas une enveloppe globale sans, en contrepartie, expliquer exactement la démarche que nous mettons en place, qui se découpe sur des plans de communication très précis avec l'augmentation des Samedis Piétons ; une communication bien au-delà des frontières du Grand Besançon ; un plan d'animation commercial renforcé ; la mise en place de nouvelles animations comme le Food Truck qui se mettra en place tous les jeudis soir place de la Révolution ; l'installation d'une boutique connectée en cœur de ville, en collaboration avec la CCI -effectivement une offre d'accessibilité améliorée- et enfin la mise en place d'une boutique de services au centre-ville.

Ces pistes étaient ciblées, elles vont, me semble-t-il dans le bon sens. Elles permettent d'aller plus vite dans ce développement de ces actions.

Je crois que voilà, il faut se féliciter. Et on n'a pas en plus touché tout ce qu'on avait demandé. Évidemment ce serait trop beau. Mais on doit quand même être satisfait d'avoir été parmi les premiers à postuler sur cet appel à projet.

Et je voudrais d'ailleurs, au passage, remercier l'ensemble des services qui ont travaillé de façon très transversale, parce que ça touche les questions de commerce, de tourisme, d'attractivité, d'accessibilité. Donc ce sont des choses qui se sont mises en place aussi avec GINKO, enfin voilà, avec l'ensemble de nos partenaires. Et je pense qu'il faut encourager ce type d'initiatives qui sont tout à fait bonnes à prendre lorsqu'elles se présentent.

M. LE MAIRE : Bien, merci-

M. Nicolas BODIN : Quelques mots simplement sur l'objet de la délibération parce que c'est quelque chose, en fait, de très important puisqu'il permet d'encadrer l'implantation commerciale périphérique qui va permettre à la fois au Maire et au Préfet de s'autosaisir de manière à limiter potentiellement les commerces périphériques d'importance, c'est-à-dire supérieurs à 1 000 m². Donc vous savez que dans le Modèle Économique commercial français, l'une des spécificités c'est le développement des grandes zones commerciales en périphérie des villes -on a vu le problème que ça crée pour les centres-villes-. Et donc là c'est l'une des premières lois qui permet justement de limiter l'extension des zones commerciales en périphérie. Donc, c'est un rapport qui paraît extrêmement technique et qui en fait, à

l'heure où les modes de consommation évoluent de manière très importante, notamment avec la consommation par Internet mais c'est un rapport finalement extrêmement important sur le fond.

M. LE MAIRE : (*micro fermé*) ...que dans le cadre du dispositif Denormandie, nouveau, concernant l'ancien, on peut avoir des aides fiscales, des incitations fiscales, je cherchais le mot, qui peuvent aller jusqu'à 20 ou 25 %. Et donc, toute la Ville de Besançon, parce qu'elle est Cœur de Ville, toute la Ville de Besançon peut bénéficier de ces aides. Ce qui nous permettra, je l'espère, c'est une tâche que l'on a aussi confiée à nos offices logeurs, nos bailleurs sociaux et à nos sociétés qui sont capables de le faire, leur confier effectivement, ce mandat de rénover l'habitat en cœur de ville pour ramener des gens dans les cœurs de ville, les cœurs de cité. Donc, Jusqu'à 25 %, ce n'est pas anodin quand même, ce n'est pas anodin.

Ce n'est peut-être pas encore le B1 ou le B2 mais c'est quelque chose qui va dans cette direction.

M. Jacques GROSPERRIN : Moi, c'est en complément ou en prolongement de M. BODIN. Je crois qu'il y a le Premier ministre qui a confirmé la publication imminente d'un décret qui permettait de geler justement les projets de centres commerciaux. C'est quelque chose sur lequel on vous avait depuis longtemps interpellé. Je crois que c'est en tout cas quelque chose d'important, qui est fondamental. On vous avait parlé de moratoire.

Alors Il y a une question qui m'arrive aux lèvres : est-ce que vous avez déjà anticipé sur l'organisation, parce qu'il va y avoir une demande forte, à mon avis, des maires des communes qui sont proches de celles de Besançon, est-ce qu'il y a une anticipation qui a été faite, est-ce que vous avez un calendrier, est-ce qu'il y a des modalités qui ont été prévues ?

Et puis, enfin dire qu'on a eu la police de proximité, on a eu l'action Cœur de Ville, ce n'était pas au départ pour des villes... si, la police de proximité pour des villes importantes, Cœur de Ville c'était d'autres villes. Moi, je m'en réjouis. Mais c'est vrai que si on avait pu s'en passer, ça aurait été une bonne chose aussi, ça montre que quelque part on a quand même des difficultés, comme d'autres villes aussi mais je tenais à le souligner. Il ne faut pas non plus faire toujours *Cocorico*. Il faut être assez lucide sur la situation de la Ville de Besançon.

Et j'ai terminé Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Sénateur.

Ça veut dire que si on n'a rien, on n'est pas bon et puis si on a... non mais attendez, je ne vous ai pas coupé, j'ai dit... si on a, on a bien demandé et puis quand on a, écoutez, c'est bien mais ça nous pénalise.

Je crois que, par exemple, le dispositif Cœur de Ville, vous le savez très bien, la loi Denormandie ça aurait quand même aidé... permettre la réhabilitation de beaucoup de logements en centre-ville. C'est une bonne chose, c'est tout ce que je veux dire par rapport à cela.

Si je n'ai pas répondu à la question de M. GROSPERRIN au niveau de la CDAC, elle se réunit maintenant. Avant chaque CDAC, il y a une commission qui se réunit et pour laquelle toutes les surfaces supplémentaires de plus de 1 000 m² nous les avons, jusqu'à présent, toutes rejetées, sauf celles qui étaient dans les tuyaux, elles ont été rejetées. Nous n'avons donc pas attendu un décret pour le faire. Il y en a une ou deux qui étaient en cours et puis les autres, les nouvelles on a dit non... la CDAC a dit non... enfin nos représentants ont dit non à la CDAC. Ensuite c'est la CDAC qui décide.

M. Pascal BONNET : Je disais que Christine WERTHE vous a posé une question importante parce qu'aussi elle connaît bien le commerce bisontin et les inquiétudes qui s'y font voir.

Il y a, de toute évidence, une volonté politique et beaucoup de bonne volonté de la part de M. l'Adjoint MORTON et des équipes à Besançon et nous sommes aussi associés à travers le comité de pilotage à ce travail au moins en tant qu'observateurs et nous pouvons y apporter nos remarques.

Mais en effet, à partir du moment où vous obtenez une somme importante de l'État, pourquoi ne pas mettre plus de la part de la Ville pour plus d'ambition encore en cette fin de ce mandat ? C'est simplement ça la question.

Il y a quand même une situation, dans le commerce de centre-ville qui pose question. On essaie d'apporter le maximum de réponses et vous le faites en liaison avec les différents acteurs. À partir du moment où il y a plus d'argent de l'État, pourquoi ne pas faire plus aussi de la part de la Ville ; voilà, simplement ?

M. LE MAIRE : Thierry MORTON, tu veux répondre ?

M. Thierry MORTON : Oui. Enfin, dire qu'on le fait. On abonde aussi les budgets, en particulier sur le réaménagement pour rendre le centre-ville plus attractif, le réaménagement des places différentes, changement de mobilier qui est fait avec aussi les autres délégations. Donc, oui, c'est fait.

Sur la question de M. GROSPERRIN concernant un petit peu le moratoire/pas moratoire, donc vous avez raison, la question elle est importante et elle prend enfin forme dans la mise en place d'une commission stratégie commerce à l'échelle de l'Agglomération que nous menons de front avec le Maire de Saint-Vit - Pascal ROUTHIER. Et, en fait, sont invités tous les maires susceptibles d'avoir des mètres carrés importants en foncier possibles pour de l'extension commerciale. Et au sein de cette commission sont regardés maintenant avant toute CDAC ou toute décision définitive l'ensemble des prospects et des propositions qui peuvent être faits en termes d'aménagement ou d'extension.

Donc sont associés dans cette commission l'Urbanisme, le Commerce, les maires des communes concernées. Je crois que ça va dans le bon sens. Et nous sommes allés à l'instant sur la rédaction d'une charte commerciale qui engagera aussi les maires dans cette réflexion partagée et commune.

Et puis ensuite, il y aura des traductions dans le SCoT et le DAC qui doit être mis en place, qui devra justement régir l'ensemble de ces questions de façon raisonnée. Et je pense que oui, tout le monde progresse dans cette direction.

Tout le monde a bien compris qu'aujourd'hui, habillé Paul c'est déshabiller Pierre. Que de toute façon, on ne peut pas être tous gagnants et il faut l'être que si on est dans un développement raisonné.

Mme Anne VIGNOT : Oui, je voulais simplement signaler que finalement on est très content aujourd'hui de ce dossier-là parce qu'on s'aperçoit qu'on est en train de changer de propos quant au développement des zones commerciales.

Il y a eu toute une génération d'élus qui ont voté des deux mains comme quoi il était super-important pour les territoires d'installer ces zones d'activité. On s'aperçoit que c'était une impasse. Que c'était une grave erreur. Et aujourd'hui, du coup, tout le monde dit -Finalement moratoire, arrêtons tout, rechangeons un peu le fusil d'épaule-.

Donc je suis très contente parce que, nous, c'était quelque chose qui nous préoccupait depuis très longtemps Les Écologistes sur la question de la légitimité de ces zones d'activité en dehors des centres-villes, puisqu'on sait que ça dépouillait les bourgs, que ça dépouillait les centres-villes et que ça provoquait tous les déplacements auxquels maintenant nous sommes tous confrontés. Donc, félicitations. On finit par y arriver.

Il va valoir aujourd'hui mettre sur la table la légitimité à continuer à développer ces grandes surfaces qui d'ailleurs sont en train de perdre énormément de leur clientèle, qui est en train de changer de comportement et merci aux citoyens de réfléchir pour nous et avec nous.

M. Nicolas BODIN : Pour les surfaces en deçà de 1 000 m², actuellement ce qui est en discussion c'est le fait qu'il y ait un passage obligatoire -le préfet semble en être d'accord- pour celles comprises entre 500 et 1 000 m². Donc il y aura un passage obligatoire en CDAC ce qui là aussi permettra globalement d'arbitrer sans qu'il y ait un aval automatique par rapport au dépôt de permis.

M. Éric ALAUZET : Pour prolonger l'ensemble des réflexions qui viennent d'être faites, finalement, si on regarde d'un côté la question commerciale, centre-ville versus périphérie -et sans caricaturer le débat- et de l'autre côté la question de l'habitat, l'habitat sur les zones déjà construites, la requalification et des zones d'extension urbaines, on voit, finalement, que les deux phénomènes pourraient évoluer de concert avec le Denormandie ancien, comme tu l'as évoqué Jean-Louis, la perte du B2 de l'autre côté, qui pousse à reconquérir l'existant et peut-être à moins construire dans les espaces libres. Et de la même façon pour le commerce. Alors c'est vrai pour notre ville, ça ne sera pas vrai pour d'autres qui elles ont conservé le B2 et qui n'ont pas le Denormandie. Dans notre cas, ici, à Besançon, il peut y avoir une cohérence sur les deux évolutions intéressantes à analyser et à prendre globalement.

M. Laurent CROIZIER : Peut-être ajouter un discours peut-être un petit peu différent de tout ce que j'ai entendu.

Effectivement le commerce est dans une pleine mutation, ça clairement.

Par contre deux éléments. Moi, je ne crois pas qu'on puisse de façon si frontale opposer le commerce de centre-ville et le commerce de périphérie. Je crois que d'une certaine façon, alors il y a quelque part une contradiction, j'en conviens mais quelque part il y a aussi une forme de complémentarité. Allez discuter avec les responsables de la zone commerciale de Châteaufarine, ils vous diront qu'aujourd'hui ils ont perdu la clientèle venant de Dôle. Et que la clientèle de Dole, peut-être qu'en passant par

Châteaufarine, peut-être qu'ensuite elle venait faire un tour au centre-ville de Besançon. Et aujourd'hui, cette clientèle de Dôle, d'après leurs études, elle va à Dijon.

Donc, attention à ne pas trop opposer. Moi, le moratoire c'est un joli mot qui peut faire plaisir à beaucoup de monde mais ne soyons pas aussi dogmatiques et aussi binaires dans la réflexion. Étudions bien les situations telles qu'elles sont. Attention à l'opposition entre zones commerciales et puis commerces de centre-ville et Dieu sait que je suis très favorable et je défends nos commerçants du centre-ville mais soyons très prudents dans ces démarches.

M. LE MAIRE : Ce qu'il faut pour qu'une ville... le commerce fonctionne, c'est qu'elle soit attractive, qu'on ait envie d'y aller. Il faut qu'elle soit attractive. L'attractivité, on peut la retrouver, effectivement, dans le charme de la Boucle, le charme des magasins de la Boucle, dans le charme du centre-ville, c'est une attractivité qui lie l'attractivité architecturale, le romantisme des rues avec effectivement des commerces de qualité. Et puis ça peut être aussi pour certains sujets, les meubles, la hi-fi, d'autres sujets, l'attractivité des zones commerciales, style de celles que nous avons ici.

Donc, moi je pense, je suis d'accord avec vous, il ne faut pas opposer les deux. D'ailleurs la Chambre de commerce ne s'était pas occupée lorsqu'il y a quelques années elle avait d'ailleurs soutenu la position des Passages Pasteur. Donc il faut les deux. Ce qu'il faut c'est qu'on ait envie... Il faut donner envie d'y aller, donner envie de rêver, donner envie d'y aller et c'est là que les politiques de communication sont très importantes.

M. Thierry MORTON : Juste pour terminer. En fait, oui, le parcours client il est multiple. Personne ne consomme qu'à un seul endroit. Donc effectivement il faut trouver cet équilibre. Y compris sur le digital et c'est bien pour ça que nous avons aussi dans les actions -j'ai oublié de la citer tout à l'heure- nous... comment nous aidons et subventionnons une start-up locale qui est en train de mettre un e-commerce local parce qu'il faut quand même, et je le redis, le produit que vous achetez sur Internet est à moins de 10 kilomètres. Vous pouvez le faire si vous travaillez sur un principe local pour avoir votre produit dans les 24 heures.

Et puis, je voulais répondre à Pascal BONNET sur la demande effectivement de mettre des moyens supplémentaires, alors oui je peux citer la somme : sur le plan d'urgence, il y a eu un effort de la Ville et de l'Agglomération des partenaires de 500 000 €, voilà, qui ont été ajoutés à l'enveloppe. Je pourrais vous donner d'ailleurs le détail de qui a versé quoi.

M. LE MAIRE : Bien. Par rapport à cela, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 28

Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

«M. Philippe MOUGIN : J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer plusieurs fois sur le sujet. Je voulais poser une première question : pourquoi Village Food Truck... il ne faut pas mettre Village, je sais qu'en anglais on dit Village, mais, il faudrait mettre autre chose. Il faudrait mettre tout en anglais.

Je vous l'ai déjà fait remarquer plusieurs fois. Je me suis exprimé en français peut-être pas de la façon dont vous auriez voulu... Est-ce que je pourrais m'exprimer en Bhoutan, mais je ne parle pas le Bhoutan, donc personne ne comprendra non plus.

M. LE MAIRE : Pourquoi on met Village ? Je n'en sais rien, honnêtement.

M. Philippe MOUGIN : Il faudrait tout mettre en anglais à ce moment-là.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas allé jusque-là.

M. Philippe MOUGIN : Mais je voudrais faire remarquer que le SYBERT, le SYBERT a eu la même chose, j'ai fait remarquer au SYBERT, Madame THIEBAUT est là, le Maire d'Ornans est là aussi pour le confirmer.

M. LE MAIRE : Mais le SYBERT ce n'est pas un mot anglais.

M. Philippe MOUGIN : Le SYBERT n'a pas appelé Food Truck. «Camion alimentation», il y a d'autres solutions.

M. LE MAIRE : Parce que, écoutez, moi je ne suis pas non plus pour l'utilisation massive de l'anglais mais là Food Truck...

M. Philippe MOUGIN : Ça fait 10 fois que vous me répondez ça.

M. LE MAIRE : Oui mais le Food Truck, tout le monde sait ce que c'est qu'un Food Truck. Vous allez appeler ça comment ? Camionnette de vente de produits de sandwiches ?

M. Philippe MOUGIN : Non, non, tout simplement Camion restauration. Si le SYBERT a été capable de le faire je pense qu'on peut le faire à notre niveau.

M. LE MAIRE : Il faut au maximum le faire.

M. Philippe MOUGIN : Laissez-moi m'exprimer, je pourrai finir. D'ailleurs, je vais reprendre une de vos citations, je vais reprendre une de vos citations et une d'Albert Camus, vous dites tout à l'heure, il y a l'amour et puis... mais il y a les actes aussi. Ça, c'est vous qui le dites.

M. LE MAIRE : Est-ce que je peux vous poser...

M. Philippe MOUGIN : Il y a une citation d'Albert Camus ; aussi je vais la donner approximativement mais il disait : «Ne pas aimer la langue française ce n'est pas aimer la France». Voilà.

M. LE MAIRE : Est-ce que je peux vous poser une question ?

M. Philippe MOUGIN : A un moment donné il faut mettre les actes à la parole, Monsieur le Maire. Il faut mettre votre parole en actes puisque vous dites que vous êtes d'accord.

M. LE MAIRE : Alors est-ce que je peux vous poser une question mais amicalement ?

M. Philippe MOUGIN : Oui.

M. LE MAIRE : Vous dites comment : «Je vais rejoindre votre voiture dans un parc de stationnement» ou «Je vais la chercher dans un parking» ?

M. Philippe MOUGIN : Vous l'avez déjà faite celle-là !

M. LE MAIRE : Oui, mais répondez-moi.

M. Philippe MOUGIN : C'est toujours votre réponse !

M. LE MAIRE : Et si je vous dis, demain vous allez passer Un scanner, vous dites comment en français Un scanner ?

M. Philippe MOUGIN : S'il y a l'équivalent, utilisons...

M. LE MAIRE : Je vous pose la question clairement là, vous dites comment ?

M. Philippe MOUGIN : ... l'équivalent. Il y a des pays étrangers qui utilisent...

M. LE MAIRE : On va essayer d'avancer un peu.

Pour le Food Truck, je sais ce que c'est qu'un Food Truck.

M. Philippe MOUGIN : Ils l'ont fait au SYBERT. Pourquoi chez nous pas à la municipalité.

M. LE MAIRE : Bon, on n'en sait rien.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport, qui s'abstiennent, vous vous abstenez alors là ? Tout le monde est d'accord. Eh bien voilà, une bonne chose de faite».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 29

Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 30

Habitat Jeunes «Les Oiseaux» et FJT «La Cassotte» - Versement des subventions 2019

«**M. LE MAIRE** : Des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 31

Mise en place d'un Comité d'Ethique Funéraire

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

C'est à la demande des crématistes, je crois que c'est Carine MICHEL qui gère ça. C'est un gros dossier ; oui, c'est un gros dossier.

Tu voulais dire un mot.

Mme Carine MICHEL : Juste un mot. C'est un sujet qui n'emballe pas les foules. Néanmoins je trouvais important qu'il y ait une instance consultative pour réfléchir ensemble sur l'évolution des pratiques funéraires et qu'on veille toujours à la qualité que, pour moi, on se doit de donner aux familles y compris dans nos services et y compris, quand il faut, sur les cimetières et qu'on réfléchisse ensemble à de nouvelles implantations.

M. LE MAIRE : Je sais que c'est un sujet pas facile, mais nécessaire.

Mme Carine MICHEL : À chaque fois que j'en parle, je vois bien qu'il n'y a pas beaucoup d'intéressés mais pour moi c'est une étape de la vie et on doit en prendre soin comme au début comme à la fin.

M. LE MAIRE : Mais attends, personne ne dit le contraire.

Bon alors, qu'est-ce qui est contre ? Personne. Tout le monde y est favorable».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 32

Gratuité des salles et équipements municipaux dans le cadre des campagnes électorales - Elections municipales

«**M. LE MAIRE** : Il y a un règlement intérieur qui détermine dans quelles conditions on peut mettre en place la campagne électorale, c'est six mois avant.

C'est d'accord pour tout le monde ? Pas d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est adopté.

Il y a un règlement pour effectivement que personne ne réserve les salles six mois à l'avance, tous les mercredis soir entre 18 heures et 20 heures, par exemple. Ce sera géré effectivement par les services».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 33

Evolution de l'offre de service «Petite Enfance» - Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Ce rapport est adopté. Tu veux dire un mot.

Mme Rosa REBRAB : Ça me semble important quand même de dire un mot sur l'évolution de l'offre de service petite enfance.

Ce rapport comprend deux points : le premier point porte sur l'évolution de l'offre en accueil occasionnel et le second sur l'évolution des modalités d'attribution d'urgence et médico-sociale.

Donc concernant le premier point, concernant l'évolution de l'offre en halte-garderie, ce qu'on appelle communément la halte, eh bien, nous avons travaillé longuement avec les directrices des haltes-garderies, et des multi-accueils pour adapter au mieux, l'offre de service et l'adapter aux besoins des familles.

Ce besoin, justement, il nous a été relayé par les directrices des établissements d'accueil du jeune enfant, qui proposent de l'offre occasionnelle et ces directrices côtoient quotidiennement ces familles.

Alors les familles ont besoin de quoi quand elles franchissent la halte-garderie ? Eh bien, ces familles qui franchissent la halte et qui ont un besoin pour plusieurs mois c'est pour les raisons suivantes : parce qu'elles sont en soin, elles ont des traitements médicaux sur plusieurs séances, plusieurs mois, pour une formation professionnelle, pour des cours d'alphabétisation mais parce qu'aussi un parent peut être en situation d'aidant familial.

Et puis, il y a également des besoins pour la socialisation des enfants et quelquefois également des situations qui nous sont adressées par la protection maternelle et infantile.

Ainsi, en dédiant donc 50 % des places en halte pour ces différentes situations que je viens de vous présenter, nous répondons aux attentes des familles bisontines.

Concernant le deuxième point, le deuxième point de ce rapport, l'évolution des modalités d'attribution d'urgence et à caractère médico-social, eh bien, c'est le fruit d'un travail en partenariat étroit avec le Département, avec Odile FAIVRE-PETITJEAN et ses services et donc je remercie ce travail précieux, cette précieuse collaboration. Nous avons une attention, en effet, toute particulière pour les enfants grandissant dans un environnement fragile, un environnement à risque.

Nous avons en concertation avec le Département établi des critères qui permettent de préciser l'accueil de ces enfants, et de ce fait de formaliser ce travail de collaboration avec un public des plus fragiles.

Donc, c'est à ce titre qu'un représentant du Département participe à la commission d'attribution des places en crèche tous les quadrimestres.

Je vous remercie de votre attention».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 34

Convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place de changes lavables entre la Ville de Besançon et le SYBERT

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 35

Vie étudiante - Subventions - Rentrée Etudiante 2019/2020 «Bienvenue aux étudiants»

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 36

Règlement intérieur de la piscine de Besançon Chalezeule

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 37

**Direction des Sports - Pôle Culture - Direction Vie des Quartiers - Direction
Hygiène-Santé - Mission Développement Durable - Vital'Été 2019**

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 38

Subvention à des associations sportives

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 39

Subventions au Sport de Haut Niveau

«**M. Abdel GHEZALI** : On l'a vu... la presse ces derniers jours et ces dernières semaines de nombreux Présidents de club montent au créneau pour demander un soutien financier plus conséquent des collectivités. Cela est compréhensible car la situation est tendue dans le sport de haut niveau comme dans bien d'autres domaines et il ne faut pas oublier que lorsqu'ils sont rémunérés, ce qui est loin d'être toujours le cas, les sportifs bisontins sont loin, très loin des salaires des stars du PSG. Le soutien municipal est donc normal et logique mais il doit être réfléchi dans une politique cohérente et globale affichant des choix assumés.

Bien sûr, l'action de la Ville en faveur du sport comprend le versement de subventions mais je souhaite rappeler trois points : premièrement, la Ville joue un rôle mais elle ne peut pas être rendue responsable des montées et des descentes des clubs, ce serait trop simple et beaucoup d'autres facteurs rentrent en ligne de compte : le partenariat privé, la vérité du terrain, la chance ou la malchance même parfois l'osmose dans une équipe, la structuration et l'ambiance du club.

Deuxièmement, les décisions prises par la Ville prennent en compte la situation globale du club, son projet voire la situation de la discipline dans la Ville en regardant toujours l'impact pour la collectivité et ses habitants que ce soit pour la qualité du spectacle sportif proposé -on peut prendre l'exemple de l'ESBF- mais aussi en prenant en compte l'intérêt des pratiquants et notamment des plus jeunes.

Enfin l'appui de la Ville ne doit pas se regarder sous le seul prisme de la subvention.

Depuis quelques années cela va être encore le cas cet été par exemple, des travaux sur le Palais des Sports, modernisation de l'éclairage des Montboucons, rénovation énergétique en lien avec Anne ou le stade Léo Lagrange avec la réfection complète de la pelouse, la Ville entretient et modernise son patrimoine.

Par ailleurs, la Ville met gratuitement à disposition des clubs, environ 1 000 créneaux par semaine, oui, 1 000 créneaux par semaine, de petites salles comme la salle des arts martiaux à Picasso, au Palais des Sports, sept jours sur sept pour les entraînements et les compétitions.

Enfin la Ville accompagne lors de manifestations par son personnel les clubs organisateurs d'événements majeurs, on a eu l'exemple la semaine dernière d'un championnat de France de gymnastique rythmique où... enfin il y a 10 jours avec plus de 2 000 athlètes.

Il m'a semblé donc important de rappeler ces éléments avant de commenter plus en détail les subventions municipales.

M. LE MAIRE : Deux mille athlètes et les hôtels de Besançon plein à ras bord.

M. Abdel GHEZALI : Sur la délibération proposée concernant l'ESBF qui termine cinquième de son championnat et qui va de nouveau être européen, on a vu une belle année, une vraie belle année sportive et on a vu -et c'est de plus en plus le cas- un Palais des Sports qui est souvent rempli et donc, on propose de maintenir la subvention.

Concernant l'ESBM, ils retrouvent donc la pro D2. Ils étaient redescendus en National 1, et on se félicite -on les ré-augmente à 380 000 €- et on se félicite d'avoir descendu mais très légèrement la subvention pour leur permettre de remonter rapidement.

Concernant le BesAC, avec l'Agglomération qui n'intervient pas puisqu'elle considère que le vecteur de notoriété n'est pas assez fort, nous avons donc étudié son budget, ses efforts réalisés et il nous a donc paru logique, après le beau parcours de la première année en National 1 d'apporter 50 000 € supplémentaires.

Concernant Palente, les filles de Palente qui montent en D2 et c'est une vraie belle nouvelle, on répond à la demande du club. On doublera la subvention et nous sommes bien évidemment volontaires dans l'accompagnement mais il ne faut pas oublier que le club phare en handball féminin c'est l'ESBF et qu'à ce titre nous prenons en compte cette spécificité. Cette subvention portée à 100 000 € devrait donc pouvoir permettre de boucler le budget nécessaire avec d'autres partenaires. Et il faut souligner, à mon

sens, que ce projet de club ne doit s'entendre qu'en complément de celui de l'ESBF, pour parfaire la chaîne de formation et donc réaffirmer, Besançon Terre de hand.

Concernant le cas du football qui est un cas sur lequel on revient assez souvent. Pour la saison 2019-2020 les montants restent inchangés pour le Racing Besançon et le Besançon Football. La différence de 10 000 € entre ces deux clubs reste motivée par le nombre de licenciés.

Concernant la subvention exceptionnelle de 25 000 € concernant le BF pour la saison 2018-2019, la fusion opérée en 2017 avec le PSB a été complexe et lourde, a porté tant sur la gouvernance que sur la gestion des effectifs, l'animation quotidienne des bénévoles et des dirigeants. Cela a conduit le club à se trouver dans une situation financière après un an d'exercice au 30 juin 2018 à - 104 000 €.

La deuxième saison le Président FRASCARO a repris seul la gestion de l'association et a proposé la mise en œuvre d'un plan de redressement sur 4 ans qui a été validé par les instances régionales de contrôle des comptes en décembre 2018.

Ce plan prévoyait pour la saison 2018-2019 un excédent de + 42 000 € sur la première année et un apurement complet de la situation en quatre saisons soit en juin 2022.

Les comptes estimés présentés par le club fin mai font apparaître un résultat positif de 49 000 €, et une situation nette ramenée à - 54 000 € alors qu'on était à - 104 000 € et donc ils ont été ramenés à - 54 000 €, donc dépassant légèrement l'objectif validé par la ligue. Malgré cela la ligue a confirmé la décision conservatoire prise en décembre de rétrogradation sportive en Régional.

Des efforts ont donc été réalisés par le club sur cet exercice notamment en respectant le plan d'apurement. Il ne s'agit donc pas d'une prime à la mauvaise gestion mais bien d'un soutien apporté en raison des efforts du club pour réduire les fonds propres négatifs, afin de rechercher une pérennisation de l'activité notamment pour la filière jeune.

La seule motivation de la Ville sur ce dossier est donc bien là, avec 650 licenciés, donc plus de 420 jeunes dans les catégories, il est indispensable pour la Ville d'aider sur les premières années de fonctionnement la structuration de ce club après la fusion, y compris de manière exceptionnelle afin de ne pas fragiliser davantage l'équilibre global du football bisontin.

On pourra argumenter *Laissons faire la nature* mais nous ne concevons pas la politique de cette manière. Faire de la politique c'est faire des choix, non pas en opposant les uns aux autres mais pour le bien commun et au plus grand nombre.

Nous assumons donc cette subvention exceptionnelle car elle permettra au plus grand nombre, notamment les jeunes, de pouvoir disposer sur notre territoire des conditions satisfaisantes pour pratiquer leur sport favori.

Enfin je vois bien et j'entends les commentaires laissant sous-entendre la partialité de la Ville.

Je rappelle juste que par le passé, heureusement que d'autres clubs dans des situations bien plus compliquées que celle du BF aujourd'hui ont bénéficié du soutien exceptionnel de la Ville pour se relever, -on l'a assumé-, on peut en être fier, dans des proportions bien autres que ces 25 000 € évoqués aujourd'hui et cela sans que les clubs concurrents de l'époque ne s'en émeuvent.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, le sujet est assez complexe et suscite comme l'a dit l'Adjoint Abdel GHEZALI, des émotions, des réactions. Mais je pense, demande un petit peu de hauteur et faire un petit peu preuve de discernement par rapport à tout cela et une vraie réflexion.

En tout cas, moi, je m'exprimerai sur ce dossier-là vraiment à titre personnel et je ne souhaite pas forcément engager la réflexion collective du groupe d'opposition dans lequel je suis.

Mon intervention portera sur deux points : le premier point sur, à mon sens, l'ajournement de ce rapport sur table qui est remis aujourd'hui concernant les clubs de football, et je m'exprimerai, je reviendrai par la suite dessus.

Et puis, mon deuxième point reviendra sur certaines positions qui seront prises et je pense qu'il faudrait revenir dessus.

Concernant le dossier du football -et Abdel GHEZALI peut en témoigner-, je crois que la collectivité départementale et la Ville de Besançon ont travaillé main dans la main dans le cadre d'un cahier des

charges qui était fixé conjointement pour accompagner, et philosophiquement, et financièrement, la fusion dans le cadre d'un projet structurant de deux clubs bisontins, que ce soit le BF ou le Racing.

Pour des raisons qui sont multiples, mais surtout financières, il y a un club qui, aujourd'hui, est rétrogradé en Régional 1 à savoir le Besançon Foot qui a fait appel de la décision.

Je crois que sur ce dossier-là, on a beaucoup d'incertitudes, beaucoup d'incertitudes financières, beaucoup d'incertitudes aussi dans la structuration des clubs, mais aussi, et c'est peut-être là un pan sur lequel je ne suis pas forcément d'accord avec Abdel GHEZALI, c'est qu'on va créer une opposition entre deux clubs bisontins. Parce que comme vous le savez, aujourd'hui, les deux clubs, sont maintenus sportivement. Sauf qu'il y en a un qui descend administrativement pour raison financière.

Mais ce qu'il faut savoir dans la discussion, c'est que vous avez un club qui est Jura Sud, club de Franche-Comté qui est en National 2 et qui, lui, est également relégué en National 3 pour des raisons financières.

Donc aujourd'hui, en aidant le BF à éventuellement se maintenir en National 3, inévitablement c'est le premier non reléguable, si Jura Sud descend, qui est rétrogradé en Régional 1 donc le Racing Besançon aujourd'hui.

Donc on est, dans ce cadre-là, en opposition de deux clubs et c'est un vrai dilemme ici que l'on a. C'est-à-dire sur le dilemme, soit on aide un club à se maintenir et c'est l'autre sur descente de Jura Sud qui dégringole, soit on n'aide pas ce club qui est le BF et c'est évidemment ce club-là qui descend administrativement puisque ses finances ne sont pas saines aujourd'hui.

Donc la question, moi, que je me pose et c'est là où est le vrai dilemme : est-ce que l'argent public aujourd'hui doit venir accompagner des projets structurants, ce qui était le cas dans le cadre de la Ville et du Département pour fusionner dans le cadre d'un projet structurant de fusion, ou est-ce que la Ville est là ou une collectivité est là pour réduire ou combler des déficits ? Moi, je n'ai rien contre le fait d'accompagner des clubs qui sont en difficulté, sauf que là, on met en opposition deux clubs, deux grands clubs du territoire bisontin. Parce que rien ne garantit aujourd'hui que la commission régionale des comptes même avec l'accompagnement de la Ville de Besançon, réintègre le BF en National 3, rien ne le prédit, et rien ne prédit non plus que Jura Sud va se maintenir en National 2 évitant ainsi la relégation donc du RB en Régional. Parce que si Jura Sud descend et que le BF est réintégré, c'est inévitablement le premier non reléguable qui chutera, donc à savoir le Racing Besançon. Vaste dilemme par rapport à cela.

C'est pour ça que je pense qu'il est, à mon sens, important de pouvoir différer ce vote en attendant certaines décisions, parce qu'on oppose deux clubs sur le territoire bisontin et donc, moi, je demanderai si vous ne voulez pas surseoir à ce point de l'ordre du jour, aujourd'hui, ce point-là qui a été intégré là de le dissocier. Je ne prendrai pas part au vote parce que j'ai un vrai dilemme philosophique et éthique par rapport à cela.

Abdel GHEZALI -et je l'ai toujours dit-, faire de la politique c'est faire des choix mais là on est sur un choix d'opposer deux clubs bisontins par rapport à cela.

Mon deuxième point sur lequel je voulais venir...

M. LE MAIRE : Je peux vous poser une question par rapport à ce premier point : il m'avait semblé entendre dire que vous auriez été d'accord pour aider le BF au niveau du Département. C'est ce qui m'est revenu du...

M. Ludovic FAGAUT : Alors c'est pour ça qu'il faut être précis et ça demande de faire preuve de discernement par rapport à cela.

Là, vous avez un dossier, un courrier de la Présidente du Département qui a été fait à notre attention collective, en date du 22 mai où «Le Département et ses élus ne peuvent que se réjouir de la volonté affichée par les instances dirigeantes de ces deux clubs d'entrer dans un processus de mutualisation des forces et des moyens des deux entités sportives. Dans le cadre de ce projet de fusion une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € sera proposée à cette occasion».

Néanmoins, des éléments complémentaires concernant cet accompagnement : 1/ La confirmation du projet de fusion sous forme d'un document validé par les assemblées générales extraordinaires des deux clubs, la validation par la Fédération Française de Football, le calendrier de réalisation et bien sûr, le projet structurant du futur club. C'est-à-dire que là-dessus le Département a toujours été très précis et très engagé par rapport à cela. Oui, au projet de fusion ; oui, à ce projet structurant de territoire pour

le football qu'on attend tous, et moi, le premier, mais non, si la fusion ne se fait pas à un accompagnement d'un déficit structurant d'un club. C'est la position du Département.

M. LE MAIRE : Je vais laisser Abdel vous répondre.

Moi, ce que j'avais compris, c'est que vous aviez donné -j'ai appris ça samedi à Grandes Heures Natures-, que vous accompagneriez, à nos côtés, donc effectivement le club à hauteur de 10 000 € mais pas dans le cadre de la fusion, pour ce problème-là.

M. Ludovic FAGAUT : Je pense qu'Abdel peut témoigner de la véracité de mes propos puisqu'on s'est rencontré par rapport à cela.

Le Département a toujours été très clair et très précis sur : oui, à ce projet de fusion et à l'accompagnement de ce projet structurant de fusion mais non à un accompagnement d'un déficit structurel d'un club si la fusion ne se faisait pas. Ça, c'était mon premier point.

Mon deuxième point, autre dilemme, c'est par rapport à certains accompagnements financiers qui ne me semblent pas forcément très judicieux ou à la hauteur par rapport à l'engagement de certains clubs.

Je vais prendre l'Olympique Bisontin. L'Olympique Bisontin descend de Fédéral 3 en Régional. Il passe de 50 et quelque mille euros, je n'ai plus le chiffre en tête à 10 000 €. Ils descendent. Ils sortent un petit peu certainement du giron des critères de la Ville de Besançon étant rétrogradé au niveau Régional.

Néanmoins dans tout cela, vous avez des filles qui, aujourd'hui, dans l'entente Pontarlier-Besançon-Montbéliard, reviennent pour la saison prochaine 2019-2020 exclusivement au sein de l'OB. Elles évoluent en Fédéral I. Elles ont joué l'année dernière un quart de final de championnat de France. Elles étaient à deux matchs de rentrer dans la deuxième Division et le top 10, ça devient le club phare de l'OB.

Et dans le cadre, je ne sais pas -Mme SUGNY n'est pas là-, mais dans le cadre de ce rapport «l'égalité femme-homme» où en sommes-nous par rapport à cela ? Et ça, c'est quelque chose qui, personnellement encore une fois, me dérange.

Autre point que je ne vois pas aujourd'hui apparaître. L'Amicale cycliste, autre dossier, l'Amicale cycliste évolue... va peut-être évoluer, il y a de grandes chances d'ailleurs qu'ils évoluent en DN1 l'année prochaine. C'est-à-dire au niveau du CCICUP c'est-à-dire l'antichambre des professionnels au niveau du sport cycliste du territoire national. Et on les positionne à un niveau équivalent.

Mais je pourrais vous donner plein d'autres exemples : quand on a fait les dialogues de gestion organisés par la Ville ou le Département.

Et là quand ou vous avez le BesAC, Monsieur le Maire qui vient avec un déficit structurel sur son année 2018-2019, j'étais présent. Ils n'ont pas fait appel à la Ville de Besançon pour dire -Venez nous aider à hauteur de 20, 30, 40, 50 000 €-. Ils sont allés chercher dans des partenaires privés. Ils ont assumé leur choix par rapport à cela et donc ils ont amené deux fois 150 000 €. Je n'ai pas cherché à savoir comment ils étaient allés les chercher, néanmoins ils l'ont fait.

Et donc c'est pour ça que je pense qu'il y a des choses à plusieurs vitesses et autre dilemme autour de cela.

J'aimerais qu'on revoie un petit peu les éléments, les choses notamment sur ce premier point et vous avez bien compris ma position. Elle est surtout d'un point de vue philosophique et éthique et ça, ça me perturbe profondément.

M. LE MAIRE : Sauf que vous savez très bien que notre prochain Conseil Municipal, il n'a lieu qu'au mois de septembre et qu'on ne peut pas remettre une position au mois de septembre. Au mois de septembre, si on ne prend pas la décision, il y a longtemps que le club sera tombé. Donc on ne peut pas dire -On va attendre, on va attendre-.

Je vais laisser Abdel répondre parce que là, c'est un sujet qu'il connaît bien, bien mieux que moi.

M. Abdel GHEZALI : Alors, d'abord, Ludovic FAGAUT l'a rappelé, on a tous été pour la fusion et la Ville a bien appuyé pour la fusion. Ce qui veut dire qu'on n'est pas là pour opposer les deux clubs. Parce qu'à partir du moment où on a poussé très fortement -et Ludovic l'a appelé, le Département est venu à nos côtés-... mais si on pousse pour la fusion, c'est qu'on n'est pas là pour opposer les deux clubs.

Peut-être ce qui nous différencie, c'est que tu as parlé du National 3, c'est vrai, mais moi ma préoccupation première c'est de me dire que si à la fin ils sont rétrogradés, si le Président met la clé sous la porte, on se retrouve avec 650 licenciés.

Évidemment on peut se dire... parce que sur les deux clubs qui sont en National 3, moi, je ne fais pas d'opposition entre les deux clubs, c'est eux qui sont en opposition. Nous en tant qu'élus, on n'est pas là pour choisir un club plus que l'autre. On est là et on l'a fait, on a poussé, on a fait plusieurs rencontres, avec la Ville seule, avec le Département, pour dire -Essayez de vous rapprocher-, on sait qu'il peut y avoir des difficultés sur la gouvernance, qui va être entraîneur ; mais, allez, essayons de nous retrouver et d'avoir une belle équipe à Besançon. Mais, moi, je partage ça, pleinement. On n'est pas là pour opposer les deux équipes les unes aux autres.

Néanmoins, c'est de savoir aujourd'hui si un club -après on peut penser ce qu'on veut du Besançon Football-, ce club-là qui a des difficultés certainement, je rappelle quand même que le Besançon Football est allé lui aussi -pas à la hauteur du BesAC-... mais est allé lui aussi chercher des partenaires puisqu'on ne vient pas simplement, ils ne sont pas venus en nous disant -Nous, on n'a pas des partenaires en plus on vient vous voir vous-. Ils sont allés chercher des partenaires. Il y a des partenaires qui ont mis 10 000, qui ont mis 20 000, qui ont mis 30 000 € pour arriver à régulariser la situation au niveau de la Commission Régionale comme je vous l'ai dit.

Donc, on n'est pas là pour opposer les clubs. Il y a un travail qui est fait autant par le Racing, qui est très bien fait, et je signale aussi que le Racing est allé, lui, plus fortement chercher du partenariat privé et il le fait. Simplement, on a aussi la préoccupation d'aller aider un club. Et je vous le rappelle simplement, aujourd'hui, c'est 25 000 €, moi, je me rappelle et je n'ai pas l'Adjoint chargé des sports et j'ai soutenu et je regarde Patrick BONTEMPS avec d'autres, avec le Maire, enfin, je crois que sur les 10 dernières années, le Racing, à l'époque, ce n'est pas 25 000 € de subvention exceptionnelle, c'est plus de 500 000 €. Et moi, je m'en réjouis. Parce que si la Ville à cette époque-là -et ce n'était pas le BF- ; si la Ville à cette époque-là n'était pas allée avec des parlementaires, avec d'autres personnes n'était pas allée remettre des subventions exceptionnelles à hauteur de 100 000, 200 000 €, on ne parlerait même plus du Racing. Donc, moi je me réjouis qu'à l'époque la Ville est venue accompagner. Et ce qui nous tient à cœur, c'est les gamins, c'est les jeunes.

Alors, évidemment les clubs, l'équipe fanion est importante, c'est toujours un moteur parce qu'on s'identifie et aussi en termes de rayonnement, en termes de public, le club historique de la Ville, il est clair, le club historique de la Ville c'est le Racing Besançon. Je peux vous le dire, en plus pour dire les choses encore un petit peu plus loin, moi, j'y ai joué toute mon enfance au RCFC, donc voilà.

Alors vous dites on oppose deux clubs, moi, de savoir qui est-ce qui monte, qui est-ce qui descend la subvention qui est proposée là c'est vraiment pour faire en sorte qu'à la fin juillet on n'ait pas 650 licenciés et je ne vous parle pas d'autres clubs que tu connais, Ludovic, d'autres clubs qui pourraient d'ici le mois de juillet mettre encore la clé sous la porte et avoir 800 gamins sur le carreau, ici, à Besançon.

M. LE MAIRE : Vous avez bien compris Monsieur FAGAUT que votre proposition elle condamne -puisque on n'aura pas pris de position avant le 19 septembre-, je crois que c'est le 19 septembre le prochain Conseil. Donc ce n'est pas possible. Je crois que tout le monde doit prendre ses responsabilités.

M. Ludovic FAGAUT : Vous avez bien compris, je n'ai rien contre l'accompagnement d'un club même si je peux me questionner sur l'argent public, est-ce qu'il est là pour accompagner des projets ou est-ce qu'il est là pour résorber des déficits.

Mais bon, vous l'avez fait en son temps, dans les années 2012, ça n'a pas empêché le BRC de déposer le bilan même en ayant été accompagné massivement par une collectivité.

Sauf qu'avec ça aujourd'hui la situation sportive fait que l'on condamne l'un ou l'autre. C'est-à-dire qu'on n'a pas la certitude, cher Abdel, que Jura Sud ne descende pas. Si Jura Sud descend et que le BF est maintenu parce que l'aide financière de la Ville lui permet de passer les fourches caudines de la Commission régionale, derrière inévitablement c'est le BRC, enfin c'est le Racing qui descend. Vous le savez très bien.

Et donc quand on nous dit c'est les enfants etc. Mais inévitablement, les enfants, on est attaché par rapport à cela. Mais demain un club qui descend en Régional 1, en Régional 1, ça n'empêche pas les enfants de jouer. Ça n'empêche pas d'avoir les droits de jouer et de pouvoir continuer à évoluer en Régional 1.

Donc, si vous voulez aujourd'hui, je sais très bien que vous n'êtes pas là pour opposer les clubs et personne, ni moi, ni Abdel, ni personne mais il y a un effet mécanique qu'aujourd'hui il y a trop d'incertitude et en faisant cela, eh bien, demain on sera peut-être ici en Conseil Municipal et on abordera le cas peut-être du Racing en disant, eh bien, c'est 450 gamins du Racing qui sont sur le carreau parce qu'il y a eu des faits de club au niveau du Racing qui fait que le Racing ne peut plus évoluer.

Donc ne me faites pas dire que je contre cela, sauf qu'aujourd'hui il y a un effet...

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas dit ça. Je vous ai dit qu'il fallait choisir maintenant, ce qui n'est pas pareil.

M. Ludovic FAGAUT : Sauf que c'est un vrai dilemme ; c'est un vrai dilemme... et si Jura Sud descend...

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT...

M. Ludovic FAGAUT : Si Jura Sud descend, demain, c'est le Racing qui descend et qui met la clé sous la porte.

M. LE MAIRE : ... je suis d'accord avec votre argumentation quand vous dites -C'est un vrai dilemme- ; sauf que dans la vie, le rôle d'un Conseil Municipal c'est aussi de décider, ce n'est pas de poser des dilemmes.

M. Ludovic FAGAUT : On décide de faire sortir le Racing.

M. LE MAIRE : Écoutez, je vais vous faire un aveu, je suis moins expert que vous dans le domaine du foot.

Monsieur GROSPERRIN, lui y est certainement plus que moi.

M. Jacques GROSPERRIN : J'y étais il y a longtemps.

Non, moi, je suis plutôt, je suis interrogatif aussi mais je suis interrogatif sur la politique du sport à Besançon parce qu'en 2001 quand on fait l'état des lieux, on avait des équipes de foot de deuxième Division, basket en Pro A, rappelez-vous Monsieur le Maire vous veniez aux matches. Dans le Handball de très haut niveau, on a gardé les filles et les garçons et tant mieux ; on avait du judo ; on avait de la lutte ; on avait beaucoup de sports.

Donc, à ce jour il y a beaucoup de clubs qui s'interrogent. L'OB, on l'a vu ; on a vu le CPB qui menace aussi de quitter la première Division. Donc c'est véritablement un problème sur Besançon alors que, on regarde sur Dijon, je ne vais pas encore faire l'oiseau de mauvais augure mais regardez ce qu'il se passe là-bas : il y a des clubs de très haut niveau. Il y a six clubs de haut niveau et dont quatre en élite qui jouent en première Division etc. Avec des difficultés aussi.

On sait qu'il y a un secteur économique, il y a un modèle économique qui fait qu'à un moment donné, qui est plus favorable maintenant dans cette capitale que chez nous et je crois qu'il y a une vraie réflexion à avoir par rapport à cela parce qu'il nous faut à ce jour accompagner les clubs. Il faut réfléchir sur cette synergie entre ce qu'on appelle les aides publiques et les aides privées.

Besançon, nous en sommes là aujourd'hui, on parle du cas des deux clubs.

Alors j'entends les réflexions et les remarques très judicieuses de Ludovic FAGAUT. Moi, je m'interroge. Je me dis qu'on n'a plus la main.

En son temps, Abdel GHEZALI l'a bien dit, en son temps, moi le premier, en 2012, on avait donné de la réserve parlementaire exceptionnelle avec Françoise BRANGET, Alain JOYANDET... moi, je me rappelle, c'était 15 000 € qu'on avait donné, 15 000 € par parlementaire, c'était une somme importante. On l'a fait pour le Racing. Je l'ai fait après dans la réserve parlementaire, maintenant feu réserve parlementaire et c'est dommage parce que là, si c'était possible je le ferais pour le Besançon Football, parce que je pense qu'un moment donné, le seul moyen que nous avons, nous, politiques, c'est de pouvoir accompagner financièrement pour faire des choix etc. mais surtout pour accompagner financièrement les clubs sportifs. Parce que sur le terrain, on a beau faire ce que l'on veut, le résultat est là. Je dois reconnaître qu'il y a des résultats très bons de la part du Besançon Football club parce qu'ils sont arrivés troisième, ils ont failli monter et puis il y a des résultats financiers aussi très bons de la part du Racing qui a une gestion exemplaire, qui a montré vraiment la qualité de son Président qui a su être là et puis remonter ce club.

Sauf que, si on ne prend pas une décision ce soir, on pourrait très bien imaginer que Besançon Football descende parce qu'on ne les a pas aidés à ce moment-là et puis que peut-être avec Jura Sud et un autre club qu'on ait également le Racing qui se retrouve peut-être relégué également. Donc, moi, je suis assez pragmatique par rapport à cela. Notre rôle à nous aujourd'hui ce n'est pas de rentrer dans la discussion entre les deux, on les aime les deux, vous comme moi Monsieur le Maire, l'Adjoint aussi. Il y a des gens sympathiques dans les deux. Il y a des enfants qui sont formidables. Il y a des éducateurs de qualité etc. Mais si on commence à rentrer sur le tapis de la discussion de la DNCG avec des hypothétiques -Ils vont monter, Jura Sud descend, on risque etc.- et j'entends bien que c'est un risque. Le problème ça, on ne le maîtrise pas. La seule chose qu'on maîtrise aujourd'hui, c'est de donner un petit coup de pouce à Besançon Football pour pouvoir leur permettre de sortir de ce mauvais pas pour passer les fourches caudines de la DNCG.

Moi, je n'ai pas d'état d'âme par rapport à cela. Moi, je pense... Alors notre groupe... Il y a une liberté de vote dans notre groupe parce que je pense que c'est quelque chose qui pose à un moment donné des vraies questions à Ludovic et à Michel OMOURI pour beaucoup de raisons qui viennent, en tout cas qu'il vient de vous expliquer. Mais avec le travail qu'ils font dans les quartiers, avec l'accompagnement qu'ils peuvent avoir et leur présence sur Planoise et ailleurs, je pense que ça serait mal venu de dire aujourd'hui, on ne les aide pas parce qu'il y a un risque vis-à-vis de cette situation qui peut engendrer «machin» etc. Sauvons le soldat Besançon Football, en quelque sorte, c'est ça que je veux vous dire.

Et puis, je suis persuadé, vous voulez que je vous dise le fond de ma pensée, je suis persuadé que si on arrive à les aider, on va les sauver et je suis persuadé que le Racing restera aussi. Et qu'ensuite, tout à fait, qu'il y aura peut-être une vraie discussion, ce n'est pas à nous de le décider, mais il faudra peut-être l'inciter, il faudra peut-être être plus déterminé aussi pour qu'il y ait une fusion ensemble après et on évitera bien des problèmes et je suis sûr qu'ils n'étaient pas très loin à fusionner. Après pour fusionner, il fallait que le club soit à l'équilibre. Le club n'était pas à l'équilibre, il y a un club qui n'était pas à l'équilibre financièrement.

Moi, je n'ai aucun état d'âme et Dieu sait que j'aime le Racing avec ses dirigeants vraiment de qualité. Mais je pense que les dirigeants de Besançon et les enfants...

M. LE MAIRE : Je crois que vous avez raison là-dessus.

M. Jacques GROSPERRIN : ... méritent cela.

M. LE MAIRE : ... de toute façon ce n'est pas on aime/on n'aime pas. Moi, j'aime bien le Président du Racing, j'aime bien le Président du...

M. Jacques GROSPERRIN : Et les entraîneurs, Hervé GENET...

M. LE MAIRE : Oui, tous ceux-là, on les aime bien. Le sujet n'est pas là. On doit prendre des décisions.

M. Abdel GHEZALI : Oui, enfin moi je rejoins ce que vient de dire M. GROSPERRIN mais sur l'argumentation de dire, il ne faut pas opposer les clubs si Jura Sud descend, enfin, je voudrais quand même rappeler qu'il y a le résultat sportif et je veux dire l'année dernière le Racing a fait une belle saison. Cette année c'est le BF. Et la vraie difficulté qu'il y a dans tout ça c'est qu'on a des bons joueurs dans les clubs et qu'on pourrait faire une belle équipe.

Mais bon, simplement par rapport à l'argumentation que Ludovic développe, de dire -Ah oui, mais si Jura Sud...- mais il faut quand même dire que le Racing Besançon est maintenu pour des raisons, pour le moment, administratives. Parce que tu parles de Jura Sud mais tu ne parles pas de La Charité. Ils ont fait appel. C'est-à-dire que sur le terrain La Charité s'est maintenue, c'est-à-dire que normalement malheureusement le Racing descendait et j'espère que La Charité n'aura pas gain de cause puisque ça permettra au Racing d'être maintenu. Quand tu parles, le sportif ce n'est pas, ce n'est pas Ludovic FAGAUT... Toi qui a été footeux comme moi c'est sur le terrain aujourd'hui et tant mieux et j'espère que La Charité ne récupérera pas ses trois points, ce qui permettra au Racing de se maintenir... puisque tu as parlé de Jura Sud, je te parle de La Charité.

M. LE MAIRE : En tout cas, ce n'est pas la charité qu'on fait au BF.

Il y a encore quelques personnes. Je vous demande de faire vite.

M. Philippe MOUGIN : Je serai très court. Je suis comme d'habitude étonné de ne pas pouvoir voter sur des sujets aussi importants parce que je fais partie d'une association sportive mais qui n'a rien à voir avec les clubs de football qui sont plus importants «entre guillemets».

Donc, voilà sur le fond je suis d'accord. Je sais que je n'ai pas le droit de prendre part au débat, je le fais comme vous tout à l'heure pour signaler encore ce fait. Voilà c'est un petit peu regrettable.

M. LE MAIRE : Vous ne voulez pas voter pour... quand on parle de l'association sportive dans laquelle vous êtes.

M. Philippe MOUGIN : Non, sur... sur le 39, sur le rapport 39...

M. LE MAIRE : Vous voulez faire quoi là...

M. Philippe MOUGIN : MM ALLEMANN, CHALNOT, MOUGIN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote. Mais, bon, je trouve que c'est un peu absurde parce que...

M. LE MAIRE : D'accord, OK.

Mme Karima ROCHDI : Je voulais juste, en fait, dire qu'effectivement, comme l'a dit Abdel GHEZALI, on n'est pas là pour opposer les clubs mais plutôt pour les soutenir et pour les accompagner quand il le faut.

Donc moi je félicite la Collectivité pour ces subventions qu'elle attribue aux clubs parce que tout simplement sur les 750 licenciés du club, il y a 400 enfants qui viennent des quartiers de la politique de la Ville. Ces enfants-là, si demain le club ferme la porte, donc ces enfants-là n'auront plus la possibilité d'accéder à ce sport-là.

Merci.

M. LE MAIRE : Laurent CROIZIER, rapide aussi, s'il vous plaît.

M. Laurent CROIZIER : Tout le monde a eu deux fois la parole et moi je dois être rapide, donc s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Faites comme vous voulez.

M. Laurent CROIZIER : Je vais dire ce que j'ai à dire et avec le temps qui m'est imparti.

M. LE MAIRE : Vous venez déjà de perdre 30 secondes.

M. Laurent CROIZIER : Donc, non, mais, moi, ce que je voulais rajouter par rapport au dilemme qui est assez fort, moi, je n'avais pas les informations que vient de donner Ludovic FAGAUT et je comprends la difficulté parce qu'effectivement, on apprécie beaucoup le travail des deux clubs, le travail du Président GIRARD et puis du Président FRASCARO.

Moi, c'est un discours que j'avais tenu à Abdel GHEZALI, c'est un discours que j'avais pu tenir avec les deux Présidents, je leur avais dit que la non-entente, une non-fusion -il y a plus d'un an que je leur avais dit ça- c'était un risque que prenaient les deux clubs. Que l'accession ou la relégation d'un des deux clubs allait mettre en très grosse difficulté l'autre club. Et c'est exactement ce qui se déroule aujourd'hui.

Alors, je sais qu'Abdel ne partage pas forcément ma position. Moi, je pense que la Collectivité aurait dû, il y a peut-être trois ou quatre ans, leur dire : «Je vous laisse deux ou trois ans pour fusionner et si vous ne le faites pas je choisirai l'un des deux clubs».

Alors, ils me rétorquent souvent -Comment tu ferais pour choisir ?- etc. Mais je crois qu'à un moment donné on arrive dans une situation qui est juste insupportable parce qu'on est obligé aujourd'hui d'opposer et de faire un choix.

Alors, nous, on fera le choix des licenciés donc on fera le choix de voter favorablement sur cette subvention d'aide.

Et puis, sauf contradiction mais Abdel rajoutera si je dis une erreur mais le Besançon Football, d'après mes informations, avait un plan d'apurement qu'il a respecté. Donc quelque part, on ne peut pas lui reprocher de ne pas avoir «entre guillemets» pris en compte ses difficultés financières.

Je ne pouvais pas ne pas intervenir pour féliciter aussi nos différents clubs de hand-ball, féliciter les Présidents, les staffs, les bénévoles, l'ESBF, le GBDH, le PBHB évidemment, qui est quand même l'auteur d'une saison historique.

Et puis, vous savez ce que je suis historiquement très attaché au basket-ball. Donc, moi, je suis ravi que le BesAC se soit maintenu.

Et puis, je note de façon positive la hausse de la subvention et c'est une vraie reconnaissance d'une situation qui n'était pas très favorable pour eux, pour aller chercher des sponsors et puis, aussi pour les maintenir, leur situation aux Montboucons n'est vraiment pas compliquée.

Dernier point, il y a quelques années de cela, je vous avais dit qu'il fallait hausser les subventions des clubs sportifs mais non pas en allant piocher dans le budget sport parce qu'il n'est pas infini mais en pensant au marketing territorial. Et finalement les subventions que l'on votera à l'Agglomération, vont totalement dans la direction que je vous avais invité à prendre donc, je m'en réjouis. Voilà merci.

M. LE MAIRE : Vous savez les clubs, avec Abdel, on les a déjà reçus plusieurs fois, dans mon bureau. Ce que vous dites là on leur a dit ; -Il faut absolument fusionner-. Ils nous ont dit -On est d'accord-, sauf qu'ils sont sortis du Bureau, je ne sais pas si au bout du couloir ils étaient encore d'accord, mais ils étaient d'accord dans mon bureau mais ils n'étaient plus d'accord en sortant.

Vous savez que là-dedans il y a les problèmes de savoir qui est-ce qui prend la Présidence, vous savez, c'est humain.

M. Éric ALAUZET : Pour qui se souvient des débats dans cette même salle il y a une dizaine d'années, on peut se dire qu'on vient quand même de passer une dizaine d'années relativement tranquilles. On se souvient et certaines années c'était le basket, c'était le foot, c'était le hand. Ça allait mal de partout, ça fuyait de partout. On a eu des débats très, très difficiles, y compris dans la Majorité on n'était pas sur la même longueur d'onde mais on a haussé le ton à l'époque. Et je crois qu'on a bien fait. Et je crois que le fait qu'on ait haussé le ton fait que depuis toutes ces années -et on peut les féliciter- les dirigeants quand même ont tenu leur club de belle manière et de belle façon et on n'a pas été confronté à nouveau à des difficultés.

Alors, là on a une aujourd'hui. Moi, je vais rejoindre la majorité d'entre vous, je crois qu'il faut aider ce club. Alors 25 000 € sur 50 000 €, c'est-à-dire qu'on n'a fait que la moitié du chemin, on n'a pas totalement réglé le problème. Voilà, il leur en manque encore 25 ou 30 d'après mes calculs. Je ne sais pas si Abdel tu peux confirmer. Restons quand même sur nos gardes.

Voilà donc je soutiens la démarche qui est prise par l'ensemble de la majorité et même largement au-delà me semble-t-il.

Je crois que le fait qu'on ait rappelé il y a une dizaine d'années les règles, l'éthique, l'équité sportive et financière, ça a beaucoup joué. Et je crois que rien n'est entaché de ce qu'on a dit.

Je veux juste terminer sur une chose : je pense qu'effectivement une ville comme Besançon elle ne peut pas avoir des clubs de foot au cinquième niveau. Ce n'est vraiment pas possible. Et si vraiment le foot a une ambition à Besançon et on peut l'y aider, je crois qu'on doit viser à minima le troisième niveau, le National.

Après on peut, par bonheur, par circonstance, accéder à la Ligue 2 et puis ça ne dure pas forcément mais au moins le National. Je pense que dans ces conditions-là, je pense que puisque c'est quand même essentiellement la Ville qui aide les clubs sportifs depuis ces dernières années, l'Agglo nous rejoint, ce n'était pas une de ses compétences ni une de ses inspirations, on voit que l'Agglomération fait un effort. Et je pense que demain si le foot s'engage avec nous, vraiment dans une ambition forte, au niveau National, je pense que l'Agglomération pourrait jouer un rôle important.

Je pense que c'est ces messages-là qu'il faudra leur donner, je pense comme notre ami CROIZIER qu'il faut être un peu plus ferme -ou je ne sais plus qui l'a dit tout à l'heure- sur l'exigence qu'on a vis-à-vis d'eux.

S'ils veulent plus de moyens, c'est par l'Agglo que ça se passe et c'est par une ambition au niveau National et la fusion des deux clubs.

M. LE MAIRE : D'abord l'Agglo, on en discutera en Agglo, et pas en Conseil Municipal.

Moi, ce que je veux dire, c'est rappeler ce que nous avons donc effectivement dit avec Abdel. On a peut-être déjà dû le dire avec Patrick BONTEMPS. Notre ambition pour nous c'est d'aider les clubs en foot à venir jusqu'à la Ligue 2. En deuxième position. Et ensuite, ils se débrouillent. On leur avait dit -On aime mieux que vous y alliez... allez-y doucement, ne brûlez pas les étapes, faites marcher vos clubs de formation, allez doucement, montez progressivement pour arriver effectivement au deuxième niveau- et là quand on est en Ligue 2, on sait que là ensuite les choses fonctionnent toutes seules. C'est ça. Je ne leur ai pas dit autre chose avec Abdel. Je pense que Patrick BONTEMPS leur avait dit ça. Il faut effectivement, on a besoin d'une équipe de foot de haut niveau mais qu'ils y aillent doucement. Le

problème c'est qu'il y a deux équipes de foot qui sont de bonnes équipes, qu'on aime bien, on voudrait qu'ils se mettent ensemble.

Je rappelle Patrick, tu t'en souviens, déjà plusieurs fois on était quasiment, on allait y arriver, dans mon bureau on allait y arriver. Maintenant on n'y arrive pas. Et donc, il faut effectivement qu'il y ait un seul club parce que quand on ajoutera les potentialités et les financements que nous donnons aux deux clubs on aura un club qui pourra, petit à petit, remonter et accéder au haut niveau et Besançon le mérite bien. Voilà, mais ça, ce n'est pas encore fait !

M. Frédéric ALLEMANN : Malgré mon incompetence totale en football, je revendique quand même le droit de donner mon avis, on m'a éliminé alors que je ne sais pas pourquoi.

M. LE MAIRE : Bien, je mets au vote.

Donc quels sont ceux sur ce rapport n° 39 (qui n'est pas dissocié) qui ne prennent pas part au vote ? 5.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y a pas d'abstentions.

Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 40

Appel à projets de solidarité internationale - Année 2019

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté.

Ah ! Excusez-moi, je ne vous ai point vu. Monsieur MOUGIN allez-y.

M. Philippe MOUGIN : Merci, Monsieur le Maire, pourtant je n'ai pas maigri, bref.

M. LE MAIRE : Allez-y, allez-y.

M. Philippe MOUGIN : Oui, je voulais expliquer mon vote d'abstention à cause justement du Maroc. Je vois qu'on va donner dans un quartier marocain une subvention. Évidemment, elle n'est peut-être pas énorme mais quand j'ai vécu -comme vous le savez, j'ai pu vous le dire, j'ai vécu au Maroc- et que, quand je vois les fortunes y compris les fortunes royales, au Maroc, je m'étonne que les Bisontins soient obligés de payer pour des quartiers au Maroc. C'est tout.

M. LE MAIRE : Elle fait quoi cette association là-bas ?

M. Philippe MOUGIN : Je suis assez réticent.

M. LE MAIRE : Elle fait quoi cette association là-bas ?

M. Philippe MOUGIN : C'est AGIR SFC. C'est là...

M. LE MAIRE : Ça veut dire quoi SFC ?

M. Philippe MOUGIN : La page 2 du rapport 40.

M. Thibaut BIZE : Non, le projet c'est d'intervenir... alors c'est un projet qui va bénéficier aux Marocains bien sûr. C'est aussi un projet sur le développement durable et sur l'environnement. Je vous rappelle aussi que la planète elle a aussi des frontières administratives que vous défendez d'ailleurs peut-être plus que moi et l'environnement a des conséquences qui dépassent ces frontières-là. Donc je pense qu'il y a aussi cet aspect-là. Et après je trouve ça assez étrange comme raisonnement...

M. Philippe MOUGIN : Sur le fond on est d'accord.

M. Thibaut BIZE : ... de prendre comme excuse les revenus de certains dans un pays pour ne pas intervenir sur les autres. Il y a un certain nombre d'endroits où d'ailleurs ni la France en tant que telle ou d'autres collectivités n'interviendraient pas si on suivait ce raisonnement-là. Et je trouve que ce serait dommageable.

Moi, je pense que c'est un bon projet, qui va un petit peu dans le cadre de notre philosophie, y compris le débat qu'on a eu sur les déchets tout à l'heure, et que c'est important que dans des zones comme ça, il y ait aussi des moyens qui soient mis pour ça et qu'il y ait de l'accompagnement qui soit fait derrière pour que ça devienne effectif.

M. LE MAIRE : Ça veut dire quoi SFE ?

M. Thibaut BIZE : C'est le nom de l'association SFE.

M. Philippe MOUGIN : AGIR SFE.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 41

Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

«*M. LE MAIRE* : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 42

Adoption de la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé et du Consensus de Copenhague entre les Maires de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions, des abstentions, des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 43

Convention tripartite relative à la logistique de proximité dans le Grand Besançon et la Ville de Besançon avec Le Groupe La Poste

«**M. Christophe LIME** : Je profite de ce rapport car lorsqu'il y avait eu la fermeture du Centre de Tri sur Besançon, La Poste avait pris un certain nombre d'engagements de maintien des effectifs. Il ne me semble pas qu'ils ont été tenus suivant les informations que j'ai pu avoir et on demande un état depuis un certain nombre de mois de la part de La Poste et de la municipalité puisqu'il y avait eu quand même des engagements de la part de la mairie à soutenir ces différents projets. Pour l'instant nous n'avons aucune nouvelle de ces différents engagements et on a perdu plusieurs dizaines de postes sans aucune volonté de La Poste de vouloir réaliser sur quoi elle avait pu s'engager.

Donc on aimerait avoir un point de détail sur les éléments-là.

M. LE MAIRE : Alors, moi, j'avais posé la question, on m'avait dit qu' il n'y a pas eu de perte d'emploi. On peut redemander par courrier, le redemander effectivement. Moi, j'avais posé la question mais il y a déjà quelque temps.

Vous ferez la demande Baudouin.

Mme Marie ZEHAF : Les élus du groupe Socialiste Société civile et Républicaine, se félicitent de ce premier pas fait par le biais de la signature de cette convention entre La Poste, le Grand Besançon et la Ville de Besançon.

C'est une première démarche qui va certainement pouvoir permettre d'avancer sur la logistique de proximité et sur le dernier kilomètre. Le dernier kilomètre est l'étape la plus courte de la chaîne de transport, mais aussi la plus coûteuse. Il représente 20 % du coût global de la chaîne logistique. Le fret urbain est responsable d'environ 20 % du trafic et ce fret urbain est souvent véhiculé par des camions occupant 30 % de la voirie et étant responsables de 30 % des gaz à effet de serre dans les centres-villes.

Compte tenu de l'explosion du e-commerce qui progresse de plus de 20 % chaque année, il y a urgence à réduire les encombrements, la pollution, et le coût de livraison des marchandises, tout en respectant les exigences des clients et ainsi rendre la vie quotidienne plus agréable en favorisant une chaîne logistique plus verte pour les entreprises et limiter l'impact environnemental des livraisons.

M. LE MAIRE : Merci.

C'est un sujet -le dernier kilomètre- dont on parle depuis très longtemps et si vraiment là on peut déboucher, moi, je serai très, très satisfait. Puisqu'il me semble même que depuis 2001 on en parlait déjà du dernier kilomètre, 2001, ou 2002. Ce n'est pas Françoise PRESSE qui était chargée de ça à l'époque. On était allé à La Rochelle ensemble. Non ? Je ne sais plus. Il me semble.

Mme Françoise PRESSE : C'est une bonne initiative.

M. LE MAIRE : Tu ne sais plus si tu étais allée à La Rochelle avec moi. Ça ne t'a pas marqué manifestement.

Mme Françoise PRESSE : C'est moi qui l'ai fait oui.

M. LE MAIRE : Ça y est, tu as le micro.

Mme Françoise PRESSE : C'est une bonne initiative effectivement et puis on peut aussi associer à ça, il y a une vente de véhicules de La Poste...

M. LE MAIRE : Oui.

Mme Françoise PRESSE : ... au niveau de toute l'agglomération.

M. LE MAIRE : 2 000 € le Kangoo.

Mme Françoise PRESSE : ... sur les communes, les entreprises les associations qui le souhaitent à bas prix, et c'est une expérimentation nationale.

M. Thibaut BIZE : Peut-être en complément à ce que disait mon camarade Christophe LIME tout à l'heure parce que j'ai eu quelques informations dans la journée.

Bon alors sur le projet en lui-même, oui, effectivement, c'est une question qui est là depuis longtemps et sur comment on gère les derniers kilomètres, la proximité de manière écologique, c'est un bon projet. Il ne faut pas oublier qu'il s'est fait aussi dans la continuité de la fermeture de la plate-forme industrielle du courrier. Qui, je vous rappelle, fait qu'aujourd'hui tous les soirs des camions de courrier partent de Besançon, vont à Dijon, sont triés à Dijon, reviennent le lendemain ou plus souvent maintenant le surlendemain à Besançon en camion.

Donc, oui c'est très bien de travailler sur le dernier kilomètre mais je trouve que c'est dommage d'avoir bousillé les 200 premiers. Voilà.

Donc il y a cet aspect-là.

De l'autre côté, d'un point de vue emplois, la PIC (plateformes industrielles courrier), c'était 250 emplois avec, intégrée aussi une part d'insertion avec le CHAT. La Poste s'était engagée à maintenir ces 250 emplois sur Besançon. Une partie d'entre eux a dû partir travailler sur la plateforme industrielle de courrier de Dijon. Une autre partie a été très fortement incitée à partir sur des temps partiels seniors, et la partie qui reste qui a été intégrée sur les autres services, principalement les services courriers, on a des retours comme quoi ça ne s'est pas bien passé, très difficilement, en tout cas.

Donc voilà, moi, je suis un peu inquiet sur ces questions d'emploi d'autant plus que j'ai appris encore aujourd'hui parce qu'il me semble qu'il y avait une mobilisation aussi des postiers aujourd'hui, que serait à l'étude une réduction des ouvertures de guichet sur les principaux Bureaux de Poste de Besançon : Proudhon... j'ai entendu parler de Proudhon, Palente, Planoise, les Chaprais et il m'en manque certainement un, dans justement les optiques aussi de diminuer le nombre de personnel. Et donc, conséquence, le service aussi à la population.

Donc je ne pense pas que cette nouvelle plateforme embauchera 250 personnes, même si ce serait plutôt bien. Donc on sera très, très loin au final des compensations qui avaient été promises par La Poste et donc je voulais savoir s'il y avait d'autres projets en vue. Je sais que le Maire a rencontré le Président de La Poste assez récemment, s'il y avait d'autres projets de prévus pour pouvoir maintenir, que La Poste maintienne ces emplois sur lesquels elle s'était engagée sur Besançon.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas exactement ça que j'avais dit au Président de La Poste, c'est qu'il fallait -mais ça va dans le même sens-, c'est qu'il fallait qu'effectivement, que sur Besançon, on avait tout à fait la capacité à accueillir des plateformes pour faire ici à Besançon ce qu'on peut faire dans d'autres lieux de France. On peut le faire ici et donc, c'est pourvoyeur d'emplois. Donc c'est à peu près la même chose.

Le vrai problème c'est qu'il y a de moins en moins de courrier c'est ça, le problème. Il faut trouver des alternatives à ça.

Mme Anne VIGNOT : Justement La Poste avait laissé entendre qu'ils avaient l'outil qui était l'outil pour l'enjeu e-commerce justement et donc, avec une inflation en matière de colis.

En fait, on s'aperçoit que finalement La Poste abandonne ce champ-là et le laisse finalement à une ubérisation qu'on voit se développer sur la Ville de Besançon, avec une précarité encore plus importante. Et donc là on s'aperçoit qu'on n'est pas sur une économie qui crée de l'emploi, qui crée de l'emploi de qualité. Donc, ça, franchement on ne peut pas non plus...

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas pourquoi tu dis ça, parce que d'après ce que j'ai compris, ce sont des postiers qui feront les derniers kilomètres avec des voitures électriques.

Mme Anne VIGNOT : Non, ce n'est pas ça que je suis en train de dire. Je suis en train de dire que La Poste, elle-même, elle est en train de perdre un certain nombre de marchés en matière justement de distribution mais d'autant plus qu'on est en train de démonter l'outil Poste, sur l'ensemble du territoire qui a porté, qui aurait pu apporter un service équitable sur tous les territoires. Mais ce n'est plus le cas. Donc du coup aujourd'hui on perd toute logique de distribution, de courrier ou de colis puisque le courrier effectivement disparaît et de colis, de façon équitable, organisée sur notre territoire et on voit que du coup, il y a des espaces entiers qui sont ouverts à l'ubérisation et à la précarisation de l'emploi.

M. LE MAIRE : Oui. Je ne sais pas.

Bon alors, quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? S'il vous plaît, on se reprend un peu on avance. On est dans le rapport 43. Il y en a encore presque autant. Donc rapport 43 : des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 44

Cession d'un véhicule

«*M. LE MAIRE* : Tout le monde est d'accord ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 45

Groupement de commandes pour l'achat de carburants et l'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, le Département du Doubs, le SDIS du Doubs et le SYBERT - Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes

«**M. LE MAIRE** : Ça n'a pas posé de problèmes ? Pas d'oppositions ? Une abstention. Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 46

Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) - Convention Ville-Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 47

Jardin des Sciences - Convention de maîtrise d'ouvrage

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 48

Bail emphytéotique au profit du CROUS, 32 avenue de l'Observatoire

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 49

Contrat de Ville - Appel à projets 2019 - 2^{ème} programmation

«**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Une abstention. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 50

Contrat de Ville - Rapport Politique de la Ville 2018

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention. Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 51

Vente par Néolia de 30 logements et 30 garages, quartier des Montarmots à Besançon

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Des oppositions ? Onze. Les autres sont favorables. Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 52

Urbanisation du secteur des Planches-Relançons - Lotissement communal des Montarmots - Cession du lot n° 7 au profit de la société De Sy Immobilier

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Onze. Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 53

Zone 1 AU-D Mouras - Cession foncière au profit de la société NEXITY

«**Mme Anne VIGNOT** : Oui. Donc, sur ce dossier, nous avons eu discussion au sein même d'ailleurs de la commission parce que, en fait, on a, ici, une parcelle qui pourrait accueillir des maisons. Je ne sais pas ce qui se passe dans ce Conseil Municipal mais visiblement il y a un débat qui s'est ouvert...

Donc du coup, est-ce qu'on peut revenir sur cette question de parcelle de Mouras. Donc à cet endroit-là nous avons un corridor écologique qui est extrêmement intéressant et qui connecte une zone naturelle avec une autre partie du territoire.

Donc, nous avons souligné le fait que vu l'état d'urgence dans lequel nous nous trouvons en matière de biodiversité, d'effondrement de cette biodiversité, eh bien, il est nécessaire de penser aujourd'hui une autre façon d'aborder l'aménagement du territoire et il est nécessaire de prendre en considération ces corridors écologiques. Donc, nous nous abstiendrons sur ce dossier-là. Et en fait, on espère que désormais il sera bien pris en considération ces enjeux extrêmement importants.

Je vous rappelle quand même que tout le monde est d'accord, la communauté scientifique est d'accord pour dire que l'urgence elle est là ; que derrière la chute... l'effondrement de la biodiversité c'est la fin de l'humanité. C'est un discours qui semble catastrophisme mais pourtant qui est adopté par tout le monde et si on continue à ne faire que des petites mesures de protection environnementale, on n'arrivera jamais à redresser la situation biologique dans laquelle nous nous trouvons.

Donc nous demandons à ce que l'Urbanisme aujourd'hui intègre de façon beaucoup plus volontaire ces questions de corridors écologiques.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il y a un vrai problème au niveau général, c'est clair. Mais il faut peut-être mesurer aussi quelle est la situation de Besançon par rapport à tout ça. J'ai le sentiment, quand même, que quand on est Capitale française de la biodiversité, on n'est pas forcément les plus mauvais élèves de la classe. Qu'il faille faire attention, certainement. Mais là de dire qu'ici la biodiversité s'effondre. Quand je regarde tout ce que nous avons fait, et bien fait, je dis quand même qu'il faut être attentif. S'il y a vraiment des choses importantes faisons-les, on l'a toujours fait donc on va continuer à le faire. On n'est pas en train de se réveiller aujourd'hui parce que tout le monde en parle. Ça fait des années qu'on le fait.

Mais bon que vous vouliez effectivement vous abstenir, je peux le comprendre.

M. Nicolas BODIN : Un certain nombre de considérations sont déjà actées dans le PLU donc sur la réalisation d'un permis tel que celui-ci donc qui est à la fois l'inventaire faune-flore qui sera réalisé ; il y aura le respect des paysages existants en intégrant les éléments dans leur composition d'ensemble ; il y aura la garantie de la continuité piétonne existante vers les terrains de sport ; et plus globalement le service biodiversité espaces verts sera associé à l'instruction du permis.

Voilà. Merci.

M. LE MAIRE : Alors. Abstentions ? 12. D'accord. Oppositions ? C'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 54

Modification n° 2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Centre Ancien - Poursuite de la procédure par le Grand Besançon

M. LE MAIRE : Le plan de sauvegarde et de Mise en valeur, poursuite de la procédure par le Grand Besançon, c'était la Ville maintenant c'est le Grand Besançon.

Pas de remarques, c'est donc adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 55

Projet d'aménagement urbain du secteur Centre-Ville - Reconversion du site Saint-Jacques et de l'Arsenal - Bilan de la concertation préalable

«**M. Pascal BONNET** : Je ne vais pas relancer le débat sur Saint-Jacques, simplement nous nous abstiendrons parce que nous ne sommes pas trop favorables à la dimension de logement qui est prévue dans ce projet.

M. LE MAIRE : Vous savez que c'est une dimension logement qui permet entre autres de réaliser le projet quand même. C'est un équilibre quand même. C'est un équilibre.

M. Philippe GONON : Lors de récents débats en commission nous avons demandé -et Dominique SCHAUSS avait répondu favorablement à notre demande- à avoir un bilan synthétique des opérations qui étaient menées sur l'ensemble de la zone.

M. LE MAIRE : Oui, on a dit qu'on le ferait.

M. Philippe GONON : Et oui. Et tout à l'heure à l'entrée du Conseil, Dominique m'a demandé si j'avais reçu le bilan. Nous n'avons toujours rien reçu. Donc il semblerait quand même sympathique que l'on nous transmette le dossier apparemment parce qu'il y a un dossier qui existe, m'a-t-on dit, que nous ayons ce dossier pour comprendre un petit peu vers quoi nous évoluons actuellement sur ce beau projet de Saint-Jacques.

M. LE MAIRE : On n'a pas déjà passé ça sur écran ? Il me semble qu'on a passé quelque chose. Dominique, vas-y, réponds.

M. SCHAUSS : Voilà, je peux parler ? Alors moi, je n'avais pas compris exactement ça et je n'étais pas à la commission mais j'étais à une autre commission en même temps. J'avais compris que vous vouliez un bilan financier intermédiaire. Donc, moi, j'ai le bilan financier. Après le bilan de là où on en est, c'est très facile. On va le faire. On peut faire les deux. J'avais fait en commission déjà ça. Ça existe.

M. LE MAIRE : Tu le donneras. OK.

M. Pascal BONNET : Oui, je voudrais revenir aussi sur ce sujet pour évoquer le Musée de l'anesthésie et des techniques chirurgicales parce que c'est un sujet qui a été évoqué. Je crois qu'à un moment donné c'est quelque chose qui gênait un peu. Et j'ai eu l'occasion de le revoir récemment et il me semble que c'est aussi un atout intéressant pour la Ville.

Après il y a aussi l'inscription à l'inventaire des monuments historiques du bloc opératoire qui n'a pas tellement arrangé certains mais c'est, comme le rappelle le fondateur, le Professeur NEIDHARDT, un bloc opératoire qui historiquement a un grand intérêt, qui fut précurseur et qu'on doit à des Bisontins. Donc la dimension histoire, histoire de la médecine et histoire de l'hôpital, c'est aussi un élément du projet. De toute façon la situation de classement oblige en matière de préservation. Mais au-delà je pense que ce Musée pourra à l'avenir être aidé et pérennisé au-delà du projet qui a été au départ le fait d'un certain nombre de médecins hospitaliers qui prennent de l'âge. La Ville de Besançon devrait être vigilante à l'avenir de ce Musée qui présente un intérêt historique intéressant.

M. LE MAIRE : Qui est malheureusement très peu connu parce que je crois qu'il y a moins de 100 visiteurs par an.

M. Pascal BONNET : Oui mais il est géré par une équipe de bénévoles.

M. LE MAIRE : Quand il y a 60 visiteurs par an... bon.

M. Dominique SCHAUSS : Il semble qu'on puisse déplacer le dispositif, la Coupole. Parce que là où il est placé, il est très handicapant pour aménager l'espace dans lequel il se trouve. Mais il semble qu'on puisse le déplacer.

M. Nicolas BODIN : Sur le Musée de l'anesthésie, je crois que ça représente à peu près une centaine de visiteurs par an.

M. LE MAIRE : 80...

M. Nicolas BODIN : Sur son classement, en fait c'est la Coupole donc le mur même qui lui-même est classé. Je ne sais pas si on peut le déclasser facilement. C'est quelque chose d'assez compliqué. On n'a jamais d'ailleurs vraiment compris par qui il avait été classé, à quel moment et sur quelle demande...

M. LE MAIRE : Par une demande de...

M. Nicolas BODIN : ... même le CHRU n'était pas...

M. LE MAIRE : Par une demande de l'association. Chacun peut demander un classement, comme ça, et ça a été classé.

M. Nicolas BODIN : Ça veut dire quand même le CHRU l'a découvert...

M. LE MAIRE : Il ne le savait pas.

M. Nicolas BODIN : ... post-classement.

Et pour rebondir par rapport à la remarque de Pascal BONNET sur le logement, il faut également qu'il y ait du logement au niveau de Saint-Jacques. L'un des risques pour le centre-ville c'est que ce soit un quartier qui se dévitalise. Donc il y a une «Action Cœur de Ville» sur le maintien du commerce, une action sur le maintien du campus universitaire au centre-ville, une action sur le développement du Musée des Beaux-arts. Il y a le maintien des services de l'État. On a bien fait attention globalement à ce que dans le cadre de la création du pôle Viotte, il n'y ait pas de service de la Boucle qui soit délocalisé au niveau de Viotte. Et donc il est très important qu'il y ait encore des logements et que ça développe à l'intérieur de la Bouche, y compris du logement social.

Juste pour information, le quartier de la Boucle est quand même celui qui présente le moins de logement social - 4 %. Sachant qu'un quartier comme Planoise c'est à peu près 80 % ; une hétérogénéité du logement social sur l'ensemble de la Ville.

Donc il faut pouvoir continuer à vouloir habiter, pour ceux qui le souhaitent, au niveau de la Boucle, y compris pour les personnes qui ont des faibles revenus. Donc c'est vraiment un objectif politique très important.

M. LE MAIRE : Et puis je crois que c'est, tu l'as dit, c'est nécessaire pour l'attractivité du centre-ville et nécessaire aussi pour l'équilibre de l'opération. Sans quoi il faut, c'est une opération qui va déjà être très difficile à équilibrer. Bien.

Donc ça, c'était pour le 55. Ce n'est pas vraiment un vote vous devez me donner acte qu'on en a discuté. Tout le monde est d'accord, on en a discuté. Personne ne lève la main pour dire -*On n'en a pas discuté*-».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 56

Concession d'aménagement 6, rue de la Madeleine - Parking Griffon - Bilan de clôture au 31 mars 2019

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 57

ZAC Val des Grands Bas «Vallon du Jour» - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan de clôture au 31 décembre 2018

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 58

Convention Publique d'Aménagement du PRU du quartier des Clairs-Soleils - Bilan de clôture au 31 décembre 2017

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Une abstention. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 59

ZAC Louise Michel - La City - Bilan de clôture au 30 avril 2019

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? 9. Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 60

ZAC Pasteur - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2019 - Etat d'avancement de l'opération et pré-bilan de clôture au 31 décembre 2018

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Une abstention. Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 61

ZAC des Hauts du Chazal - Modification du Cahier des Charges de Cession de Terrains

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention. Très bien. Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 62

Eco-quartier des Vaïtes - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 30 avril 2019 - Bilan de ZAC révisé au 31 décembre 2018

«**Mme Anne VIGNOT** : Oui, sur ce dossier des Vaïtes qui est devenu finalement quelque chose d'assez symbolique, des questions qu'on se pose dans l'étalement urbain ou pas.

En tout cas, moi, j'étais au Comité national de la biodiversité il y a quelques jours. Le Ministre est venu nous dire combien il attachait d'importance au fait de travailler sur l'arrêt de l'artificialisation des sols. Et du coup on voit que dans tous les dossiers que nous sommes en train de mener, il faudra qu'on révisé particulièrement notre façon de travailler. Et du coup, bien sûr, on attend toujours plus d'améliorations sur ces propositions d'écoquartier. Et donc, sur ce dossier-là on s'abstiendra.

M. Philippe MOUGIN : Pour l'éco-quartier des Vaïtes, je vois il y a un silo véhicules à la baisse de 200 places au lieu de 256. Alors je pose la question : tout a-t-il été bien pris en compte et ne pensez-vous pas que le nombre de places sera insuffisant ? Et est-ce qu'il ne faudra pas au dernier moment prévoir plus grand, justement pour pallier ce manque de place.

M. LE MAIRE : Monsieur BODIN vous voulez répondre.

M. Nicolas BODIN : Je n'ai pas le droit mais...

M. LE MAIRE : Tu n'as pas le droit. Oui, c'est vrai.

M. Nicolas BODIN : Je ne vais pas prendre position.

M. LE MAIRE : Donne une réponse technique.

M. Nicolas BODIN : De mémoire il s'agit du parking de la résidence Dauphine. Donc pendant un temps il était proposé la totale déconstruction et la reconstruction un peu plus loin d'un nouveau parking. Et finalement on va faire une opération de remembrement. On est en train d'acquérir un certain nombre de places de parking et donc, au final, on aura besoin vraisemblablement de moins de places de parking.

M. LE MAIRE : Voilà donc l'explication technique.

M. Nicolas BODIN : Mais c'est bien l'objectif d'éco-quartier donc en termes de nombre de places de parking on reste bien sur un objectif d'un écoquartier.

M. LE MAIRE : Bien, alors par rapport à cela, combien d'abstentions ? 10. Combien de contre ? 8. Vous m'avez donné un faux espoir ! Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 63

Concession d'aménagement Viotte - Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan révisé au 31 décembre 2018

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 64

Projet de reconversion du site de la Caserne Vauban - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2018

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Ce rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Question n° 65

Motion contre le projet de loi de transformation de la fonction publique déposée par le groupe Parti Communiste Français - Front de Gauche, le groupe Europe Ecologie Les Verts et Société civile et le groupe Socialiste et Société civile républicaine

«**M. Thibaut BIZE** : Lecture de la motion.

M. LE MAIRE : Merci. Donc quels sont ceux qui ne prennent part au vote :15. Ce rapport est adopté.

Monsieur MOUGIN. Il n'y a pas de débat là-dessus.

M. Philippe MOUGIN : Pas de débat juste une explication de vote.

Évidemment on ne peut être que d'accord. Je suis d'accord sur les propos tenus par M. BIZE et je dirais juste pour conclure après le démantèlement...

M. LE MAIRE : Non, non attendez, non, non... j'arrête. Il n'y avait pas d'explication de vote, la séance est terminée. Parce que là après c'est M. CROIZIER, après les autres vont revenir, c'est fini».